



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 mai 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013\*\*

#### Titre XIII Compte pour le développement

#### Chapitre 36 Compte pour le développement

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble .....	5
Annexe	
Projets proposés en vue d'un financement par prélèvement sur le Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2012-2013 .....	8
A. Renforcement des capacités pour éliminer les entraves à l'utilisation de mesures d'appui internationales liées au commerce en faveur des pays les moins avancés .....	8
B. Renforcement des capacités du secteur public dans les pays les moins avancés afin de fournir équitablement des services de qualité grâce au transfert et à l'adaptation des pratiques innovantes .....	10
C. Renforcement des capacités nationales des pays touchés par les conflits sur le plan de la gestion de la pénurie d'eau et de la sécheresse .....	12
D. Appui à la mise au point de technologies à faible émission de carbone aux fins de la création d'une économie verte forte dans les petits États insulaires en développement .....	14

\* Nouveau tirage pour raisons techniques en date du 4 août 2011.

\*\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.



E. Financement de la lutte contre les changements climatiques et de la protection des forêts : mécanisme de financement de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) et son incidence sur le financement des autres fonctions des forêts dans le monde . . . .	17
F. Promotion des partenariats public-privé destinés à renforcer les capacités nationales d'élaboration, de mise en œuvre de politiques macroéconomiques axées sur le développement et de leur évaluation afin de créer des emplois, de promouvoir la croissance et d'atténuer la pauvreté . . . . .	19
G. Appui aux pays en développement pour mesurer les progrès réalisés dans la création d'une économie verte	22
H. Renforcement des capacités de gestion de l'information géospatiale des pays en développement pour améliorer l'élaboration des politiques nationales, régionales et internationales. . . . .	24
I. Appui aux petits États insulaires en développement aux fins du renforcement de leur résilience économique . . . . .	26
J. Accélérer les progrès de certains pays d'Afrique de l'Ouest dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, en particulier l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, grâce à des formations et à un renforcement des capacités dans le domaine du commerce . . . . .	29
K. Renforcement des capacités en vue de la formulation et de l'application de politiques commerciales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement, à l'appui d'une réalisation accélérée des objectifs du Millénaire pour le développement, face à des problèmes de développement multiples et interdépendants . . . . .	31
L. Gérer les effets du commerce et des accords commerciaux sur l'emploi dans les pays en développement . . . . .	34
M. Renforcement de la capacité des ministères du commerce et de la planification de certains des pays les moins avancés à élaborer et à exécuter des stratégies commerciales propices à la réduction de la pauvreté. . . . .	36
N. Renforcement des capacités nationales en vue de favoriser l'investissement étranger direct dans le secteur vert et les autres secteurs porteurs . . . . .	39
O. Promotion de modèles d'entreprise durables en faveur du développement : investir dans les plus pauvres, pour les plus pauvres et avec les plus pauvres . . . . .	41
P. Renforcer les capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance afin d'améliorer la coopération financière et monétaire au niveau régional entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique occidentale et centrale . . . . .	43
Q. Intégrer les activités contribuant à la préservation des écosystèmes aux politiques et programmes sectoriels et macroéconomiques des pays . . . . .	46
R. Intégration de la préservation de l'environnement dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les processus de programmation conjointe par pays . . . . .	48
S. Élaboration d'un système d'examen en vue de la mise en œuvre effective, par les pays, des accords multilatéraux sur l'environnement . . . . .	50

T.	Renforcement des moyens dont disposent les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour régler les questions liées au droit à la terre et à la propriété des personnes déplacées et des réfugiés, en particulier les femmes. . . . .	53
U.	Renforcement des moyens dont disposent les dirigeants en Asie du Sud-Est pour promouvoir des politiques et élaborer des plans visant à améliorer le traitement et le recyclage des eaux usées dans les zones urbaines et périurbaines . . . . .	55
V.	Intégration des questions relatives à la criminalité, à la corruption, aux drogues et au terrorisme dans l'élaboration des plans et processus nationaux de développement . . . . .	57
W.	Renforcement des capacités des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil en Afrique en vue de produire des indicateurs propres à mesurer de façon continue et fiable les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement. . . . .	59
X.	Renforcement de la capacité des pays africains à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables pour parvenir au développement durable et faire reculer la pauvreté. . . . .	62
Y.	Renforcement des capacités des systèmes de gestion des risques et des catastrophes en Afrique par l'utilisation des technologies de l'information et des communications. . . . .	65
Z.	Renforcement des capacités en vue de la création de chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique . . . . .	67
AA.	Renforcer les capacités des pays en développement et en transition en vue de faciliter le franchissement licite des frontières, la coopération régionale et l'intégration . . . . .	69
AB.	Promotion des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques et d'assurer un développement durable . . . . .	72
AC.	Vers une plus grande convergence de la productivité : commerce, financement et technologie pour les petites entreprises . . . . .	74
AD.	Pour une économie à faible intensité de carbone en Amérique latine : possibilités d'action pour rationaliser l'utilisation de l'énergie et encourager l'innovation. . . . .	77
AE.	L'heure de l'égalité : renforcer le cadre institutionnel des politiques sociales . . . . .	80
AF.	Renforcement des capacités de l'Amérique latine et de l'Asie à élaborer et améliorer des systèmes de formation de la main-d'œuvre et à protéger les travailleurs contre le chômage. . . . .	82
AG.	Renforcer les capacités en matière de technologies de l'information et des communications pour favoriser la réduction des risques de catastrophe et le développement : combler les lacunes en matière d'information, de savoirs et de politiques en Asie. . . . .	84
AH.	Renforcement, dans les pays ayant des besoins particuliers, des capacités à concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement économique et social pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement . . . . .	87
AI.	Coopération interrégionale en vue de renforcer les capacités nationales de mesure des progrès dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes . . . . .	89

---

AJ.	Renforcement de la connectivité régionale : augmentation de la capacité des pays en développement asiatiques à développer leur commerce intrarégional par la mise en œuvre de systèmes sans papier de facilitation des échanges et des transports. . . . .	92
AK.	Renforcement des institutions et des capacités des parlements arabes et d'autres parties prenantes pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité . . . . .	95
AL.	Programme de formation aux principes fondamentaux des technologies de l'information et des télécommunications à l'intention des dirigeants de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale . . . . .	97
AM.	Renforcement de la capacité des pays arabes à s'adapter au changement climatique par l'application d'outils de gestion intégrée des ressources en eau. . . . .	99
AN.	Renforcement de la capacité des pays à utiliser les envois de fonds des travailleurs émigrés pour le financement du développement . . . . .	102
Appendice		
	Projets qu'il est proposé de financer au titre du Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2012-2013. . . . .	105

## Vue d'ensemble

Projet du Secrétaire général	23 651 300 dollars <sup>a</sup>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	23 651 300 dollars

<sup>a</sup> Aux taux de 2010-2011.

- 36.1 En réponse à la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), l'Assemblée générale, par sa résolution 52/12 B, a décidé, entre autres dispositions, de créer, dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, un compte pour le développement. Dans sa résolution 52/221 A, l'Assemblée a décidé d'ouvrir un crédit de 13 065 000 dollars pour le Compte pour le développement au chapitre 34 du budget-programme de l'exercice 1998-1999.
- 36.2 En application de la résolution 52/235 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait un rapport détaillé sur la viabilité du Compte pour le développement, les modalités de sa mise en œuvre, les fins précises auxquelles les ressources seront utilisées et les critères de rendement connexes, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les modalités de fonctionnement du Compte pour le développement (A/53/945). Après avoir examiné ce rapport et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.12), l'Assemblée, par sa résolution 54/15, a décidé, notamment, de créer un compte spécial pluriannuel pour financer des activités supplémentaires relatives au développement s'inspirant des programmes du plan à moyen terme approuvé. Sur les sept derniers exercices biennaux (1998-1999, 2000-2001, 2002-2003, 2004-2005, 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011), l'Assemblée a approuvé 204 projets par prélèvement sur le Compte pour le développement.
- 36.3 Dans sa résolution 60/246, l'Assemblée a décidé que les montants prévus au titre du Compte pour le développement seraient recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette décision s'est traduite par une augmentation de 889 100 dollars du crédit initialement ouvert pour cet exercice. Dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2006-2007, le Compte a été de nouveau actualisé, entraînant un nouveau relèvement de 26 800 dollars. Dans sa résolution 61/252 (sect. IV, par. 5), elle a décidé d'ouvrir un crédit de 2,5 millions de dollars à titre de mesure exceptionnelle immédiate visant à compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte depuis sa création. En outre, à l'alinéa d) du paragraphe 2 de sa résolution 62/235 A, elle a décidé d'augmenter le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) de 5 millions de dollars pour l'exercice 2006-2007. Dans sa résolution 62/238 (sect. VIII, par. 11), elle a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 2,5 millions de dollars au titre de ce compte pour l'exercice 2008-2009. Par sa résolution 64/243 (Part XIII, par. 140) l'Assemblée a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 5 millions de dollars au titre du Compte pour l'exercice 2010-2011. En conséquence, sous l'effet cumulé de ces décisions, le montant révisé des crédits ouverts au titre du Compte pour le développement pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève ainsi à 23 651 300 dollars, soit une augmentation de 10 586 300 dollars par rapport au montant approuvé par l'Assemblée générale au moment de la création du Compte. Les propositions détaillées relatives à l'utilisation de cette somme en 2012-2013 pour la huitième tranche des projets de coopération technique, figurant à l'annexe au présent document, sont conformes aux procédures et modalités d'utilisation du Compte pour le développement approuvées par l'Assemblée dans ses résolutions 53/220 A, 53/220 B, 54/15, 54/249, 56/237, 60/246, 61/252, 62/235, 62/237, 62/238, 64/243 et 64/244. Un récapitulatif des projets et des ressources correspondantes est reproduit en annexe.

Tableau 1  
**Ressources nécessaires, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

Composante	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 Montant révisé des crédits ouverts	Augmentation		2012-2013 (montant estimatif)
			Montant	Pourcentage	
Compte pour le développement	26 151,3	23 651,3	–	–	23 651,3

- 36.4 Le tableau 2 ci-dessous récapitule les ressources nécessaires pour financer la huitième tranche de projets, par objet de dépense :

Tableau 2  
**Récapitulation des ressources nécessaires par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012-2013
Autres dépenses de personnel	1 098 000
Consultants	5 567 700
Experts	1 187 600
Frais de voyage du personnel	2 949 000
Services contractuels	2 829 800
Frais généraux de fonctionnement	689 700
Bourses, subventions et contributions	9 329 500
<b>Total</b>	<b>23 651 300</b>

- 36.5 Le Compte pour le développement a pour objet de financer les projets de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires pour les pays en développement, définis dans le programme de l'ONU en matière de développement. Les entités du Secrétariat de l'ONU sont ainsi encouragées à collaborer étroitement sur des activités intersectorielles novatrices à développer aux niveaux régional et interrégional, en s'appuyant sur les ressources, techniques, humaines et autres, qui sont disponibles dans les pays en développement. Dans une étude d'impact du Compte pour le développement effectuée lors de sa dixième année de fonctionnement, en réponse à une demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 61/252, les organismes d'exécution ont souligné l'importance du Compte, qui constitue non seulement un outil leur permettant d'unir leurs capacités normatives et analytiques, mais aussi un moyen de bâtir des partenariats opérant avec les organismes des Nations Unies et de renforcer la coopération régionale et sous-régionale. Les organismes d'exécution voient également dans le Compte pour le développement un moyen important de tester des méthodes et des outils nouveaux, de mettre en place des capacités qui favorisent la réalisation d'autres objectifs et activités de développement, de mettre à profit les capacités des pays en développement et d'encourager la coopération Sud-Sud (A/62/466, par. 22).
- 36.6 La huitième tranche de projets du Compte pour le développement a pour thème général « Aider les États Membres à aller de l'avant dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux du Millénaire pour le développement, au vu de la multiplicité et de l'imbrication des problèmes de développement ». En tant que programme de renforcement des capacités, le Compte pour le développement suit les directives fournies par les gouvernements pour appliquer le programme international en matière de développement, les normes internationales, la coopération pour le développement et les modalités d'exécution des activités

opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et de celles sur la cohérence du système des Nations Unies. Le document final issu de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue en 2010 (résolution 65/1 de l'Assemblée générale) donne une orientation stratégique générale pour la tranche. Il a été clairement reconnu lors de la Réunion que, pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire d'ici à 2015, il fallait accorder toute l'attention nécessaire à certaines questions intersectorielles.

- 36.7 Les 40 projets dont le financement est proposé au titre de la huitième tranche seront exécutés par les 10 entités du Secrétariat relevant du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), toutes les commissions régionales des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales exerce les fonctions de directeur de programme pour le Compte. De nombreux projets sont conçus pour être exécutés aux niveaux mondial et régional, en partenariat les uns avec les autres, de même qu'avec d'autres organes des Nations Unies et des organisations tant internationales que nationales.
- 36.8 Les projets proposés respectent les critères fixés par l'Assemblée générale et prennent en compte l'aptitude de l'organisme d'exécution concerné à exécuter les activités du projet dans les délais prescrits. Il est attendu des organismes d'exécution qu'ils s'appuient autant que possible sur les capacités humaines et techniques pour optimiser le transfert des connaissances, en utilisant les réseaux de compétences dotés de liens aux niveaux sous-régional, régional et mondial, et en s'efforçant de promouvoir le renforcement des capacités des pays en développement. De nombreux projets sont conçus spécialement pour répondre aux besoins nouveaux des États Membres, notamment en ce qui concerne les difficultés liées aux changements climatiques, à la sécurité alimentaire et à la crise financière.
- 36.9 La liste des projets proposés a été approuvée par le Comité directeur du Compte pour le développement à sa réunion du 9 mars 2011.
- 36.10 La gestion du Compte pour le développement est devenue plus complexe et couvre un champ plus large. Depuis sa création, le Compte a financé un total de 204 projets, dont 150 sont actifs ou nécessitent un appui sur le plan de la gestion du programme. Les États Membres ont également des attentes plus fortes sur le plan de la programmation, du suivi et de l'évaluation du Compte pour le développement. Les deux nouveaux postes (1 P-5 et 1 P-4) au Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice 2010-2011, qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243 pour apporter un appui au Compte pour le développement, ont aidé le Directeur du programme à améliorer le niveau et à accroître l'ampleur des tâches de gestion du programme. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Directeur du programme renforcera l'appui aux organismes d'exécution pour renforcer l'impact des projets. Une attention particulière sera prêtée au renforcement des fonctions de suivi et d'évaluation, et l'on s'efforcera également de partager régulièrement les enseignements tirés et les bonnes pratiques dans l'exécution des activités et d'explorer de meilleurs moyens de coopérer au niveau des projets de façon à créer des synergies et à être plus efficace.
- 36.11 Le présent fascicule doit être lu en parallèle avec le septième rapport d'étape sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement, établi par le Secrétaire général comme suite à une demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/58/7/Add.5), tendant à ce qu'un rapport distinct indiquant les résultats obtenus et les enseignements tirés soit soumis à l'Assemblée générale.

## Annexe

### **Projets proposés en vue d'un financement par prélèvement sur le Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2012-2013**

#### **A. Renforcement des capacités pour éliminer les entraves à l'utilisation de mesures d'appui internationales liées au commerce en faveur des pays les moins avancés**

**Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale du commerce et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (670 000 dollars)**

#### **Vue d'ensemble**

1. Les avantages potentiels associés à la catégorie des pays les moins avancés varient en fonction des partenaires de développement et des partenaires commerciaux et dépendent essentiellement des mesures d'appui internationales axées sur l'accès préférentiel aux marchés, du traitement spécial concernant les obligations découlant des accords de l'Organisation mondiale du commerce, de l'aide publique au développement et de l'assistance au titre de la coopération technique. Malgré ces mesures, au cours des 40 années qui se sont écoulées depuis la création de cette catégorie en 1971, le nombre des pays les moins avancés a plus que doublé. L'absence de succès sur le plan du développement s'explique par une multitude de facteurs, mais surtout par leur incapacité à tirer parti des avantages que pourrait leur procurer leur statut. On estime que les contraintes institutionnelles et le peu de moyens dont ils disposent pour accéder aux avantages potentiels offerts par ces mesures constituent des obstacles majeurs, notamment dans le domaine du commerce international.
2. Dans le Document final de sa réunion plénière de haut-niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en 2010, l'Assemblée générale s'était déclarée préoccupée par le retard que ces pays avaient pris dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Le projet vise donc à renforcer les capacités des pays les moins avancés de bénéficier des nombreuses dispositions particulières des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que d'un accès préférentiel aux marchés. Il vise également à surmonter les obstacles institutionnels entravant l'accès à ces mesures et à évaluer leur effet en fournissant aux pays des moyens d'améliorer la coordination en identifiant les besoins et en accédant aux mesures d'appui visant à les satisfaire.
3. Le projet s'intéressera également à la nécessité d'établir des priorités et d'intégrer des mesures internationales d'appui au commerce dans les stratégies nationales de développement en tant que moyen d'aplanir les obstacles à la croissance des exportations. Sur la base des mesures prioritaires recensées, le projet vise à renforcer les capacités d'appliquer ces mesures, c'est-à-dire d'acquérir des connaissances et de l'expérience en coopérant avec les partenaires commerciaux, l'OMC et

d'autres institutions multilatérales en vue d'améliorer l'assistance et de tirer profit des avantages découlant des mesures d'appui.

4. En tant qu'organisation chargée d'aider le Comité des politiques de développement à identifier les pays les moins avancés, le Département des affaires économiques et sociales accomplit un travail considérable et fournit des conseils aux gouvernements de ces pays sur les mesures d'appui internationales qui les concernent. Ces dernières années, le Département a constitué une importante base de connaissances sur les mesures d'appui au commerce et est devenu l'entité chef de file chargée de recenser et d'analyser les contraintes associées à l'utilisation des mesures d'appui au commerce destinées aux pays les moins avancés. Ce faisant, le Département a travaillé en étroite collaboration avec l'OMC, le Centre du commerce international et la CNUCED.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les capacités nationales des gouvernements des pays les moins avancés à accéder aux mesures internationales d'appui au commerce et à les utiliser au mieux pour faire avancer les stratégies de développement afin de surmonter les handicaps structurels et la vulnérabilité économique</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">30,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">242,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">112,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">78,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">2,4</td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td style="text-align: right;">19,2</td> </tr> <tr> <td>Stages et ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">186,4</td> </tr> <tr> <td style="border-top: 1px solid black;"><b>Total</b></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;"><b>670,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0	Consultants	242,0	Voyages	112,0	Services contractuels	78,0	Dépenses de fonctionnement	2,4	Matériel	19,2	Stages et ateliers de formation	186,4	<b>Total</b>	<b>670,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0																
Consultants	242,0																
Voyages	112,0																
Services contractuels	78,0																
Dépenses de fonctionnement	2,4																
Matériel	19,2																
Stages et ateliers de formation	186,4																
<b>Total</b>	<b>670,0</b>																
<p><b>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Sous-programme 7 du Département des affaires économiques et sociales (Politiques et analyse en matière de développement)</p>																	

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement des capacités de pays les moins avancés de surmonter les obstacles institutionnels à l'accès à l'échange d'informations sur les mesures internationales d'appui au commerce et à intégrer ces mesures aux stratégies pertinentes, afin de stimuler les exportations</p> <p>b) Renforcement des capacités des décideurs, des pays les moins avancés de modéliser les effets macroéconomiques des mesures d'appui au commerce sur le secteur des exportations et la croissance</p>	<p>a) Augmentation du nombre de responsables gouvernementaux pouvant surmonter les obstacles institutionnels pour accéder aux mesures d'appui internationales et introduire des mesures correctives, et utilisation de ces mesures d'appui dans 4 pays les moins avancés participant au projet</p> <p>b) Utilisation accrue du cadre de modélisation dans 4 pays participant au projet pour évaluer les possibilités d'action s'agissant de l'effet potentiel de l'application des mesures internationales d'appui au commerce sur le secteur des exportations et la croissance dans les pays les moins avancés</p>

### Activités principales

5. Les principales activités menées au titre du projet consistant notamment à :
  - a) Faciliter la préparation d'études diagnostiques dans les pays concernés par le projet et aider les interlocuteurs nationaux à déterminer les obstacles institutionnels qui entravent le recours aux mesures internationales d'appui au commerce;

- b) Organiser un atelier interrégional pour recenser les domaines prioritaires en vue d'éliminer les obstacles institutionnels et de faciliter l'accès à des mesures d'appui au commerce efficaces. Le projet concernera trois pays d'Afrique et un pays d'Asie;
- c) Assurer une formation propre à chaque pays pour renforcer les capacités des ministères et des représentants du secteur des exportations et recenser les mesures d'appui internationales pertinentes mises en place, ainsi que d'élaborer et d'appliquer un plan visant à éliminer les obstacles institutionnels entravant l'accès à ces mesures;
- d) Préparer, en consultation avec les pays participant au projet, des plans concrets pour appliquer les mesures prioritaires qui ont été recensées pour accéder aux mesures d'appui;
- e) Organiser un atelier interrégional pour i) fournir des conseils aux pays concernés par le projet s'agissant de leurs propositions et ii) établir un réseau d'experts commerciaux (y compris des pays en développement et des pays les moins avancés) pour donner aux gouvernements des pays concernés par le projet et à d'autres pays moins avancés des conseils pour accéder plus facilement aux mesures internationales d'appui au commerce;
- f) Créer un portail d'informations en ligne faisant appel à des experts commerciaux pour fournir des conseils sur l'accès aux mesures d'appui;
- g) Définir, concevoir et appliquer un cadre de modélisation pour l'ensemble de l'économie afin d'évaluer les possibilités d'action des pays concernés par le projet s'agissant de l'effet que pourrait avoir l'application des mesures internationales d'appui au commerce sur le secteur des exportations, la diversification économique et la dynamique de croissance dans les pays les moins avancés ainsi que les conséquences pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

**B. Renforcement des capacités du secteur public dans les pays les moins avancés afin de fournir équitablement des services de qualité grâce au transfert et à l'adaptation des pratiques innovantes**

**Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (640 300 dollars)**

**Vue d'ensemble**

- 6. La quantité, la qualité et le caractère équitable des services publics fournis par le secteur public sont essentiels au développement de tout pays en général et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international en particulier. La prestation équitable de services publics de qualité est une lourde tâche, notamment pour les pays les moins avancés, qui n'en ont ni les capacités ni les moyens financiers. Le projet portera essentiellement sur le renforcement des capacités des institutions du secteur public dans certains pays les moins avancés, en vue de la fourniture efficace de services publics citoyens, grâce à l'application et à l'adaptation de pratiques d'administration publique nouvelles et innovantes.
- 7. Bien que le renforcement des capacités des institutions du secteur public en vue de fournir des services efficaces, réactifs, équitables, transparents et comptables représente pour tout

gouvernement une entreprise d'envergure, couvrant de multiples aspects de la prestation de services publics, le projet portera essentiellement sur : a) la prévention de la corruption et la lutte contre la corruption dans le service public; b) l'amélioration de la prestation des services publics; c) la participation accrue aux décisions politiques au moyen de mécanismes innovants; d) l'amélioration de la gestion des connaissances dans l'administration; et e) une prestation de services publics plus soucieuse de la problématique hommes-femmes.

8. Des innovations souples couvrent un large éventail de services, notamment la prestation de soins de santé, l'éducation, l'élimination de la pauvreté, des centres de service à guichet unique et des mécanismes de prestation de services itinérants. Pour stimuler leur participation active, les pays concernés par le projet seront encouragés à choisir les pratiques optimales, à l'intérieur d'une même région ou d'une région à l'autre, susceptibles d'être reproduites et adaptées à leur situation et à leurs besoins particuliers.

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les capacités du secteur public dans les pays les moins avancés pour fournir des services publics équitables, y compris des services de base	<b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)	
	Consultants	120,0
<b>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Sous-programme 8 du Département des affaires économiques et sociales (Administration publique et gestion du développement); objectif 8 du Millénaire pour le développement	Réunions de groupe d'experts	28,0
	Voyages	60,0
	Services contractuels	50,0
	Dépenses de fonctionnement	3,8
	Ateliers	378,5
	<b>Total</b>	<b>640,3</b>

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension de la part des responsables du secteur public des pratiques innovantes en vue de la fourniture équitable de services de qualité	a) Augmentation du nombre de stratégies, de méthodes, d'outils et de mécanismes de mise en œuvre, liés au transfert des bonnes pratiques mis à la disposition des États Membres
b) Renforcement des capacités du secteur public dans les pays les moins avancés en vue d'encourager les innovations et d'appliquer les bonnes pratiques de façon à satisfaire au mieux les besoins particuliers des citoyens, en éliminant toute pratique discriminatoire	b) Adaptation par un plus grand nombre de pays de pratiques innovantes et optimales dans l'administration publique, de nature à favoriser le développement durable

### Activités principales

9. Les principales activités menées au titre du projet consisteront notamment à :
- a) Organiser une réunion de groupe d'experts sur la façon d'établir des liens entre les gouvernements qui ont conçu et appliqué des solutions innovantes à des problèmes de gouvernance ou qui cherchent à adapter des solutions innovantes à des problèmes analogues (rapprocher l'offre et la demande sur le plan des innovations) en matière de prestation de services. Les pays bénéficiaires pourront choisir d'adapter des innovations précises dans les services publics concernés (voir l'activité d) ci-après);

- b) Organiser et animer deux ateliers consacrés au renforcement des capacités à l'intention de cadres de la fonction publique dans les ministères en charge des services publics, en vue d'un échange de pratiques innovantes;
- c) Concevoir et dispenser des cours de formation en ligne, pour aider au transfert d'innovations dans le secteur public;
- d) Organiser trois ateliers de praticien à praticien sur le transfert des connaissances, y compris des visites de représentants des pays bénéficiaires dans les pays des innovateurs, suivis d'ateliers d'échanges d'informations approfondis sur les bonnes pratiques;
- e) Préparation d'une publication sur les enseignements tirés du transfert et de l'adaptation des pratiques innovantes.

**C. Renforcement des capacités nationales des pays touchés par des conflits sur le plan de la gestion de la pénurie d'eau et de la sécheresse**

**Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le Département des opérations de maintien de la paix (570 000 dollars)**

**Vue d'ensemble**

- 10. La pénurie d'eau et la sécheresse, exacerbées par les changements climatiques, compromettent gravement le développement durable dans les pays et régions touchés. Il s'ensuit que la diminution de la production agricole, la famine et les pertes en vies humaines entraînent des pénuries et une insécurité alimentaires. La pénurie d'eau et la sécheresse compromettent non seulement les moyens de subsistance, mais réduisent également les gains obtenus sur le plan du développement économique, découragent les investissements dans le secteur agricole, entravent les efforts de consolidation de la paix et risquent de déclencher des conflits violents et récurrents. Dans ce contexte, la planification et l'application de stratégies durables à long terme, tenant compte des conflits et permettant de s'adapter à la pénurie d'eau et à la sécheresse, contribuent tant à la consolidation de la paix qu'au développement durable en général.
- 11. Les interventions actuelles face à la pénurie d'eau et à la sécheresse dans les pays en développement touchés par des conflits ont souvent lieu dans l'urgence et ne sont associées à aucune méthode intégrant des stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Ce projet vise à faire évoluer l'action entreprise dans les pays touchés par la sécheresse, qu'il s'agisse de mesures prises par des gouvernements ou par des entités internationales, vers des solutions préventives durables comprenant des stratégies d'appui à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. L'action prévisionnelle dans les pays touchés par les conflits fait partie de stratégies à long terme qu'il faut appliquer avant qu'une sécheresse ne se produise, de façon à gérer les risques et à réduire la vulnérabilité du pays à ces phénomènes. Elles comprennent l'adoption d'une assurance indexée, soit un mécanisme qui permette aux agriculteurs d'assurer la stabilité de leurs revenus tout en réduisant le risque de phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de suivi de la sécheresse. Le projet vise à

renforcer les capacités des pays en développement concernés de s'adapter aux changements climatiques et d'intégrer le développement durable dans l'action de consolidation de la paix.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer l'efficacité de la planification, du suivi et de l'exécution de plans prévisionnels de gestion de la sécheresse tenant compte des conflits et prévoir des stratégies d'adaptation dans les pays touchés par des conflits et où les ressources en eau sont rares</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 30,0                  Consultants 130,0                  Réunions de groupe d'experts 40,0                  Voyages 91,0                  Services contractuels 68,0                  Dépenses de fonctionnement 1,0                  Ateliers 210,0</p> <hr/> <p><b>Total 570,0</b></p>
<p><b>Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement :</b> Sous-programme 4 du Département des affaires économiques et sociales (développement durable); sous-programme 10 (financement du développement ); objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le développement</p>	

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Meilleure compréhension des outils et des méthodes des planificateurs, des décideurs et des parties prenantes au niveau national en vue de l'élaboration de plans d'action prévisionnels de gestion de la sécheresse qui tiennent compte des conflits, de façon à intégrer des principes et des directives en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix</p> <p>b) Renforcement des capacités dans les pays touchés par des conflits en vue d'élaborer et d'appliquer des plans d'action prévisionnels de gestion de la sécheresse, qui tiennent compte des conflits</p>	<p>a) i) Utilisation accrue des outils et des techniques pour surveiller et prévoir les variations météorologiques</p> <p>ii) Augmentation du nombre de plans d'action, de principes et de directives incorporant les techniques et les principes promulgués au moyen d'outils et de méthodes</p> <p>b) Augmentation du nombre de pays touchés par des conflits qui élaborent et adaptent des plans d'action prévisionnels de gestion de la pénurie d'eau et de la sécheresse qui tiennent compte des conflits, avec la participation de toutes les parties prenantes</p>

**Activités principales**

12. Les principales activités menées au titre du projet consisteront notamment à :
- a) Analyser et répertorier les connaissances et les pratiques existantes et identifier les lacunes importantes dans le domaine de la gestion prévisionnelle de la sécheresse dans les pays touchés par des conflits;
  - b) Convoquer une réunion de groupe d'experts pour débattre des conclusions du rapport analytique, recueillir des informations supplémentaires et évaluer les expériences et les méthodes de gestion prévisionnelle de la sécheresse qui tiennent compte des conflits, dans les pays touchés par des conflits;
  - c) Produire une série de notes d'orientation sur une gestion prévisionnelle de la pénurie d'eau et de la sécheresse tenant compte des conflits, à l'intention des planificateurs, des décideurs et des parties prenantes au niveau national pour renforcer les capacités de ces derniers afin

- d'empêcher que les conflits associés aux ressources naturelles ne dégèrent en affrontements violents ou n'en exacerbent d'autres ayant des causes différentes;
- d) Élaborer un cadre de formation et mettre au point des modules de formation fondés sur les notes d'orientation, lesquelles figureront sur la page consacrée au projet du site Web du Département des affaires économiques et sociales ainsi que des organisations partenaires, lequel servira également de site d'échange d'informations, d'apprentissage et d'établissement de contacts entre des pairs;
  - e) Mener une évaluation et une mission de consultation nationales dans chacun des pays pilotes choisis et élaborer un plan d'exécution pilote, avec les partenaires nationaux et l'Organisation des Nations Unies;
  - f) Procéder à une étude dans chaque pays pilote sur les liens entre la gestion des ressources naturelles et la pauvreté, les conflits liés à l'eau tant à l'intérieur des pays qu'entre les États, les ressources hydriques (hydroclimatologie et hydrogéologie); incorporer la gestion de la pénurie d'eau et de la sécheresse dans la planification macroéconomique; évaluer les arrangements institutionnels et les expériences des divers acteurs face à la pénurie d'eau et à la sécheresse et formuler des recommandations propres à chaque pays pilote sur le plan de la gestion prévisionnelle de la pénurie d'eau et de la sécheresse, qui tiennent compte des conflits;
  - g) Dispenser une formation de formateurs sur la gestion prévisionnelle de la sécheresse tenant compte des conflits, à l'intention des planificateurs, des décideurs et des parties prenantes dans le pays pilote touché par un conflit;
  - h) Organiser des interventions nationales telles que des réunions de groupes d'experts avec les planificateurs, des consultations avec les parties prenantes et d'autres activités stratégiques ciblées pour trouver des moyens d'élaborer des plans d'action prévisionnels de gestion de la sécheresse, propres à chaque pays et qui tiennent compte des conflits;
  - i) Convoquer deux réunions régionales dont l'une en Afrique et l'autre en Asie de l'Ouest, en vue de persuader les pays touchés par des conflits d'intégrer de nouveaux plans prévisionnels de gestion de la sécheresse dans leurs stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

**D. Appui à la mise au point de technologies à faible émission de carbone aux fins de la création d'une économie verte forte dans les petits États insulaires en développement**

**Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (650 000 dollars)**

**Contexte général**

13. À mesure que la population mondiale croît et que la consommation et la production augmentent, la survie de la planète dépend de plus en plus de la gestion des ressources naturelles. Si les changements climatiques font actuellement figure de principale menace pour la Terre, l'épuisement des réserves de pétrole et des ressources en eau est en fait un problème plus pressant. Dans ce contexte, l'exemple des petits États insulaires en développement donne une idée, à échelle réduite, des dangers liés à la gestion des ressources naturelles qui guettent les êtres humains. Ces pays, qui

sont particulièrement vulnérables parce que leurs moyens techniques et financiers sont limités ou dispersés, seront durement touchés par l'élévation du niveau de la mer, la sécheresse et les changements climatiques.

14. Il existe des techniques classiques d'adaptation des applications continentales, mais les petits États insulaires en développement n'ont pas les capacités voulues pour évaluer de nouvelles approches systémiques. Les technologies et systèmes proposés par le projet sont bien connus des populations locales. Ils font toutefois appel à une nouvelle configuration et à une autre échelle. Une fois leur utilité démontrée, le refroidissement à l'eau de mer, le stockage sous-marin de l'énergie sous forme d'air comprimé, le transport électrique et la gestion des réseaux électriques de pointe créeront un marché local durable pour un matériel fabriqué dans la région.
15. Ainsi, certaines îles sont déjà en train de se doter de technologies de dessalement de l'eau mais, pour les appliquer, il faut de la chaleur et de l'électricité; or, dans la plupart des petits États insulaires en développement, l'énergie provient du gazole importé qui pèse lourdement sur leur économie et les expose à des fluctuations de prix difficiles à gérer ainsi qu'à la pollution atmosphérique et aux marées noires.
16. Les petits États insulaires en développement sont donc un excellent laboratoire de recherche internationale sur la contribution que les stratégies de gestion intégrée au niveau des systèmes peuvent apporter à la création d'une économie verte. Dans le cadre du projet, des solutions techniques et un appui en matière de renforcement des capacités seront fournis, à titre expérimental, à deux États insulaires en développement pour les aider à changer leur mode de consommation énergétique et à passer des combustibles fossiles aux énergies renouvelables, tout en faisant face à l'accroissement de la demande d'eau douce et d'électricité d'une population croissante. Pour remédier au manque de capacités des institutions nationales partenaires du projet, des activités seront entreprises pour leur donner les moyens de gérer les systèmes énergétiques et d'innover sur le plan technique en se servant des composantes habituelles des systèmes énergétiques.
17. De nouveaux volets axés sur les réseaux intelligents et le stockage d'énergie viendront s'ajouter aux nombreuses activités entreprises dans les petits États insulaires en développement pour promouvoir les énergies renouvelables et le rendement énergétique. Ils viseront à répondre aux variations de la demande énergétique en faisant appel à l'énergie solaire et éolienne. L'énergie excédentaire pourra servir au dessalement de l'eau. Le stockage d'énergie sous forme d'air comprimé, pratiqué à échelle commerciale dans certains pays développés, est en train d'être adapté à des profondeurs moyennes et est déjà proposé à beaucoup d'États insulaires en développement se trouvant dans la proximité immédiate. Les deux pays retenus pour le projet pilote seront sélectionnés en fonction de l'incidence que celui-ci pourra y avoir. Leurs ressources techniques, humaines et autres seront mises à son service de même que les connaissances, compétences et capacités des entités chargées de son exécution du projet.

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les moyens dont disposent les petits États insulaires en développement pour changer les modes de consommation énergétique au profit des énergies à faible émission de carbone, tout en accroissant la production d'eau douce et d'énergie pour favoriser la mise en place d'une économie verte forte	<b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0
<b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 4 (Développement durable)	Consultants	168,2
	Réunions de groupes d'experts	54,6
	Voyages	149,6
	Services contractuels	61,2
	Dépenses de fonctionnement	5,0
	Voyages d'étude	40,0
	Ateliers	141,4
	<b>Total</b>	<b>650,0</b>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des petits États insulaires en développement pilotes à produire des évaluations intégrées des systèmes de distribution d'énergie, d'alimentation en eau et de traitement des déchets, qui comprennent des scénarios d'accroissement de la demande et de réduction des émissions de carbone	a) Établissement de documents de planification à partir de scénarios conçus afin d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de carbone grâce aux énergies renouvelables
b) Renforcement de la capacité des institutions nationales des petits États insulaires en développement participant au projet pilote de mettre au point des solutions techniques, des politiques et des plans financiers afin d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de carbone grâce aux énergies renouvelables	b) i) Amélioration de la disponibilité des technologies adaptées aux petits États insulaires en développement et renforcement de leur utilisation par les pays pilotes  ii) Renforcement de la capacité des pays pilotes d'attirer les investissements nécessaires à l'utilisation de technologies adaptées aux petits États insulaires en développement

### Activités principales

18. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- Établissement d'un profil de pays relatif à l'énergie au service du développement durable (intégration des systèmes de distribution d'eau et d'électricité, de refroidissement, de chauffage et de traitement des déchets). Des scénarios d'émissions de carbone faibles ou nulles seront élaborés sur la base du plan quinquennal et du bilan carbone des Maldives, de la feuille de route énergétique des Tonga et des initiatives analogues de certains pays;
  - Organisation d'une réunion d'experts sur le stockage d'énergie;
  - Organisation de deux ateliers régionaux sur le contrôle des systèmes, la collecte de données et le contrôle de l'intégration entre l'énergie éolienne et solaire;
  - Organisation de deux ateliers nationaux sur le contrôle des systèmes, la collecte des données et le contrôle de l'intégration entre l'énergie éolienne et solaire;
  - Organisation de voyages d'études;

- f) Démonstration du fonctionnement des technologies et évaluation des possibilités d'application locale des technologies nouvelles. Les essais et les mesures seront effectués par les partenaires locaux avec l'aide d'experts;
- g) Réalisation d'études préalables de faisabilité technique et économique au moyen des outils mis au point lors des sessions de formation et avec des consultants indépendants;
- h) Appui en matière de politiques, soutien à l'établissement de partenariats public-privé et mobilisation d'un financement pour les investissements initiaux.

**E. Financement de la lutte contre les changements climatiques et de la protection des forêts : mécanisme de financement de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) et son incidence sur le financement des autres fonctions des forêts dans le monde**

**Département des affaires économiques et sociales (600 000 dollars)**

**Contexte général**

- 19. Après 20 ans de diminution progressive, le financement de la gestion durable des forêts est venu occuper le centre du débat mondial sur le développement. Grâce à plusieurs nouveaux mécanismes de financement, comme celui concernant la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), le Fonds vert et le dispositif de financement de la gestion durable des forêts au titre de REDD+, géré par le Fonds pour l'environnement mondial, le financement en faveur des forêts bénéficie du fort soutien des donateurs et des pays partenaires. En 2009, au Sommet de Copenhague sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des contributions d'un montant de 4 milliards de dollars ont été annoncées pour le démarrage rapide de REDD+, auquel venait s'ajouter 1,5 milliard de dollars à verser d'ici à juin 2010.
- 20. Ces nouveaux mécanismes ont redynamisé le financement international de la protection des forêts, en mettant en évidence le fait qu'entre 12 % et 20 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues au déboisement et que la gestion durable des forêts est de ce fait étroitement liée aux changements climatiques.
- 21. Jusqu'à présent, on s'est surtout préoccupé des aspects techniques de la mise en œuvre des nouveaux mécanismes sans beaucoup s'intéresser, dans le meilleur des cas, à leur incidence sur le financement de la gestion forestière, question d'autant plus pertinente que ces nouvelles sources de financement partent du principe que les forêts constituent avant tout des stocks de carbone, et sous-estiment leurs nombreuses autres fonctions, notamment leurs valeurs écologique, économique et sociale. Il faut absolument comprendre comment ces nouvelles sources de financement pourraient influencer sur les autres mécanismes de financement de la protection des forêts, en particulier comment elles sont réparties au niveau des pays et des différents secteurs, quelles lacunes, contraintes et possibilités y sont associées et comment un apport financier supplémentaire pourrait influencer sur le financement de la protection des forêts.
- 22. Le projet, qui va bien au-delà des nouveaux mécanismes de financement, replace ce nouvel afflux potentiel de ressources financières dans le cadre plus large de la gestion durable des forêts, seule façon de faire en sorte que le REDD+ et les autres sources de financement contribuent plus efficacement à la gestion durable des forêts dans les pays en développement.

23. Il tient également compte du nouveau mandat confié au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts dans une résolution adoptée à la neuvième session du Forum, aux termes de laquelle le secrétariat était prié d'examiner les conséquences d'un financement plus vaste des forêts, d'initiatives nouvelles de financement relatif aux forêts concernant les trois conventions de Rio.
24. La question des forêts se retrouve dans les trois conventions, aussi est-il indispensable d'étudier les différents mécanismes de financement internationaux. Cela étant, les règles régissant le fonctionnement de ces fonds ainsi que leur incidence demeurent floues, ce qui complique encore la situation en matière de financement des forêts. Dans le cadre du projet, des activités seront entreprises pour aider les pays à mieux tirer parti des possibilités qu'offrent les trois conventions de Rio en termes de financement des forêts et faire en sorte que les fonds soient utilisés pour pratiquer plus efficacement la gestion durable des forêts.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Aider les décideurs des pays en développement à mobiliser des fonds auprès des nouvelles sources de financement de la protection des forêts, notamment le REDD+, en remédiant aux lacunes existantes</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">53,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">72,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">144,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">2,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">329,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>600,0</b></td> </tr> </table>	Consultants	53,0	Voyages	72,0	Services contractuels	144,0	Dépenses de fonctionnement	2,0	Ateliers	329,0	<b>Total</b>	<b>600,0</b>
Consultants	53,0												
Voyages	72,0												
Services contractuels	144,0												
Dépenses de fonctionnement	2,0												
Ateliers	329,0												
<b>Total</b>	<b>600,0</b>												
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 9 (Gestion durable des forêts)</p>													

<b>Réalisations escomptées du Secrétariat</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Renforcement de la sensibilisation des décideurs des pays en développement (en particulier ceux chargés des forêts et des secteurs connexes que sont les finances, l'agriculture, les transports et l'énergie) à l'incidence des nouveaux mécanismes de financement sur le financement des forêts</p>	<p>a) Accroissement du nombre des pays en développement capables de déterminer la répartition géographique des ressources du REDD+, les lacunes à combler et les possibilités à saisir</p>
<p>b) Renforcement de la capacité des décideurs des pays en développement de mobiliser auprès du REDD+ et d'autres mécanismes de financement concernant les trois conventions de Rio les ressources nécessaires pour financer la gestion durable des forêts</p>	<p>b) i) Augmentation du nombre des stratégies gouvernementales qui tiennent compte des possibilités et contraintes résultant des nouveaux mécanismes de financement de la protection des forêts</p> <p>ii) Réduction des lacunes du financement de la protection des forêts dans les pays en développement</p>

### Activités principales

25. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- a) Collecte de données de base sur l'incidence des nouveaux mécanismes de financement sur la protection des forêts, compte tenu de toutes les contributions (versées ou annoncées) qui ont été recensés;
  - b) Organisation d'un atelier d'information et de formation sur la répartition géographique des nouvelles sources de financement et leur incidence sur le financement de la protection des forêts en général;
  - c) Organisation d'un atelier d'information et de formation sur la répartition sectorielle des nouvelles sources de financement et leur incidence sur le financement de la protection des forêts en général;
  - d) Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur la base des résultats des activités antérieures et création de différents produits de communication pour différents publics (décideurs des organismes et des pays donateurs ou partenaires, experts et autres acteurs, etc.);
  - e) Conseils aux six pays qui en font la demande au Département des affaires économiques et sociales en vue de l'élaboration de stratégies et de la réduction des déficits de financement de la protection des forêts par le biais du REDD+.

### **F. Promotion des partenariats public-privé destinés à renforcer les capacités nationales d'élaboration, de mise en œuvre de politiques macroéconomiques axées sur le développement et de leur évaluation afin de créer des emplois, de promouvoir la croissance et d'atténuer la pauvreté**

**Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les commissions régionales des Nations Unies (400 000 dollars)**

### Contexte général

26. Dans beaucoup des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, l'élaboration des politiques macroéconomiques est considérée comme la prérogative du Ministère des finances et de la Banque centrale. C'est souvent le ministère des finances qui est chargé de déterminer les postes budgétaires où les dépenses publiques doivent baisser ou augmenter, de proposer les mesures fiscales et non fiscales à prendre pour équilibrer le budget et de présenter le budget sous sa forme définitive au gouvernement. Le projet de budget est ensuite examiné au Parlement, ce qui permet aux parties prenantes, notamment au secteur privé, de donner leur avis sur le budget par l'intermédiaire des députés. Par ailleurs, divers mécanismes informels de pression s'emploient à faire en sorte que les députés approuvent un budget qui répond globalement aux attentes des parties prenantes.
27. Il est rare que les préoccupations et opinions des parties intéressées soient prises en compte de manière générale et transparente. Les groupes du secteur privé (chambres de commerce, groupes d'exportateurs, organisations patronales, syndicats) influent, à des degrés divers, sur les législateurs pour qu'ils infléchissent le budget d'une façon ou d'une autre. Cette influence s'exerce souvent dans une optique strictement sectorielle, qui ne tient pas compte du fait que l'augmentation de l'enveloppe budgétaire d'un secteur, ou une réduction d'impôt, se répercute sur

tous les autres secteurs. Les représentants du secteur privé envisagent rarement le budget de manière globale, c'est-à-dire du point de vue général de l'équilibre des répercussions du budget sur l'emploi, la croissance et la qualité de vie.

28. L'ONU considère que le secteur privé doit jouer un rôle central dans la lutte contre le chômage, la promotion de la croissance et le développement et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Au paragraphe 20 de la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale), les États Membres ont décidé d'établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté. Par la suite, de nombreux résolutions et documents finaux de l'ONU ont réaffirmé qu'il fallait renforcer les partenariats public-privé. Au paragraphe 56 du document final de la Réunion plénière de haut niveau de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Assemblée générale a réaffirmé que le secteur privé jouait un rôle crucial dans le développement de nombreux pays, y compris en partenariat avec le secteur public, créant des emplois, investissant, développant de nouvelles technologies et contribuant à une croissance économique soutenue, partagée et équitable.
29. Le projet vise à faire en sorte que l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques macroéconomiques se fassent de manière plus ouverte, plus transparente et plus responsable en associant largement le secteur privé et les autres parties prenantes. Une aide sera fournie aux États Membres participants qui en feront la demande pour faciliter la mise en place d'une instance nationale de dialogue multipartite sur les politiques macroéconomiques et sur la manière dont ces politiques peuvent contribuer à la création d'emplois, à la croissance et au développement. L'accent sera également mis sur le renforcement des capacités et la formation des autorités monétaires et financières, des chambres de commerce et des médias nationaux de manière à doter les principales parties prenantes des moyens et des connaissances communes nécessaires pour analyser l'incidence intersectorielle des politiques macroéconomiques sur l'emploi, la croissance et le développement.

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Promouvoir l'établissement de partenariats public-privé fructueux dans les pays en développement aux fins de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques macroéconomiques axées sur le développement, en assurant une large participation des parties prenantes et en accroissant la responsabilité et la transparence au niveau de l'élaboration des politiques macroéconomiques	<b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)	
	Consultants Voyages Dépenses de fonctionnement Ateliers	100,4 91,5 2,9 205,2
<b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 7 (Politiques et analyses en matière de développement)	<b>Total</b> <b>400,0</b>	

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Coopération renforcée et transparente entre les acteurs du secteur privé et les autorités financières et monétaires nationales dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques macroéconomiques axées sur le développement	a) Adoption de mécanismes spécifiques, et notamment mise en place d'une instance de dialogue avec le secteur privé, par les ministères des finances et les banques centrales des États Membres participants

- |   |  |
|---|--|
| b) Renforcement de la capacité des chambres nationales de commerce d'analyser l'incidence des politiques macroéconomiques sur différents secteurs ainsi que sur l'emploi, les revenus, la croissance et la productivité | b) Production par les chambres nationales de commerce des États Membres participants d'un plus grand nombre d'analyses de l'incidence directe et indirecte des politiques macroéconomiques sur l'emploi, la croissance et la réduction de la pauvreté et présentation, par lesdites chambres, de déclarations de principe sur des questions macroéconomiques qui tiennent compte des perspectives générales et des approches multisectorielles |
|---|--|
- 

### Activités principales

30. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- a) Réalisation d'une étude préliminaire complète par les services compétents de l'ONU des initiatives prises dans certains pays avec l'appui de l'Organisation en vue de renforcer les partenariats public-privé et de la manière dont cet appui peut être étendu aux activités visant à élargir ces partenariats pour qu'ils portent sur les politiques macroéconomiques;
  - b) Organisation de six ateliers nationaux, un dans chaque pays participant, destinés aux représentants des autorités financières et des banques centrales, des chambres nationales de commerce et des médias en vue de créer une instance de dialogue multipartite sur les politiques macroéconomiques, de définir les mesures à prendre et les ressources à mobiliser et d'obtenir des autorités nationales compétentes qu'elles institutionnalisent l'instance de dialogue multipartite et la dotent des moyens voulus;
  - c) Organisation, en coopération avec les commissions régionales compétentes de l'Organisation des Nations Unies, de trois programmes de formation régionaux d'une durée de deux semaines destinés au personnel des chambres nationales de commerce afin de lui donner les moyens d'analyser l'incidence des diverses politiques macroéconomiques sur l'emploi, la croissance, la productivité, la répartition du revenu et la réduction de la pauvreté;
  - d) Élaboration de six notes d'orientation (une pour chaque pays participant) sur la manière de renforcer les partenariats public-privé afin de rendre l'élaboration des politiques macroéconomiques plus ouverte, transparente et responsable, et démonstration de la manière dont l'élaboration de politiques macroéconomiques avec le concours de toutes les parties prenantes peut favoriser la création d'emplois et le développement économique;
  - e) Élaboration d'un rapport final sur cette initiative, rapport qui comprendra des études de cas et des enseignements tirés de l'expérience, une évaluation d'incidence, une description des lacunes et des recommandations visant à favoriser l'établissement de partenariats public-privé efficaces en matière de politiques macroéconomiques.

**G. Appui aux pays en développement pour mesurer les progrès réalisés dans la création d'une économie verte**

**Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (800 000 dollars)**

**Contexte général**

31. La croissance verte bénéficie d'un soutien grandissant car elle est considérée comme un moyen de favoriser la croissance économique et le développement et de lutter en même temps contre la dégradation de l'environnement, l'appauvrissement de la biodiversité et l'exploitation non durable des ressources naturelles. Les pays en développement dépendent, sur le plan économique, dans une plus large mesure, directement des ressources naturelles, aussi attachent-ils une importance accrue à la question de l'économie verte et de la croissance verte, en particulier dans l'optique du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.
32. L'économie verte et la croissance verte dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté sera l'un des thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en 2012 (Conférence Rio +20). Par ailleurs, au début de 2009, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a lancé l'Initiative pour une économie verte, une initiative conjointe de lutte contre la crise qui inclut diverses activités de recherche et de renforcement des capacités menées par plus de 20 organismes des Nations Unies, dont les institutions de Bretton Woods.
33. Pour mesurer les progrès réalisés dans la création d'une économie verte, il faut disposer d'un fonds solide de données statistiques. Le projet mettra donc à profit les travaux réalisés dans le cadre des programmes adoptés par la Commission de statistique concernant la formulation de normes et de recommandations internationales en matière de statistique. Il contribuera aussi au renforcement des capacités statistiques en vue de la production d'indicateurs économiques et environnementaux, en mettant un accent particulier sur les secteurs de l'énergie, de l'industrie, de l'eau et de la gestion des déchets. Une liste d'indicateurs et de méthodes sera établie sur la base des systèmes existants comme le cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et le système de comptabilité environnementale et économique intégrée.
34. Partenaires pleinement associés au projet, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies coordonneront leurs activités avec celles de leurs pays membres et fourniront des renseignements sur les besoins particuliers de chaque région et les obstacles qui empêchent, dans chaque région, que les ensembles d'indicateurs proposés soient mesurés dans les délais voulus. En coopération avec le PNUE et la CNUCED, le Département fera en sorte que les activités entreprises dans le cadre du projet soient en phase avec les autres initiatives de l'Organisation des Nations Unies relatives à la croissance verte et à l'économie verte, que les ensembles d'indicateurs proposés tiennent compte des besoins des partenaires et que la collecte de données statistiques fasse partie des activités menées par les autres organismes des Nations Unies pour mesurer les progrès accomplis.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer la capacité des offices statistiques des pays en développement de mesurer les progrès réalisés dans la création d'une économie verte au moyen d'un ensemble complet d'indicateurs économiques et environnementaux</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">286,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">140,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">6,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">368,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>800,0</b></td> </tr> </table>	Consultants	286,0	Voyages	140,0	Dépenses de fonctionnement	6,0	Ateliers	368,0	<b>Total</b>	<b>800,0</b>
Consultants	286,0										
Voyages	140,0										
Dépenses de fonctionnement	6,0										
Ateliers	368,0										
<b>Total</b>	<b>800,0</b>										
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 5 (Statistique); développement économique et social en Afrique, sous-programme 9 (Statistique); développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 7 (Statistiques); développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 11 (Statistique); développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits); objectif 7 du Millénaire pour le développement</p>											

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la sensibilisation des États Membres à la nécessité de collecter en temps voulu les données statistiques descriptives nécessaires à la mesure des progrès réalisés dans la création d'une économie verte	a) Augmentation du nombre de pays ayant établi des plans d'action nationaux visant à produire des indicateurs économiques et environnementaux permettant de mesurer les progrès réalisés dans la création d'une économie verte
b) Renforcement de la capacité des bureaux de statistique nationaux de mesurer les progrès réalisés dans la création d'une économie verte, en particulier dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, de l'eau et de la gestion des déchets	b) Augmentation du nombre des pays qui fournissent des indicateurs économiques et environnementaux de plus grande portée aux organismes nationaux, régionaux et internationaux

### Activités principales

35. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- a) Examen des cadres statistiques existants, des activités de collecte de données et de la disponibilité des données qui permettent de mesurer les progrès réalisés par certains pays en développement dans la création d'une économie verte;
  - b) Organisation d'ateliers régionaux (1 dans chacune des 4 régions) pour examiner les résultats des évaluations, former les pays à l'application des éléments pertinents des cadres existants, arrêter les séries d'indicateurs qui permettent de mesurer l'économie verte et la croissance verte au niveau régional et élaborer des stratégies visant à aider les pays à produire les données voulues;
  - c) Appui aux offices statistiques de 16 pays pilotes en vue de la mise en œuvre des conclusions des ateliers régionaux;

- d) Organisation de séminaires régionaux (1 dans chacune des 4 régions) pour aider les pays à élaborer des programmes de travail nationaux et pour suivre et coordonner l'élaboration des indicateurs économiques et environnementaux concernant l'économie verte.

## **H. Renforcement des capacités de gestion de l'information géospatiale des pays en développement pour améliorer l'élaboration des politiques nationales, régionales et internationales**

**Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Département des opérations de maintien de la paix (400 000 dollars)**

### **Contexte général**

36. Pour élaborer de bonnes politiques, il faut disposer d'informations et d'analyses de haute qualité. Ces dernières années, grâce aux progrès techniques, les informations géolocalisées (informations géospatiales) ont fait leur apparition; elles sont d'une grande utilité pour élaborer des politiques et mesures visant à faire face aux problèmes humanitaires, environnementaux et socioéconomiques mondiaux car elles regroupent des données quantitatives et qualitatives sur différents secteurs qui sont communiquées aux décideurs sous des formes nouvelles.
37. Des initiatives internationales et régionales ont aidé les pays, entre autres financièrement, à se doter de l'infrastructure nécessaire à la collecte de données spatiales sans toutefois faire beaucoup pour résoudre les problèmes que rencontrent les pays en développement pour collecter et produire des données, ainsi que pour renforcer leurs capacités nationales, tâches qui reviennent souvent aux institutions cartographiques nationales. Ce déséquilibre a été examiné à la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique en 2009 et à la quarante et unième session de la Commission de statistique en 2010. Lors de ces deux réunions, les États Membres ont affirmé que le renforcement de la coopération internationale pouvait contribuer au développement du potentiel offert par les systèmes d'information géospatiale et des technologies connexes, et les rendre plus utiles et accessibles à divers utilisateurs et décideurs. Ils ont recommandé que l'on examine les mécanismes existants et que l'on étudie les moyens de créer une instance mondiale afin d'améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales dans ce domaine, de mettre en commun des données d'expérience sur la gestion de l'information géospatiale et d'aider les pays qui en ont besoin à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Conformément à cette recommandation, des activités seront entreprises dans le cadre du projet en vue d'améliorer l'accessibilité des infrastructures fournissant des données géospatiales nationales, régionales et mondiales, d'établir des normes communes et d'aider à la mise en place d'un mécanisme de coordination mondiale.
38. L'accessibilité des données géospatiales est d'une importance fondamentale pour la bonne gouvernance. Le projet aura pour effet de renforcer l'accès du public aux données nationales; l'examen dont celles-ci feront l'objet et les réactions qu'elles susciteront contribuant à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données statistiques et géospatiales nationales qui sont nécessaires à la planification du développement et au suivi de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Le projet sera exécuté par la Division de statistique en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le

Centre africain pour la statistique de la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Europe.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Améliorer l'accès à des données géospatiales à jour, fiables et utiles à l'élaboration des politiques pour les utilisateurs, en particulier les décideurs et les chercheurs, aux niveaux national, régional et international</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">18,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">55,0</td> </tr> <tr> <td>Experts</td> <td style="text-align: right;">25,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">76,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">4,5</td> </tr> <tr> <td>Voyages d'étude</td> <td style="text-align: right;">24,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">197,5</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>400,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	18,0	Consultants	55,0	Experts	25,0	Voyages	76,0	Dépenses de fonctionnement	4,5	Voyages d'étude	24,0	Ateliers	197,5	<b>Total</b>	<b>400,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	18,0																
Consultants	55,0																
Experts	25,0																
Voyages	76,0																
Dépenses de fonctionnement	4,5																
Voyages d'étude	24,0																
Ateliers	197,5																
<b>Total</b>	<b>400,0</b>																
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Affaires économiques et sociales, sous-programme 5 (Statistique); développement économique et social en Afrique, sous-programme 9 (Statistiques); développement économique en Europe, sous-programme 3 (Statistique); développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 11 (Statistiques); développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits)</p>																	

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration, par les offices statistiques nationaux et les institutions cartographiques nationales, de l'accès aux données géospatiales nationales pour les organisations gouvernementales et autres producteurs de données	a) Augmentation, au niveau des pays, du nombre de spécialistes formés à l'utilisation des outils géospatiaux, ce qui peut aider à améliorer l'accès aux données et informations géospatiales nécessaires au suivi de la répartition géographique des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux et à la prise de décisions dans de nombreux domaines (développement régional, prestation de services et planification des ressources)
b) Amélioration de l'accès aux infrastructures de données géospatiales nationales, régionales et mondiales d'un grand nombre d'utilisateurs et de décideurs, grâce à l'établissement de normes communes et d'un mécanisme de coordination mondiale	b) Augmentation du nombre de pays participant aux initiatives mondiales des Nations Unies relatives à l'information géospatiale et à la constitution d'ensembles de données géospatiales accessibles, notamment au projet sur les limites administratives du deuxième niveau

### Activités principales

39. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Élaboration de directives sur les pratiques optimales appliquées par les organismes nationaux, régionaux et internationaux chargés d'établir les instruments juridiques, les modèles de gestion et les normes techniques régissant la mise en place des infrastructures de données géospatiales;

- b) Organisation d'une réunion de groupe d'experts pour examiner et valider les directives sur les pratiques optimales concernant les infrastructures de données géospatiales;
- c) Organisation, en coopération étroite avec les commissions régionales des Nations Unies, de cinq ateliers de formation régionaux à l'intention du personnel des offices statistiques nationaux et des institutions cartographiques nationales afin de renforcer les capacités nationales de production, de diffusion et de communication des informations statistiques et géospatiales;
- d) Élaboration, en coopération étroite avec les offices statistiques nationaux et les institutions cartographiques nationales de deux pays en développement, d'un prototype de base de données géographiques nationales concernant les indicateurs et statistiques relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Cette base de données sera diffusée par l'intermédiaire des sites Web des offices statistiques nationaux et reliée au portail de données des Nations Unies;
- e) Organisation de voyages d'études pour les pays moins avancés dans la gestion de l'information géospatiale pour leur permettre d'apprendre des pays plus avancés dans ce domaine et de s'inspirer de leurs points forts et de leurs réalisations.

## **I. Appui aux petits États insulaires en développement aux fins du renforcement de leur résilience économique**

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (397 000 dollars)**

#### **Contexte général**

- 40. Beaucoup de petits États insulaires en développement subissent de graves chocs économiques et naturels externes et dépendent fortement des sources de revenus (aide extérieure, envois de fonds et revenus locatifs) qui ne reposent pas sur les capacités productives nationales et qui, de ce fait, n'ont pas officiellement un caractère structurel. Renforcer la résilience économique nationale pour créer des conditions propices au développement et accroître les chances de progrès structurel est considéré comme l'un des plus importants objectifs de développement des petits États insulaires en développement, comme le Comité des politiques de développement l'a souligné dans son rapport de 2010 au Conseil économique et social (E/2010/33). Lors de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement en septembre 2010 (Maurice +5), les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont demandé que des mesures coordonnées, bien conçues et intégrées soient prises de façon à ce que les petits États insulaires en développement deviennent plus résistants en surmontant leurs vulnérabilités particulières (voir résolution 65/2 de l'Assemblée générale, par. 34).
- 41. Ces États doivent absolument procéder à une transformation structurelle pour pouvoir tirer parti des forces de la mondialisation et renforcer leur résilience. Il faut pour cela qu'ils diversifient leurs activités ou en entreprennent des nouvelles qui soient viables à long terme en vue de mieux résister aux chocs externes et de réduire leur vulnérabilité. Il importe tout particulièrement que les pays qui viennent de quitter les rangs des pays les moins avancés ou sont en passe de le faire et risquent donc de perdre les avantages liés à ce statut continuent de s'employer à renforcer leur résilience économique.

42. Dans le document final de la Réunion d'examen de haut niveau, les États Membres ont demandé qu'une assistance soit fournie en vue de résoudre les difficultés particulières qu'ont les petits États insulaires en développement à renforcer leurs capacités d'offre et à gagner en compétitivité (voir résolution 65/2 de l'Assemblée générale, par. 28). Dans la Stratégie de Maurice de 2005, la CNUCED a été spécialement mentionnée parmi les organismes chargés d'aider les petits États insulaires en développement à obtenir un plus large accès aux marchés mondiaux et à tirer de l'économie mondiale des possibilités et des avantages économiques plus grands<sup>1</sup>. L'Accord d'Accra (CNUCED XII, avril 2008) confirme la détermination de la CNUCED à accroître la résilience économique des petits États insulaires en développement.
43. Le projet visera à renforcer la capacité de certains petits États insulaires en développement d'accroître leur résilience grâce à une assistance technique<sup>2</sup>. La coopération entre la CNUCED et les commissions économiques régionales et les organisations régionales concernées jouera un rôle important dans son exécution. La CNUCED coopérera pour cela avec la CEPALC et la CESAP, les deux principaux organismes régionaux des Caraïbes (Communauté et Marché commun des Caraïbes et Organisation des États des Caraïbes orientales), la Commission de l'océan Indien et le Forum des îles du Pacifique.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Aider certains petits États insulaires en développement des régions de l'océan Atlantique, du bassin des Caraïbes, de l'océan Pacifique et de l'océan Indien à accroître leur résilience face aux chocs économiques externes, notamment en promouvant leur spécialisation économique</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">36,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">124,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">84,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">1,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">6,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">146,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>397,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	36,0	Consultants	124,0	Voyages	84,0	Dépenses de fonctionnement	1,0	Services contractuels	6,0	Ateliers	146,0	<b>Total</b>	<b>397,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	36,0														
Consultants	124,0														
Voyages	84,0														
Dépenses de fonctionnement	1,0														
Services contractuels	6,0														
Ateliers	146,0														
<b>Total</b>	<b>397,0</b>														
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Commerce et développement, sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux); objectif n° 8 du Millénaire pour le développement</p>															

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des décideurs des petits États insulaire en développement d'analyser, de mesurer et de suivre les différents aspects de la dépendance et de la vulnérabilité de leur pays, et de prévoir dans les stratégies nationales des mesures visant à accroître la résilience (atténuer la vulnérabilité) à tous les niveaux	a) Augmentation du nombre de profils de pays relatifs au renforcement de la résilience qui sont établis par les bénéficiaires et effectivement utilisés à des fins opérationnelles

<sup>1</sup> Voir *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 98.

<sup>2</sup> Les pays suivants ont commencé à recevoir, ou ont sollicité, l'assistance de la CNUCED : Cap-Vert, Comores, Kiribati, Maldives, Maurice, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Tuvalu et Vanuatu.

- |   |   |
|---|---|
| <p>b) Renforcement de la capacité des bénéficiaires des secteurs public et privé d'accroître la spécialisation économique, en particulier en matière de commerce international des services, un domaine de spécialisation dans lequel beaucoup de petits États insulaires en développement possèdent un avantage compétitif considérable</p> <p>c) Renforcement de la capacité des décideurs des petits États insulaires en développement qui sont en passe de sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'assurer une transition sans heurt pour ne pas souffrir de la perte d'avantages liés à ce statut, et de réduire au minimum les préoccupations et les craintes suscitées par cette perspective</p> | <p>b) Augmentation du nombre rapports sectoriels qui sont établis et effectivement utilisés par les bénéficiaires pour accroître la spécialisation économique, en particulier dans le domaine du commerce des services</p> <p>c) Augmentation du nombre de stratégies de transition sans heurt qui sont élaborées, adoptées et mises en œuvre par les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés</p> |
|---|---|
- 

### **Activités principales**

44. Les principales activités menées dans le cadre du projet seront les suivantes :
- a) Lancement de travaux de collecte de données, d'enquête et d'analyse dans les pays partenaires, avec la participation des homologues locaux;
  - b) Fourniture de services consultatifs et présentation de rapports concrets comportant des recommandations à l'intention des petits États insulaires en développement bénéficiaires, essentiellement de leurs organismes publics et privés;
  - c) Organisation d'ateliers ou de séminaires de formation conçus spécialement pour certains petits États insulaires en développement pour leur faire prendre conscience de l'ampleur des progrès à faire sur le plan structurel pour accroître la résilience économique, leur présenter les cas des pays ayant réussi leur spécialisation économique et les préparer au retrait de la catégorie des pays les moins avancés. Un voyage d'études sera également organisé pour les représentants d'un petit État insulaire en développement;
  - d) Lancement d'une publication sur le renforcement de la résilience des petits États insulaires en développement.

**J. Accélérer les progrès de certains pays d’Afrique de l’Ouest dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l’échelle internationale, en particulier l’objectif 8 du Millénaire pour le développement, grâce à des formations et à un renforcement des capacités dans le domaine du commerce**

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
(577 000 dollars)**

**Contexte général**

45. La Réunion plénière de haut niveau de l’Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en 2010, a engagé les États Membres à accélérer les progrès dans la réalisation de l’objectif 8 du Millénaire pour le développement, notamment en poursuivant la mise en œuvre de l’Aide pour le commerce, de manière à aider les pays en développement à renforcer et améliorer leur potentiel commercial et la compétitivité de leurs produits sur les marchés internationaux, afin qu’ils bénéficient équitablement de la plus grande ouverture des marchés et pour favoriser leur croissance économique.
46. Cet engagement intergouvernemental a remis sur le devant de la scène l’Initiative Aide pour le commerce de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dont l’objectif est d’atténuer les contraintes logistiques qui limitent la participation effective des pays en développement au commerce international. Un certain nombre de contraintes de cet ordre compromettent en effet l’aptitude des pays à exploiter les possibilités de croissance économique, de développement et de réduction de la pauvreté qu’offre le commerce. Elles consistent notamment dans le manque de connaissances et de compétences nécessaires pour veiller à ce que les politiques régissant le commerce soient propices au développement et adaptées aux conditions locales. Par conséquent, les pays doivent mettre en place des cadres appropriés de renforcement des capacités, en particulier commerciales, pour se donner les moyens d’évaluer, de gérer et d’adopter des stratégies et des politiques susceptibles de faciliter leur intégration à l’économie mondiale.
47. Depuis plus d’une décennie, la CNUCED, par l’intermédiaire de son programme de formation au commerce, axe ses travaux sur le renforcement des capacités des personnes et des institutions en la matière. Le projet proposé s’appuie sur l’expertise acquise dans le cadre de ce programme, en particulier sur des solutions informatiques, pour faire de l’apprentissage à distance un outil efficace de renforcement des capacités commerciales des pays les moins avancés.
48. Le projet portera sur les pays d’Afrique de l’Ouest qui ont expressément demandé l’aide de la CNUCED et ont été choisis en collaboration avec le secrétariat de la Communauté des États de l’Afrique de l’Ouest (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Sénégal et Togo). Les formations seront adaptées aux besoins et à la situation des pays bénéficiaires, notamment les pays les moins avancés, en exploitant leurs capacités reconnues en matière d’élaboration et de fourniture de solutions d’apprentissage en ligne. Le projet étudiera en particulier la possibilité de mettre à profit le Web 2.0 et l’éducation 2.0 pour proposer de nouvelles manières de créer et de dispenser des cours en ligne, en faisant participer activement les apprenants à ces activités et en leur donnant les moyens de gérer leurs propres réseaux.
49. Le projet sera exécuté par le programme de formation au commerce, en coopération avec d’autres programmes de la CNUCED. Il tirera profit des partenariats existant avec celle-ci et avec d’autres organismes de l’ONU, de même qu’avec d’autres acteurs extérieurs à l’Organisation tels que des universités et des instituts de formation commerciale dans les pays tant développés qu’en développement.

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer durablement les capacités commerciales dans certains pays d'Afrique de l'Ouest grâce à une utilisation accrue des outils d'apprentissage en ligne	<b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)	
<b>Relation avec le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et avec les objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Commerce et développement, sous-programme 4 (Technologie et logistique); objectif 8 du Millénaire pour le développement	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	48,0
	Consultants	109,0
	Voyages	59,2
	Services contractuels	20,0
	Dépenses de fonctionnement	18,8
	Ateliers	322,0
	<b>Total</b>	<b>577,0</b>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des responsables des administrations locales à évaluer, promouvoir et appliquer des politiques commerciales et d'investissement axées sur le développement	a) Augmentation du nombre de recommandations de politique générale résultant des initiatives de renforcement des capacités formulées par les homologues nationaux
b) Renforcement et amélioration de la capacité des responsables des administrations locales à créer des savoirs commerciaux et à les gérer par le recours à des techniques et outils novateurs d'apprentissage à distance	b) i) Augmentation du nombre d'experts formés aux thèmes prioritaires et sensibilisés aux questions commerciales qui intéressent plus particulièrement leur pays (masse critique de compétences)  ii) Augmentation du nombre de formateurs formés par la CNUCED qui reproduisent les activités de formation à l'échelle locale
c) Autonomisation des institutions nationales et régionales de formation commerciale pour leur permettre de gérer localement le renforcement des capacités, y compris par l'apprentissage à distance	c) i) Augmentation du nombre de centres d'apprentissage informatique/à distance spécialisés dans les questions de commerce et de développement, qui ont été recensés et consolidés dans chaque pays bénéficiaire  ii) Augmentation du nombre de partenariats établis entre centres de formation et institutions nationales traitant du commerce
d) Amélioration de l'aptitude de certains pays à exploiter les possibilités d'innovation technologique dans le cadre de l'éducation et de la formation professionnelle et continue par l'intermédiaire de techniques et d'outils d'apprentissage à distance	d) Augmentation du pourcentage de responsables des administrations locales qui utilisent des outils d'apprentissage à distance pour la formation technique et l'accomplissement de tâches à caractère professionnel

### Activités principales

50. Les activités principales du projet seront notamment les suivantes :
- a) Effectuer des missions d'évaluation des besoins dans les pays sélectionnés d'Afrique de l'Ouest afin de prendre connaissance des capacités et des contraintes techniques locales et de se prononcer sur les plans d'action proposés;
  - b) Élaborer le projet de plan d'action de formation et de renforcement des capacités convenu pour chaque pays et chaque région, qui sera lié à l'objectif 8 du Millénaire pour le développement et tiendra compte des besoins et des ressources spécifiques au projet;
  - c) Établir, adapter et valider des formations classiques et à distance, conformément à la méthodologie du programme de formation au commerce, en coopération avec d'autres programmes de la CNUCED;
  - d) Former des formateurs potentiels et des maîtres d'apprentissage à distance pour la gestion, la mise en œuvre et la prestation de cours classiques et à distance, en s'appuyant sur les capacités locales;
  - e) Créer un réseau d'experts et d'institutions de formation commerciales dans les pays d'Afrique de l'Ouest;
  - f) Constituer un groupe d'experts régional chargé de formuler des recommandations quant à la suite à donner au projet, l'accent étant mis en particulier sur les activités d'apprentissage à distance en Afrique de l'Ouest.

### **K. Renforcement des capacités en vue de la formulation et de l'application de politiques commerciales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en développement, à l'appui d'une réalisation accélérée des objectifs du Millénaire pour le développement, face à des problèmes de développement multiples et interdépendants**

#### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (694 000 dollars)**

#### Contexte général

51. Dans le document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en 2010 (voir Assemblée générale, résolution 65/1), les États Membres ont souligné qu'il était important d'intégrer les pays en développement au commerce international afin de soutenir les efforts accomplis par ceux-ci pour réaliser leurs objectifs de développement nationaux et les objectifs du Millénaire pour le développement et, en particulier, pour lutter contre la pauvreté et la faim, assurer l'éducation, les soins de santé et l'égalité des sexes pour tous et garantir la durabilité de l'environnement et l'établissement de partenariats mondiaux pour le développement.
52. Les perspectives de relèvement et d'une croissance commerciale soutenue sont limitées par la gravité et la profondeur de la crise dans de nombreux pays, un taux de chômage élevé, la faiblesse des dépenses des ménages et des banques, une dette importante et des recettes publiques faibles, le déclin de l'élan créé par les mesures gouvernementales et la subsistance de déséquilibres

mondiaux. Il faut une relance marquée de la croissance commerciale dans les pays en développement pour améliorer la croissance économique et favoriser le développement durable. Dans le contexte de la revitalisation des échanges, il convient également de veiller à ce que toute croissance commerciale soit porteuse d'une amélioration des conditions de vie (hausse des revenus, accès aux services de base et réduction de la pauvreté), appuyée par le renforcement des capacités réglementaires, institutionnelles et financières. En conséquence de la crise mondiale, nombre de pays en développement réexaminent leurs orientations, en matière de commerce, leurs institutions et leurs réglementations commerciales aux niveaux national et local, pour mieux les adapter à leur état de développement et à leurs capacités de production, en se concentrant sur la réalisation de leurs objectifs nationaux de développement et sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

53. Le projet proposé devrait contribuer à la conception de politiques commerciales nationales cohérentes, adaptées et axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur l'intensification des échanges (croissance des exportations), tout en favorisant des améliorations économiques et sociales conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces politiques commerciales devront être favorables aux pauvres (en ciblant les secteurs où les pauvres, y compris les femmes, sont très présents) et respectueuses de l'environnement (en ciblant des secteurs où la préservation du milieu revêt un caractère fondamental, tel que l'agriculture biologique ou le tourisme vert). Plusieurs pays ont prié la CNUCED de fournir un appui de cet ordre, notamment en Afrique et dans les pays les moins avancés, comme le Rwanda, ainsi que dans les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce.
54. Des synergies seront créées avec l'initiative Unis dans l'action et les programmes du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et, dans le cas des pays les moins avancés, avec le Cadre intégré renforcé. Il sera tenu compte des priorités en matière de commerce et de développement recensées au titre du Cadre dans l'examen et la formulation des politiques commerciales. La CNUCED collaborera avec les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations internationales, des représentants de la société civile et du secteur privé et des institutions publiques nationales.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de manière à pouvoir élaborer, en matière de commerce, des orientations axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui jettent les bases de la mise au point, de l'adoption et de l'application de politiques commerciales adaptées à leur situation</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 42,0</p> <p>Consultants 220,0</p> <p>Voyages 104,0</p> <p>Dépenses de fonctionnement 88,0</p> <p>Ateliers 240,0</p>	
<p><b>Relation avec le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et avec les objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Commerce et développement, sous-programme 3 (Commerce international)</p>	<p><b>Total 694,0</b></p>	

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Meilleure prise de conscience, par les responsables de l'élaboration des politiques commerciales, de la contribution du commerce au relèvement économique, à la croissance et au développement durable après une crise</p>	<p>a) Augmentation du nombre (environ 200) de décideurs et de négociateurs nationaux s'occupant du commerce, ainsi que de spécialistes et de représentants du secteur privé capables d'évaluer et de formuler des politiques commerciales axées sur les objectifs du</p>

	Millénaire pour le développement et de réaliser l'adaptation et l'ajustement continus des mesures de politique générale en fonction de l'évolution des situations et des besoins en matière de développement
b) Renforcement de la capacité des décideurs à analyser les effets du commerce sur le développement et la contribution potentielle de produits et de services clefs	b) Augmentation du nombre (environ 150) de décideurs disposant de compétences accrues en matière d'analyse et de formulation de politiques pour définir, mettre en œuvre et évaluer des mesures en faveur du commerce, ainsi que d'une connaissance renforcée des moyens d'intégrer le commerce dans les stratégies de développement
c) Élaboration, par un certain nombre de pays en développement, d'un cadre complet de politiques commerciales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement (principalement en faveur des pauvres)	c) Adoption, par les pays, d'au moins 10 cadres complets de politiques commerciales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que de régimes de politique commerciale

### Activités principales

55. Les activités principales seront les suivantes :

- a) Élaborer, dans 10 pays en Afrique, dans la région Asie et Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes, 10 cadres complets de politiques commerciales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement et tournés vers le renforcement des capacités de production dans des secteurs économiques résilients et facilitant la réduction de la pauvreté;
- b) Organiser 10 ateliers nationaux pour passer en revue et valider les 10 cadres complets de politiques commerciales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement;
- c) Organiser deux ateliers interrégionaux pour partager les enseignements tirés et les conclusions et recommandations faites au sujet des politiques commerciales, de même que les expériences en matière de pratiques optimales pour les politiques commerciales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Les ateliers devraient déboucher sur l'élaboration d'un manuel de pratiques optimales pour les politiques commerciales axées sur le développement;
- d) Fournir des services de conseil sur le renforcement des capacités et la transmission de compétences aux décideurs et analystes en matière d'élaboration de politiques commerciales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement et d'amélioration des aptitudes institutionnelles et réglementaires connexes;
- e) Élaborer des supports de formation à la formulation de politiques commerciales axées sur le développement et à la mise en œuvre de formations dans 10 des pays les moins avancés à l'intention des décideurs, des négociateurs commerciaux ainsi que des représentants de la communauté des affaires, des spécialistes et de la société civile.

## **L. Gérer les effets du commerce et des accords commerciaux sur l'emploi dans les pays en développement**

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (232 000 dollars)**

#### **Contexte général**

56. La création d'emplois productifs est essentielle pour réduire la pauvreté, parvenir à un développement économique et social durable et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour les pauvres, le travail est généralement le seul actif disponible. Le commerce international et les politiques commerciales peuvent contribuer à la création d'emplois productifs. Nombre de pays en développement qui ont orienté leur économie vers une participation dynamique au commerce mondial présentent des bilans positifs en termes de croissance, de création d'emploi et de réduction de la pauvreté. Le développement a été rendu possible par la mise en place de capacités productives et le perfectionnement technologique. Des politiques relatives au commerce, à l'industrie, à l'emploi et à d'autres questions ont été utilisées pour favoriser cette évolution encourageante.
57. La récente crise économique mondiale a mis en relief la vulnérabilité des pays en développement, qui souffrent pour l'essentiel d'un taux de chômage durablement élevé et de chocs extérieurs suivis par des déclinés de l'activité commerciale, de la croissance économique et de l'emploi. Pour remédier à cette situation, les pays ont besoin d'institutions fortes, et notamment de systèmes de sécurité sociale à même de protéger la population en cas de ralentissement marqué de l'activité commerciale.
58. Le projet proposé favorisera la formulation et la mise en œuvre de stratégies commerciales et de développement appropriées en explorant la relation entre le commerce et le système commercial international, d'une part, et la création d'emplois et le développement, de l'autre. Il visera à renforcer deux secteurs : l'agriculture et les services. Quarante pour cent de la main-d'œuvre des pays en développement travaille dans l'agriculture, et cela comprend souvent le segment le plus pauvre. Le projet analyse le lien entre le commerce agricole et la création d'emplois, ainsi que d'autres objets de préoccupation, en particulier la sécurité alimentaire (tous deux relevant de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement). La relation entre le commerce des services et l'emploi dans les pays en développement est passée en revue compte tenu de la contribution notable des services au produit intérieur brut. L'analyse en question, et d'autres contributions, notamment de l'Organisation internationale du Travail (OIT), serviront à renforcer les capacités des décideurs, y compris dans le cadre de deux ateliers interrégionaux.
59. La CNUCED et des consultants établiront quatre études de cas nationales et deux études mondiales pour des ateliers de renforcement des capacités. Le projet porte sur des pays particulièrement touchés par la pauvreté et le chômage, ainsi que sur les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Les statistiques commerciales et le récent ralentissement économique, de même que les recherches de l'OIT, entrent également en ligne de compte pour la sélection finale. L'outil de connaissance qui doit être élaboré par le projet et qui se concentrera sur les politiques commerciales et le rapport avec l'emploi, sera constitué d'un recueil d'études de cas et d'autres supports techniques et de réflexion à l'appui des formations destinées aux décideurs.
60. La CNUCED a rejoint l'initiative internationale de collaboration interinstitutions sur le commerce, l'emploi et la contribution des marchés ouverts à la croissance durable et à l'emploi (OIT, Organisation pour la coopération et le développement en Europe, banques régionales de développement, CNUCED, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce). Le projet sera mené en coordination avec l'initiative afin de maximiser les effets obtenus et les connaissances acquises dans le cadre de celle-ci. L'OIT apportera sa contribution au projet sous forme d'études (publiées comme documents de l'OIT) et d'expertise en matière de renforcement des capacités, en utilisant ses propres fonds, ce qui permettra d'augmenter le nombre de pays couverts.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Consolider le lien entre commerce international et création d'emplois dans certains pays en développement et pays les moins avancés et faciliter l'application de politiques commerciales et de développement ayant une incidence sur l'emploi productif et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Consultants</p> <p>Voyages</p> <p>Dépenses de fonctionnement</p> <p>Ateliers</p>	<p>67,0</p> <p>35,0</p> <p>15,0</p> <p>115,0</p>
<p><b>Relation avec le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et avec les objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Commerce et développement, sous-programme 3 (Commerce international)</p>	<p><b>Total</b> <b>232,0</b></p>	

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Amélioration de la compréhension par les experts et les décideurs des effets du commerce, des accords commerciaux et des risques de ralentissement de l'activité commerciale sur l'emploi dans 4 pays/régions et 2 secteurs (agriculture et services) à l'appui de la formulation de stratégies nationales efficaces dans les domaines du commerce et de l'emploi</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre d'études de qualité (au moins 6)</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'experts et de décideurs ayant suivi la formation sur l'outil de connaissance</p>
<p>b) Consolidation des connaissances des experts et des décideurs en matière de commerce, d'emploi et de développement et renforcement de la capacité des décideurs, dans au moins 4 pays, à élaborer des stratégies cohérentes dans les domaines du commerce et de l'emploi aux niveaux national et international</p>	<p>b) Augmentation du nombre d'experts et de décideurs, y compris des ministères du commerce, en mesure d'élaborer des dispositions relatives au commerce et à l'emploi dans les stratégies de développement</p>

### Activités principales

61. Les activités principales seront notamment les suivantes :
- a) Réaliser deux études de cas nationales et deux études de cas régionales sur l'incidence du commerce sur l'emploi et le développement. Deux de ces études seront menées en Afrique (Communauté de développement de l'Afrique australe et République-Unie de Tanzanie), tandis qu'une autre aura pour cadre l'Asie (Cambodge) et la dernière l'Amérique latine (Cariforum). Deux porteront sur l'agriculture et deux sur les services;
  - b) Réaliser deux études mondiales sur le commerce dans l'agriculture et l'emploi et sur le commerce dans les services et l'emploi;
  - c) Organiser deux ateliers interrégionaux sur le commerce et l'emploi afin de partager les enseignements tirés de l'expérience, de formuler des recommandations concernant les politiques et de renforcer les capacités des décideurs;

- d) Préparer quatre documents de stratégie sur le commerce et l'emploi;
- e) Élaborer des supports de formation et contribuer aux activités de formation et au renforcement des capacités de la CNUCED (cours visés au paragraphe 166 et appui apporté aux négociateurs commerciaux, notamment), ainsi que des exposés pour les conférences internationales de manière à sensibiliser un groupe plus large de décideurs (par exemple dans le cadre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), et mettre au point un outil de connaissance.

**M. Renforcement de la capacité des ministères du commerce et de la planification de certains des pays les moins avancés à élaborer et à exécuter des stratégies commerciales propices à la réduction de la pauvreté**

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
(641 000 dollars)**

**Contexte général**

62. L'expérience a montré que le commerce peut constituer un mécanisme puissant et efficace de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Les liens entre essor commercial et réduction de la pauvreté ne sont toutefois ni simples ni automatiques. Il faut à ces pays d'importantes capacités humaines et institutionnelles pour exploiter les possibilités offertes par le commerce et ainsi formuler et exécuter des stratégies commerciales propices à la réduction de la pauvreté. Les recherches approfondies de la CNUCED sur les problèmes que rencontrent les pays les moins avancés et sa participation aux initiatives du Cadre intégré et du Cadre intégré renforcé, de même que sa contribution au renforcement de la présence des pays les moins avancés dans les échanges mondiaux, ont favorisé une compréhension très étendue des déficits de capacités dans ces pays. Par l'intermédiaire des initiatives susmentionnées, les pays les moins avancés ont, dans leur grande majorité, établi un cadre institutionnel d'intégration du commerce et réalisé des diagnostics d'intégration commerciale assortis des matrices d'action correspondantes. Ces facteurs offrent une base solide pour la mise au point de stratégies commerciales complètes assorties de plans d'action, de mécanismes de suivi et de budgets. La CNUCED aide les pays les moins avancés à étudier et à élaborer des politiques et des stratégies commerciales qui contribuent à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Celles-ci comprennent des stratégies nationales en matière de politiques commerciales, des stratégies sectorielles (concernant, par exemple, les services) ou l'adaptation de mesures visant à prendre en compte des accords commerciaux régionaux ou multilatéraux, et ainsi à tirer parti de nouvelles ouvertures commerciales.
63. Avec ses partenaires, à savoir les autres membres du groupe interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination sur le commerce et les moyens de production, la CNUCED est en mesure d'apporter une aide coordonnée et axée sur la demande en vue de renforcer les capacités nationales. Le projet contribuera à combler les lacunes recensées en termes de ressources humaines, institutionnelles et politiques, afin de créer un environnement propice à la réduction de la pauvreté et traitera : a) les problèmes de compréhension de la politique commerciale et des options en la matière; b) les défauts de mise en œuvre de la stratégie commerciale; et c) l'aide fournie à certains des pays les moins avancés pour élaborer des politiques commerciales qui jettent les bases d'une participation bénéfique aux échanges mondiaux, d'un renforcement de la résilience économique et de l'avènement d'une transformation productive.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Le projet vise à renforcer la capacité des ministères du commerce et de la planification de certains des pays les moins avancés à recenser les priorités dans le domaine du commerce et à formuler et mettre en œuvre des stratégies commerciales qui favorisent la réduction de la pauvreté</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">55,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">144,0</td> </tr> <tr> <td>Experts</td> <td style="text-align: right;">160,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">140,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">22,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">120,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>641,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	55,0	Consultants	144,0	Experts	160,0	Voyages	140,0	Dépenses de fonctionnement	22,0	Ateliers	120,0	<b>Total</b>	<b>641,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	55,0														
Consultants	144,0														
Experts	160,0														
Voyages	140,0														
Dépenses de fonctionnement	22,0														
Ateliers	120,0														
<b>Total</b>	<b>641,0</b>														
<p><b>Relation avec le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et avec les objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Commerce et développement, sous-programmes 3 (Commerce international) et 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux); objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 8</p>															

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement de la capacité des ministères du commerce et de la planification des pays les moins avancés participants à évaluer les possibilités commerciales et à bien comprendre les stratégies commerciales propices à la réduction de la pauvreté</p>	<p>a) i) Les ministères du commerce et de la planification évaluent ensemble les possibilités commerciales et les stratégies commerciales porteuses. Ils élaborent ensuite une stratégie commerciale et un plan de mise en œuvre des politiques commerciales</p> <p>ii) Augmentation du nombre de réunions et de séminaires sur les questions de stratégie commerciale organisés conjointement par les deux ministères</p>
<p>b) Adoption d'une politique commerciale propice à la réduction de la pauvreté et assortie d'un plan de mise en œuvre</p>	<p>b) Élaboration et présentation aux gouvernements des pays les moins avancés concernés, pour examen et adoption, d'un projet de politique commerciale nationale propice à la réduction de la pauvreté, assorti d'un plan de mise en œuvre</p>
<p>c) Intégration de stratégies et de politiques sectorielles axées sur le développement dans les plans nationaux de développement (par exemple, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté)</p>	<p>c) i) Plans de développement national et de réduction de la pauvreté tenant compte des priorités des stratégies commerciales</p> <p>ii) Nombre accru d'opérations et de besoins d'assistance recensés dans les stratégies commerciales, conformes aux plans nationaux de développement</p>
<p>d) Utilisation accrue des ressources du Cadre intégré renforcé et de l'initiative Aide pour le commerce à l'appui de l'intégration et de la mise en œuvre des priorités commerciales dans les plans nationaux de développement et de réduction de la pauvreté</p>	<p>d) i) Nombre accru de stratégies commerciales fondées sur le diagnostic d'intégration commerciale ou sa mise à jour et la matrice d'action correspondante</p>

ii) Les pays bénéficiaires sont davantage à même de formuler des propositions financières conformes aux directives du Cadre intégré renforcé et de l'initiative Aide pour le commerce.

iii) Nombre accru de propositions et de demandes soumises

---

### Activités principales

64. Les activités principales seront notamment les suivantes :
- a) Organiser deux ateliers nationaux par pays bénéficiaire en coopération avec les responsables politiques et les représentants du secteur privé afin d'établir un ordre de priorité pour les recommandations dans des matrices d'action et de concevoir des mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie commerciale et d'un cadre de politiques commerciales qui favorisent la réduction de la pauvreté. Un atelier de validation de la stratégie et du plan de mise en œuvre sera également organisé;
  - b) Fournir des services de conseil pour aider les responsables des ministères du commerce et du plan à élaborer des stratégies commerciales et des cadres de politiques commerciales propices à la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à mettre au point des supports de formation et à évaluer le projet;
  - c) Établir des modules de formation sur les politiques et l'intégration commerciales dans les pays les moins avancés bénéficiaires afin d'y renforcer la capacité à appréhender un large éventail de questions à caractère commercial, telles que les options en matière de politiques commerciales, les besoins institutionnels, les problèmes de coordination et l'élaboration de projets de propositions conformément aux directives du Cadre intégré renforcé et de l'initiative Aide pour le commerce;
  - d) Tenir deux réunions sous-régionales de praticiens dans les pays les moins avancés sélectionnés, en vue d'aborder les difficultés rencontrées, les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de mise au point et d'exécution de stratégies commerciales propices à la réduction de la pauvreté;
  - e) Établir un manuel et un rapport de projet sur la formulation et la mise en œuvre de politiques et de stratégies commerciales, en vue d'aider les autres pays les moins avancés à mettre au point des stratégies commerciales;
  - f) Fournir, sur demande, des services de conseils de la CNUCED aux pays les moins avancés sélectionnés pour faciliter la formulation et la mise en œuvre de politiques commerciales axées sur le développement, ainsi que le renforcement des capacités y afférentes.

**N. Renforcement des capacités nationales en vue de favoriser l'investissement étranger direct dans le secteur vert et les autres secteurs porteurs**

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
(461 000 dollars)**

**Contexte général**

65. Les flux mondiaux d'investissements étrangers directs (IED) ont faiblement augmenté, passant de 1,114 milliard de dollars en 2009 à environ 1,122 milliard de dollars en 2010. Étant donné le caractère très préoccupant de cette stagnation, il est impératif d'ajuster les opérations de nombreux offices de promotion des investissements. La CNUCED doit aussi répondre dans ce contexte à une demande accrue en orientations, conseils et formations sur les moyens de relever les défis contemporains. La présente proposition a pour but de répondre à cette demande, en donnant aux bénéficiaires les moyens de tirer parti des nouvelles tendances mondiales telles que la part croissante des services et du secteur primaire dans les IED, l'augmentation des flux d'IED à destination ou en provenance des pays en développement et des pays en transition (flux Sud-Sud) et les nouvelles possibilités d'investissement, en particulier dans les industries vertes.
66. Le projet permettra d'améliorer l'efficacité des offices de promotion des investissements des pays en développement dans leurs efforts pour attirer et retenir les IDE afin de créer des emplois, de tirer parti du développement et d'améliorer la compétitivité. Il ne faudra pas non plus ignorer les inconvénients potentiels, comme l'exclusion des entreprises nationales, la dépendance technologique, l'augmentation des prix des denrées et services de première nécessité et les retombées sociales connexes (par exemple, les pertes d'emploi). Il est nécessaire que les offices de promotion des investissements et les responsables politiques évaluent ces avantages et inconvénients pour limiter le plus possible les répercussions négatives et maximiser les retombées positives.
67. Le projet renforcera la capacité des offices de promotion des investissements d'attirer des IED favorables à l'environnement, par exemple dans le domaine des énergies renouvelables, de l'agriculture écologiquement viable ou des modes de production à meilleur rendement énergétique. Il appartient à chaque pays de cibler les secteurs ou sous-secteurs dans lesquels il peut développer une offre compétitive à l'échelle internationale et où les investissements étrangers directs peuvent permettre d'importants gains de développement. Pour pouvoir identifier ces secteurs, les offices de promotion des investissements doivent être en mesure d'analyser les tendances mondiales en matière d'IED favorables à l'environnement et d'évaluer leur propre pays.
68. Le projet sera exécuté en étroite coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et en tenant compte des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui témoignent de l'efficacité des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour attirer les IED afin de répondre aux besoins et priorités des pays en matière de développement. Il exigera également la coopération des commissions régionales de l'ONU [Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)] et d'autres acteurs concernés hors système comme l'Association mondiale des offices de promotion des investissements et tous les offices nationaux.

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer la capacité des pays en développement d'attirer les investissements étrangers directs dans le secteur vert et les autres secteurs porteurs et d'en tirer parti pour créer des emplois, favoriser le développement de l'agriculture et réduire la pauvreté	<b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	40,0
<b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Commerce et développement, sous-programme 2 (Investissement et entreprises); objectifs du Millénaire 1, 7 et 8	Consultants	154,0
	Voyages	80,0
	Services contractuels	50,0
	Dépenses de fonctionnement	35,0
	Ateliers de formation	102,0
	<b>Total</b>	<b>461,0</b>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Accroître la capacité des responsables politiques et des offices de promotion des investissements des pays en développement de tirer parti des nouvelles possibilités d'investissement dans le secteur vert et les autres secteurs porteurs (notamment les flux Sud-Sud) qui sont susceptibles d'avoir d'importantes retombées en matière de développement	a) Augmentation du nombre de pays bénéficiaires faisant état d'une plus grande efficacité dans l'action conduite pour attirer et retenir les IED dans les secteurs visés par le projet
b) Constituer un réseau mondial en ligne dédié aux IED favorables à l'environnement afin d'améliorer la diffusion des pratiques de référence, la coopération et la mise en place de partenariats pour le développement à l'échelle mondiale	b) Augmentation du nombre d'offices de promotion des investissements dans les pays en développement et d'autres parties prenantes à l'investissement participant au nouveau réseau mondial en ligne dédié aux IED favorables à l'environnement
c) Faire en sorte que les offices de promotion des investissements des pays en développement mettent davantage l'accent sur le respect de l'environnement en promouvant les IED dans les secteurs verts, tels que l'efficacité énergétique, l'agriculture écologiquement viable et les énergies renouvelables	c) Augmentation du nombre d'offices de promotion des investissements dans les pays en développement indiquant avoir eu recours avec succès à des stratégies et pratiques novatrices pour attirer des IED favorables à l'environnement, après enquête auprès des bénéficiaires

### Activités principales

69. Les principales activités seront les suivantes :
- Fournir des conseils techniques aux gouvernements des pays en développement qui en feront la demande. Il s'agira de préparer des rapports consultatifs sur les dispositifs institutionnels, les stratégies de promotion des investissements dans des secteurs spécifiques et les politiques et pratiques de référence pour promouvoir des IED favorables au développement durable;
  - Élaborer des guides pratiques pour aider les pays en développement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies prospectives (par exemple, des mesures permettant de créer des marchés, la promotion des IED Sud-Sud), ainsi que des mesures plus spécifiques

de promotion des IED favorables au développement durable, notamment l'accroissement des investissements en matière d'efficacité énergétique, d'agriculture écologiquement viable et d'énergies renouvelables (par exemple, la création de parcs d'activités pour le développement de technologies non polluantes et de parcs éco-industriels);

- c) Constituer un réseau mondial en ligne dédié aux IED favorables à l'environnement à l'intention des offices de promotion des investissements et des autres parties prenantes aux investissements, qui comprendra une base de données sur les meilleures pratiques pour promouvoir les IED favorables à l'environnement, un centre d'information sur les manifestations et contacts s'y rapportant, un forum de discussion et des cours de formation en ligne proposés par la CNUCED sur les moyens propres à faciliter l'investissement et sur les pratiques de promotion;
- d) Organiser des séminaires régionaux de formation à la promotion des investissements à l'intention de pays d'Afrique, de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui seront l'occasion de donner des conseils pratiques aux spécialistes des offices de promotion des investissements et aux responsables politiques sur les stratégies, mesures et pratiques permettant d'attirer les IED dans les industries vertes et les autres secteurs présentant de nouvelles possibilités d'investissement et un potentiel de développement.

## **O. Promotion de modèles d'entreprise durables en faveur du développement : investir dans les plus pauvres, pour les plus pauvres et avec les plus pauvres**

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (462 000 dollars)**

#### **Contexte général**

- 70. Dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue en 2010 (voir la résolution 65/1 de l'Assemblée générale), les chefs d'État et de gouvernement ont constaté avec une vive inquiétude que le progrès accompli pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement était très loin d'être suffisant et ils ont invité le secteur privé à participer davantage à la lutte contre la pauvreté, notamment en adaptant ses modèles d'entreprise aux besoins et aux possibilités des pauvres.
- 71. Le projet proposé fait suite à cette demande. Il est centré sur la promotion de modèles d'entreprise durables favorables au développement, conformément aux conclusions du Conseil consultatif pour l'investissement de la CNUCED à sa huitième session, en septembre 2010, qui a estimé qu'il fallait à cet égard suivre trois principes : a) investir dans les plus pauvres, c'est-à-dire élaborer des modèles d'entreprise durables destinés à l'investissement dans les pays en développement; b) investir pour les plus pauvres, c'est-à-dire dans des produits et des services qui soient accessibles et peu coûteux; et c) investir avec les plus pauvres, c'est-à-dire créer des liens avec les entreprises nationales et intégrer les petites et moyennes entreprises locales dans la chaîne de valeur mondiale pour établir de solides capacités de production sur place. Alors que les liens entre entreprises ont fait l'objet de nombreuses études, les mécanismes susceptibles de créer des conditions favorables à l'investissement dans la production de biens et de services abordables (et adaptables) dans les pays en développement et l'élaboration de modèles d'entreprise durables en vue d'investir dans les pauvres restent mal compris et peu analysés. Il existe toutefois de nombreux exemples d'investissement dans les plus pauvres (comme l'élargissement des marchés de masse par la baisse des prix) et pour les plus pauvres (comme l'offre de biens et services à un coût

abordable) qui pourraient être réunis pour faire la synthèse des pratiques recommandables dans la conception des modèles d'entreprise.

72. La présente proposition a pour objectif de remédier à cette situation grâce à l'élaboration de modèles d'entreprise durables pour former les pays en développement à l'investissement dans les plus pauvres.
73. Les écoles de commerce des pays du Nord et des pays du Sud seront associées au projet pour mettre à profit le vaste réservoir de connaissances disponibles en la matière. Il est aussi prévu de mettre l'accent sur la collaboration avec les sociétés transnationales et leurs filiales à l'étranger. Un programme de formation à la conception de modèles d'entreprise durables sera mis au point et testé avant d'être proposé aux établissements d'enseignement supérieur des pays du Sud.
74. Le projet sera mis en œuvre en étroite coopération avec les commissions régionales de l'ONU et les autres organisations internationales compétentes, et en faisant fond sur l'expérience fructueuse de l'Institut virtuel de la CNUCED et du réseau qu'il a constitué. La CNUCED a aussi l'intention d'associer à ce projet d'autres organismes partenaires comme l'Association mondiale des agences de promotion des investissements, les associations professionnelles et la Chambre de commerce internationale.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Élaborer et promouvoir un programme de formation à la mise en place de modèles d'entreprise durables afin d'investir dans les plus pauvres, pour les plus pauvres et avec les plus pauvres</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 30,0</p> <p>Consultants 99,0</p> <p>Services contractuels 60,0</p> <p>Voyages 36,0</p> <p>Dépenses de fonctionnement 37,0</p> <p>Ateliers de formation 200,0</p>
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Commerce et développement, sous-programme 2 (Investissement et entreprises); objectifs du Millénaire 1 et 8</p>	<p><b>Total 462,0</b></p>

<b>Réalisations escomptées du Secrétariat</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Assurer le caractère durable des modèles d'entreprise qui serviront à investir dans les plus pauvres, pour les plus pauvres et avec les plus pauvres</p>	<p>a) i) Amélioration de l'accès à l'appui analytique et aux études de cas probantes en ce qui concerne l'investissement dans les plus pauvres, pour les plus pauvres et avec les plus pauvres</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'écoles de commerce contribuant à l'élaboration du programme</p>
<p>b) Renforcer la sensibilisation du secteur privé aux bénéfiques potentiels de l'investissement dans les plus pauvres, pour les plus pauvres et avec les plus pauvres</p>	<p>b) i) Augmentation du nombre d'entrepreneurs et de spécialistes inscrits à la formation et désireux d'en intégrer certains éléments à leurs propres projets</p> <p>ii) Amélioration de la connaissance des modèles d'entreprise visant à améliorer les conditions des plus vulnérables, de la part à la fois des sociétés transnationales et des petites et moyennes entreprises des pays en développement</p>

- |   |  |
|---|--|
| c) Renforcer la sensibilisation aux possibilités d'investissement venant en appui à la frange la plus pauvre de la population | c) Augmentation du nombre de parties prenantes aux investissements indiquant mieux comprendre les possibilités d'investissement offertes par le nouveau programme relatif aux modèles d'entreprise |
|---|--|
- 

### Activités principales

75. Les principales activités seront les suivantes :
- Élaborer un programme de formation à la mise en place de modèles d'entreprise durables pour investir dans les plus pauvres, avec des études de cas, un programme détaillé et des exercices;
  - Organiser des séminaires tripartites avec des écoles de commerce, des sociétés transnationales et des entrepreneurs locaux afin d'affiner et d'arrêter le programme de formation;
  - Mettre au point un guide de formation en ligne portant sur le nouveau programme de formation à la conception de modèles d'entreprise durables;
  - Mettre en place des cours pilotes d'investissement dans les plus pauvres dans les écoles de commerce ou de gestion des universités des cinq pays les moins avancés du Sud, dans le cadre de cinq ateliers de formation régionaux : en Afrique francophone, en Afrique anglophone, en Amérique latine, en Asie et dans la région en développement de l'Océanie. Des professeurs originaires de pays voisins participeront à ces ateliers de formation afin de permettre une discussion aussi ouverte que possible, ainsi que la diffusion et la reproduction de la teneur de la formation à l'échelle nationale et régionale;
  - Diffuser les cours en ligne sur le réseau informatique des écoles de commerce des pays du Sud et des parties prenantes aux investissements et établir un forum de discussion en ligne.

### **P. Renforcer les capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance afin d'améliorer la coopération financière et monétaire au niveau régional entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique occidentale et centrale**

#### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (555 000 dollars)**

#### Contexte général

76. Ces dernières années, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont témoigné un intérêt croissant envers les politiques de renforcement de la coopération monétaire, et notamment le rôle que peuvent jouer les systèmes des paiements régionaux. La région a suivi de nombreuses approches au fil des ans pour parvenir à s'intégrer. D'une façon générale, les résultats restent très modestes, faute d'un modèle économique alternatif inspirant des politiques macroéconomiques viables axées sur la croissance. Les efforts de coopération monétaire régionale n'ont donc pu porter pleinement leurs fruits.
77. Une politique macroéconomique différente, emportant l'adhésion d'un plus grand nombre de pays de la région et ne s'attachant pas uniquement à la stabilité des prix sur les marchés des biens

permettrait de créer un cercle vertueux investissement-augmentation de la productivité-hausse des salaires réels-croissance viable de la demande intérieure. Pour ce faire, il faudrait que les responsables politiques retrouvent toute latitude pour gérer les taux d'intérêt et les taux de change, deux variables essentielles des politiques économiques permettant de créer un environnement macroéconomique qui stimule l'investissement. Chaque pays ne peut toutefois y parvenir seul, la coopération monétaire régionale demeurant la clef du succès des politiques macroéconomiques axées sur la croissance. Il serait plus facile d'obtenir des résultats, comme le développement du commerce, l'augmentation du produit intérieur et la création d'emplois, si tous s'entendaient sur le rôle des politiques monétaires et fiscales, avec des dispositifs appropriés d'encadrement du marché du travail.

78. De la même façon, la coopération monétaire entre les États d'Afrique centrale et occidentale se heurte à des politiques macroéconomiques inadaptées. Le lancement récent de programmes de réforme économique et de divers processus d'intégration régionale et sous-régionale a révélé qu'il était nécessaire de renforcer les capacités et d'apporter une aide technique à la conception et à la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles.
79. Certains gouvernements de la région (Argentine, Brésil et République dominicaine) ont fait savoir qu'ils souhaitaient progresser sur la voie de nouvelles recherches, du renforcement du consensus et de l'accroissement des capacités dans ce domaine. En outre, la collaboration de la CNUCED avec des institutions régionales telles que le Système économique latino-américain et caribéen et l'Institut de recherches économiques appliquées permettra de toucher un public plus large. La CNUCED mobilisera également les compétences techniques existant au sein de l'Initiative de Chiang Mai pour en faire bénéficier les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et pour étudier les différentes politiques qu'il est possible d'appliquer dans ce domaine. En Afrique, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et la Banque des États de l'Afrique centrale ont demandé un appui à leur programme pluriannuel de renforcement des capacités, qui vise à réunir un ensemble important de spécialistes de la macroéconomie appelés à travailler dans les administrations régionales.

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance afin d'améliorer la coopération financière et monétaire au niveau régional dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique occidentale et centrale	<b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)	
	Assistance temporaire (autre que pour les réunions)	50,0
<b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Commerce et développement, sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement); objectifs du Millénaire 1 et 8	Consultants	165,0
	Voyages	80,0
	Services contractuels	8,0
	Dépenses de fonctionnement	2,0
	Ateliers de formation	250,0
	<b>Total</b>	<b>555,0</b>

**Réalizations escomptées du Secrétariat**

**Indicateurs de succès**

a) Améliorer le savoir institutionnel, faire œuvre de sensibilisation, élargir le consensus sur l'interdépendance macroéconomique régionale et le cadre de coopération monétaire et financière régionale et améliorer les mécanismes permettant une concertation systématique entre les hauts responsables des ministères de l'économie et des finances et des

a) i) Acceptation ou adoption de nouveaux instruments de politique macroéconomique axée sur la croissance par les responsables politiques de 5 ou 6 pays et institutions partenaires  
ii) Établissement de voies durables de dialogue sous-régional et interrégional, et

banques centrales des pays concernés	coordination des politiques financières et monétaires des pays et institutions partenaires, dans chaque région
b) Renforcer les capacités techniques et analytiques des hauts responsables des ministères de l'économie et des finances et des banques centrales des pays concernés en matière de gestion politique des stratégies macroéconomiques, de la dette publique et du financement du développement	b) i) Formation et évaluation de 15 hauts responsables politiques par des cours portant sur la gestion des stratégies macroéconomiques, de la dette publique et des mouvements de capitaux  ii) Formation de 5 experts par région à la fonction de formateur dans le domaine des stratégies macroéconomiques, de la dette publique et des mouvements de capitaux

### Activités principales

80. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Organiser des missions sur le terrain conduites par des experts internationaux ou régionaux dans les pays concernés de chaque région, en vue d'estimer les nouveaux besoins et de recueillir le point de vue des responsables politiques sur leur expérience en matière de coopération monétaire régionale et de futures stratégies de développement, notamment au regard des nouvelles conditions engendrées par la crise financière mondiale;
- b) Procéder à une analyse détaillée de la situation macroéconomique actuelle de trois ou quatre pays concernés dans chacune des deux régions, conduite par des experts internationaux et régionaux et axée sur les variables qui déterminent l'efficacité des dispositifs d'intégration monétaire et financière à l'échelle des régions;
- c) Animer des séminaires de façon à diffuser l'analyse et à estimer les besoins supplémentaires;
- d) Organiser des voyages d'études dans les pays parties à l'Initiative de Chiang Mai à l'intention des responsables politiques des pays d'Amérique latine et des pays d'Afrique occidentale et centrale, afin d'échanger des données d'expérience et d'examiner les différents niveaux et modalités de l'intégration monétaire régionale;
- e) Concevoir des supports de formation à la gestion macroéconomique axée sur la croissance, adaptés aux besoins spécifiques des pays et régions concernés;
- f) Animer des cours et ateliers de formation à la gestion macroéconomique, à l'analyse de la dette et à la coopération monétaire, à l'intention des hauts responsables politiques et des cadres intermédiaires.

**Q. Intégrer les activités contribuant à la préservation des écosystèmes aux politiques et programmes sectoriels et macroéconomiques des pays**

**Programme des Nations Unies pour l'environnement  
(542 000 dollars)**

**Contexte général**

81. La gestion solide des écosystèmes est un facteur clef de la croissance durable et de la réduction de la pauvreté par le fait qu'elle renforce le rôle joué par l'environnement et les ressources naturelles dans le développement économique et social d'un pays. Les responsables politiques n'ont toutefois jusqu'ici accordé que peu d'attention au fait que des écosystèmes sains peuvent fournir des moyens de subsistance durables et que la gestion de l'environnement contribue notablement à l'autonomisation des pauvres. Des gouvernements ont par conséquent demandé au PNUE de les aider à lever les obstacles à la mise en œuvre de l'approche écosystémique intégrée dans leurs processus nationaux de planification.
82. Le projet considéré a pour objectif d'intégrer les activités contribuant à la préservation des écosystèmes dans les politiques de développement et de renforcer ainsi le lien entre les politiques de réduction de la pauvreté et les politiques de gestion des écosystèmes. S'appuyant sur certaines évaluations inframondiales déjà menées à leur terme, qui ont généré des données scientifiques sur l'état des écosystèmes, le projet aura pour objectif principal d'élaborer ou de recommander des outils et méthodes qui serviront à aider les responsables politiques et les décideurs à intégrer des mesures de gestion des écosystèmes aux politiques de réduction de la pauvreté et de développement, en y associant étroitement les partenaires locaux et nationaux concernés. Il s'agira de répondre aux priorités nationales définies dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de faire fond sur les mécanismes de collaboration interorganisations des Nations Unies, ainsi que de tirer les conclusions qui s'imposent des quelques initiatives importantes en cours, afin d'élaborer un cadre de développement des capacités destiné aux décideurs et responsables politiques leur permettant de mieux comprendre et de mieux utiliser les observations tirées des évaluations intégrées dans les processus nationaux et sectoriels de prise de décisions.
83. Le projet sera mis en œuvre dans deux pays en développement (d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud ou d'Amérique latine et des Caraïbes) qui ont besoin d'un appui supplémentaire pour prendre en compte de manière systématique la préservation des écosystèmes dans leur processus de planification du développement.
84. Le projet sera mis en œuvre par le PNUE en collaboration avec d'autres organisations nationales et internationales possédant un savoir-faire dans les domaines connexes. Outre les mécanismes nationaux de coordination interorganisations, d'autres organismes des Nations Unies, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Université des Nations Unies, participeront également à la mise en œuvre du projet, essentiellement par des contributions techniques. Le projet implique également le développement des capacités au sein des institutions nationales. Des partenariats conclus avec les instituts de recherche et de formation locaux permettront de renforcer les compétences nationales et d'étendre le projet aux autres pays de la région par la suite.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Développer les capacités nationales afin d'intégrer les activités contribuant à la préservation des écosystèmes dans les programmes et politiques macroéconomiques des pays en développement sélectionnés</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Assistance temporaire (autre que pour les réunions) 80,0</p> <p>Consultants 130,0</p> <p>Experts 30,0</p> <p>Voyages 32,0</p> <p>Services contractuels 145,0</p> <p>Dépenses de fonctionnement 15,0</p> <p>Ateliers de formation 110,0</p> <hr/> <p><b>Total</b> <b>542,0</b></p>
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Environnement, sous-programme 3 (Gestion des écosystèmes); objectifs du Millénaire 1 et 7</p>	

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Améliorer la compréhension et la connaissance de l'interdépendance entre les activités contribuant à la préservation des écosystèmes et la réduction de la pauvreté, chez les responsables politiques et dans les institutions nationales concernées</p>	<p>a) Amélioration de la compréhension par les acteurs concernés à l'échelle nationale des conclusions tirées de précédentes évaluations inframondiales mettant en évidence l'interdépendance entre les activités contribuant à la préservation des écosystèmes et la réduction de la pauvreté</p>
<p>b) Donner accès aux responsables et décideurs politiques de 2 pays de régions différentes à des outils et méthodes leur permettant d'intégrer les conclusions tirées de l'évaluation de leur écosystème dans les décisions politiques</p>	<p>b) Augmentation du nombre d'outils et de méthodes permettant notamment d'évaluer les activités contribuant à la préservation des écosystèmes, de dénombrer les écosystèmes et de définir les indicateurs relatifs à la pauvreté et à l'environnement, qui sont mis à la disposition des responsables et décideurs politiques pour qu'ils puissent tenir compte des conclusions tirées de l'évaluation dans leurs décisions</p>
<p>c) Accroître les capacités nationales de planification et de conception de stratégies de lutte contre la pauvreté intégrant une approche fondée sur les activités contribuant à la préservation des écosystèmes</p>	<p>c) Augmentation du nombre de références aux liens entre écosystèmes et réduction de la pauvreté dans les stratégies de développement nationales et les débats politiques au niveau national, grâce aux outils et méthodes permettant d'intégrer les conclusions tirées de l'évaluation dans les politiques sectorielles et macroéconomiques</p>

### Activités principales

85. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Établir, dans chaque pays, un réseau national d'experts et de responsables politiques, issus notamment des ministères de l'environnement, des finances et de la planification, ainsi que des législateurs, afin de constituer des groupes consultatifs nationaux de spécialistes travaillant à la planification de mesures permettant de réduire la pauvreté et de contribuer à la préservation des écosystèmes;

- b) Organiser des consultations à l'intention des membres des groupes d'experts afin d'examiner les résultats de précédentes évaluations inframondiales et de déterminer de possibles domaines d'intervention politique au moyen du projet, notamment en matière de plans de développement nationaux, de stratégies de lutte contre la pauvreté et d'autres cadres directifs connexes;
- c) Organiser des ateliers de formation à l'utilisation des outils et méthodes permettant d'intégrer le souci de la préservation des écosystèmes dans les processus de planification du développement;
- d) Procéder à une évaluation économique et au dénombrement des écosystèmes, déterminer les indicateurs clefs à intégrer dans les systèmes de contrôle nationaux et élaborer un plan d'action national et des recommandations afin d'intégrer les réflexions portant sur les activités contribuant à la préservation des écosystèmes dans les principaux processus de planification du développement aux niveaux national et sectoriel, notamment celles qui concernent la question de la lutte contre la pauvreté;
- e) Organiser des débats politiques sur les principaux processus nationaux de planification du développement, accompagnés d'un examen des plans nationaux de développement et des dépenses publiques, à l'intention des parties prenantes concernées, notamment la société civile et le secteur privé, afin d'examiner les recommandations formulées au terme des activités visées à l'alinéa c) ci-dessus et d'élaborer une stratégie de communication pour mieux diffuser les recommandations et les plans d'action auprès de toutes les parties prenantes concernées.

## **R. Intégration de la préservation de l'environnement dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les processus de programmation conjointe par pays**

### **Programme des Nations Unies pour l'environnement (541 000 dollars)**

#### **Contexte général**

86. Depuis 2007, le PNUE renforce son engagement dans les pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et participe directement aux efforts déployés par les équipes de pays des Nations Unies pour intégrer la préservation de l'environnement dans les processus de programmation conjointe lancés dans plus de 40 pays. Ce faisant, il a contribué à renforcer l'assistance que les Nations Unies fournissent aux pays dans le domaine de l'environnement et développé les capacités nationales de réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 7. Il a de surcroît joué un rôle important dans l'élaboration des notes d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur la prise en compte de la préservation de l'environnement et du changement climatique dans les analyses de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les équipes de pays reconnaissent de plus en plus, en s'en félicitant, la diversité des compétences du PNUE, notamment son expérience en matière normative, scientifique et d'élaboration des politiques, son action régionale et sous-régionale, et son réseau d'experts de l'environnement regroupant des spécialistes des gouvernements et de la société civile qui sont en mesure d'apporter des contributions majeures aux plans-cadres. En conséquence, le PNUE se voit de plus en plus souvent demander de piloter les initiatives visant à intégrer la préservation de l'environnement dans l'assistance que les Nations Unies apportent aux pays.

87. Ce projet vise à faire en sorte que, grâce aux plans-cadres pour l'aide au développement, le système des Nations Unies soutienne la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 7 et réponde aux priorités environnementales de certains pays, en particulier en renforçant les capacités des équipes de pays et des partenaires gouvernementaux. Il permettra au PNUE de faire fond sur les résultats obtenus grâce aux activités financées au moyen de la septième tranche du compte pour le développement et d'élargir les plans-cadres à de nouveaux pays. Il permettra également de donner à des pays davantage de moyens pour réaliser l'objectif du Millénaire 7 grâce à la mise en œuvre d'un plan-cadre et d'une stratégie nationale de développement dans les cinq pays (un dans chacune des régions suivantes : Afrique, Amérique Latine, Europe, Asie et Pacifique et Asie de l'Ouest) dans lesquels le PNUE a contribué en 2010-2011 à l'élaboration d'un plan-cadre (18 mois) financé au moyen de la septième tranche. En outre, il renforcera les capacités dont disposent les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements pour intégrer la préservation de l'environnement dans les processus de planification nationale en soutenant l'élaboration d'un plan-cadre et d'une stratégie nationale de développement dans cinq pays supplémentaires (un dans chacune des régions suivantes : Afrique, Amérique Latine, Europe, Asie et Pacifique et Asie de l'Ouest).
88. Les principaux partenaires du projet sont les organismes des Nations Unies qui interviennent au niveau des pays et des régions et les partenaires gouvernementaux. Le PNUE fera participer les institutions et les organisations locales et régionales à sa mise en œuvre dans toute la mesure possible.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les moyens dont disposent certaines équipes de pays des Nations Unies et institutions nationales pour intégrer la préservation de l'environnement dans l'élaboration (5 pays) et la mise en œuvre (5 pays) des plans-cadres et des stratégies nationales de développement</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Consultants</p>	<p>65,0</p>
<p><b>Éléments correspondants cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Sous-programme 4 (Gouvernance environnementale) du programme relatif à l'environnement; objectifs du Millénaire pour le développement 1 à 8</p>	<p>Voyages</p>	<p>90,0</p>
	<p>Services contractuels</p>	<p>383,5</p>
	<p>Ateliers de formation</p>	<p>2,5</p>
<p><b>Total</b></p>		<p><b>541,0</b></p>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Les autorités nationales sont davantage en mesure de gérer les ressources environnementales et naturelles conformément aux produits dont l'exécution est prévue en 2011 dans les plans-cadres pour l'aide au développement et qui sont financés au moyen de la septième tranche du compte pour le développement (5 pays, 1 dans chaque région).</p>	<p>a) Accroissement du nombre de produits des plans-cadres dont le PNUE est responsable</p>
<p>b) La préservation de l'environnement est complètement intégrée dans les nouveaux plans-cadres et stratégies nationales de développement (5 pays, 1 dans chaque région).</p>	<p>b) i) Accroissement du nombre de produits des plans-cadres qui concernent des questions d'ordre national relatives à l'environnement</p>

ii) Accroissement du nombre de programmes ou projets communs des Nations Unies qui concernent des questions d'ordre national relatives à l'environnement

iii) Accroissement du nombre d'évaluations de l'état de l'environnement au niveau des pays et des informations pertinentes communiquées

iv) Une masse critique de fonctionnaires de l'ONU et des gouvernements dispose des compétences et des connaissances nécessaires pour systématiquement intégrer la préservation de l'environnement dans les plans-cadres et les processus de planification nationale.

---

### Activités principales

89. Les activités principales seront les suivantes :

- a) Fourniture d'une assistance technique par l'intermédiaire de partenaires d'exécution régionaux et locaux et des experts du PNUE, afin de renforcer les capacités nationales de réalisation de l'objectif du Millénaire 7;
- b) Fourniture d'évaluations et d'informations sur l'état de l'environnement aux fins des analyses de pays des Nations Unies, en mettant en avant le lien entre la préservation de l'environnement par les pays et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- c) Organisation de stages de formation destinés aux équipes de pays des Nations Unies et aux partenaires gouvernementaux et consacrés à l'intégration de la préservation de l'environnement dans les plans-cadres et les processus de planification nationale;
- d) Participation aux réunions de réflexion sur l'élaboration de plans gouvernementaux stratégiques organisées par les Nations Unies et contribution à l'élaboration d'une matrice de résultats des plans-cadres.

### **S. Élaboration d'un système d'examen en vue de la mise en œuvre effective, par les pays, des accords multilatéraux sur l'environnement**

#### **Programme des Nations Unies pour l'environnement (543 000 dollars)**

### Contexte général

90. La préservation de l'environnement est l'un des piliers du développement durable. Les accords multilatéraux sur l'environnement se sont avérés indispensables à l'élaboration de normes, politiques et directives tendant à sauvegarder l'environnement mondial. Toutefois, compte tenu du nombre croissant de traités et d'institutions chargés de mettre en œuvre ces instruments, la cohérence et la coordination sont désormais au cœur des débats sur la réforme du système de

gestion internationale de l'environnement. Des inefficacités bien connues dans le système de gestion actuel se traduisent par des incohérences dans le système juridique international et l'incapacité de tirer parti des synergies fonctionnelles; un financement imprévisible et insuffisant; la fragmentation du système mondial d'appui aux institutions chargées de la mise en œuvre des accords; et l'insuffisance des moyens mis à la disposition du PNUE aux fins de l'exécution du mandat qui lui a été confié au titre du programme de Carthagène relatif à l'examen des accords multilatéraux sur l'environnement.

91. Il est par ailleurs établi qu'en dépit du nombre d'accords multilatéraux qui ont été conclus, l'état de l'environnement continue de s'aggraver à un rythme sans précédent, ce qui nuit à la réalisation des objectifs mondiaux de développement (notamment les objectifs du Millénaire pour le développement) et devient de plus en plus préoccupant. Toutefois, faute d'avoir une meilleure idée du niveau actuel de mise en œuvre des accords et de son efficacité, il est impossible de cerner les problèmes, et encore moins de les résoudre. En fin de compte, le succès ou l'échec de la lutte contre la dégradation mondiale de l'environnement pourrait dépendre de la mise en œuvre intégrale des accords multilatéraux sur l'environnement.
92. Certains accords multilatéraux prévoient la création de mécanismes d'évaluation par les pairs, et les parties aux conventions sont tenues de rendre compte de la mise en œuvre de chaque accord. Dans le cadre du Programme d'étude des performances environnementales de l'OCDE, il est aussi procédé à des évaluations indépendantes des progrès réalisés par un pays donné dans la réalisation des engagements relatifs à la protection de l'environnement. Aucune évaluation semblable ou autre évaluation complète n'a toutefois été effectuée dans le but de mesurer les effets cumulés de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à un thème donné (par exemple, la biodiversité ou les produits chimiques) et la mesure dans laquelle les obligations nationales qui se rapportent à un même thème se renforcent ou, au contraire, se contredisent mutuellement.
93. Ce projet vise à combler les manques de capacités au niveau national et à examiner leurs conséquences sur les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à un thème donné. Il donnera aux acteurs nationaux dans les pays en développement et les pays en transition les moyens de mieux comprendre les véritables effets et l'efficacité des accords relatifs à tel ou tel domaine environnemental, comme la biodiversité ou les produits chimiques et les déchets dangereux.
94. En faisant fond sur les initiatives de renforcement des capacités menées par le PNUE et d'autres entités, notamment les projets achevés ou en cours menés au titre des plans-cadres des Nations Unies pour le développement, ce projet doit permettre d'élaborer des stratégies visant à améliorer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays concernés. Il prévoit également de dresser un inventaire des examens effectués par pays, qui servira à mettre au point une méthode d'examen de la mise en œuvre des accords relatifs à un thème donné.

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les moyens dont disposent les gouvernements nationaux pour remplir leurs obligations en matière de préservation de l'environnement et réaliser les objectifs de développement et de préservation de l'environnement fixés dans les accords multilatéraux sur l'environnement	<b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)	
	Experts	100,0
<b>Éléments du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Sous-programmes 4 (Gouvernance environnementale), 5 (Substances nocives et déchets dangereux), 1 (Changements climatiques), 3 (Gestion des écosystèmes) et 6 (Utilisation efficiente des ressources et modes de consommation et de production viables) du programme relatif à l'environnement; objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3, 4, 5 et 7	Voyages	83,0
	Services contractuels	160,0
	Ateliers de formation	200,0
	<b>Total</b>	<b>543,0</b>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension, par les acteurs nationaux dans 5 pays en développement, de l'effet et de l'efficacité des accords multilatéraux sur l'environnement s'agissant de réduire la dégradation de l'environnement au niveau national	<p>a) i) Définition d'engagements nationaux conformes aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à un thème donné (par exemple, la biodiversité ou les produits chimiques)</p> <p>ii) Analyse de l'impact environnemental et socioéconomique que la mise en œuvre de ces accords par les pays a eu à ce jour</p> <p>iii) Nombre de politiques et de lois adoptées ou modifiées afin d'améliorer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement</p>
b) Capacités accrues des acteurs nationaux dans 5 pays en développement de mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres obligations relatives à la protection de l'environnement	<p>b) i) Nombre d'acteurs nationaux qui participent à des ateliers visant à améliorer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs au thème considéré</p> <p>ii) Accroissement du nombre d'accords de coopération conclus entre des organes nationaux en vue d'améliorer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs au thème considéré</p> <p>iii) Resserrement de la coopération entre les responsables nationaux, tels les coordonnateurs et les secrétariats chargés des questions relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement, et d'autres bureaux du PNUE</p>

### Activités principales

95. Les activités principales seront les suivantes :
- a) Élaboration d'une méthode d'examen visant à garantir l'efficacité de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national au moyen d'un processus d'experts. Si l'accent est mis sur ces accords, la méthode d'examen sera néanmoins élaborée en tenant compte des trois piliers du développement durable : l'environnement, l'économie et la société;
  - b) Examen de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans certains pays pilotes;
  - c) Conception et organisation d'ateliers visant à évaluer les conclusions des examens et à combler les manques de capacités observés;
  - d) Publication et diffusion des conclusions des examens par des voies gouvernementales et intergouvernementales, comme le Conseil d'administration du PNUE.

### **T. Renforcement des moyens dont disposent les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour régler les questions liées au droit à la terre et à la propriété des personnes déplacées et des réfugiés, en particulier les femmes**

**Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique (452 000 dollars)**

### Contexte général

96. Le conflit armé est l'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les situations de conflit mettent en péril le droit à la terre et à la propriété des personnes déplacées et des réfugiés, surtout lorsque le chef de famille est une femme. Sans accès à la terre ni sécurité d'occupation, les groupes vulnérables, y compris les familles dont le chef est une femme, ne peuvent satisfaire leurs besoins fondamentaux en ce qui concerne, notamment, la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé, autant d'éléments qui sont indispensables à la réduction de la pauvreté. Les sociétés touchées par un conflit ont donc peu de chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.
97. Ainsi la communauté internationale prend-elle de plus en plus conscience de la nécessité d'intégrer l'examen des questions d'accès à la terre et à la propriété dans les stratégies nationales de développement, en particulier au regard des groupes vulnérables que sont les déplacés et les réfugiés.
98. Des décennies de conflit et d'insécurité ont donné lieu à de multiples vagues de déplacements et de retours dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est. La région abrite quelque 12 millions de personnes déplacées (soit 46 % des personnes déplacées dans le monde) et environ 10 millions de réfugiés (soit 20 % des réfugiés dans le monde). Nombre de ces familles ont perdu des terres au profit d'occupants secondaires ou sont incapables d'établir la preuve de leurs droits fonciers. D'autres ne bénéficient d'aucune sécurité en ce qui concerne l'occupation des terres sur lesquelles elles sont installées, que ce soit dans leur pays d'origine ou ailleurs. Les familles dont le chef est une femme représentent une large part des personnes déplacées, ce qui les rend davantage vulnérables, les expose à la violence sexuelle et aux expulsions forcées, et détériore le tissu social.

99. Deux protocoles relatifs au droit à la terre et à la propriété ont été adoptés récemment (en 2006 et en 2009). En décembre 2006, les 11 États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont signé le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. En 2009, les chefs d'État africains ont signé la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, également connue sous le nom de Convention de Kampala. Un appui est nécessaire pour que ces protocoles se traduisent par une meilleure sécurité d'occupation pour les personnes déplacées, et plus particulièrement pour garantir le respect du droit des femmes à la terre et à la propriété.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les moyens dont disposent les gouvernements et les spécialistes pour régler les questions relatives à l'accès des personnes déplacées et des réfugiés à la terre et à la propriété dans certains États des Grands Lacs</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td>138,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>18,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>184,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td>112,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>452,0</b></td> </tr> </table>	Consultants	138,0	Voyages	18,0	Services contractuels	184,0	Ateliers de formation	112,0	<b>Total</b>	<b>452,0</b>
Consultants	138,0										
Voyages	18,0										
Services contractuels	184,0										
Ateliers de formation	112,0										
<b>Total</b>	<b>452,0</b>										
<p><b>Éléments du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Sous-programmes 3 (Coopération régionale et technique) et 1 (Logement et développement durable des établissements humains) du programme relatif aux établissements humains; objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3, 7 et 8</p>											

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Meilleure connaissance et compréhension, de la part des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, du droit à la terre et à la propriété garanti aux personnes déplacées et aux réfugiés par les accords internationaux, du lien entre le respect de ce droit et la réalisation des objectifs de paix et de développement, et des conséquences différentes que l'absence de sécurité d'opération a sur les femmes et sur les hommes</p> <p>b) Capacité renforcée des gouvernements et des spécialistes d'intégrer les dispositions du Protocole sur les droits à la propriété des rapatriés dans les cadres juridiques et institutionnels nationaux, y compris celles relatives au droit des femmes à la terre et à la propriété</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de gouvernements et de spécialistes de certains pays qui ont une bonne connaissance des questions relatives à la terre et la propriété et de leurs conséquences sur les hommes et sur les femmes. Le niveau de référence sera établi au moyen d'évaluations</p> <p>ii) Augmentation du nombre de demandes d'information ou de conseils techniques reçues par les membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les questions relatives à l'accès des réfugiés, et notamment des femmes, à la terre et à la propriété</p> <p>b) Augmentation du nombre de gouvernements et de spécialistes qui intègrent les dispositions du Protocole sur les droits à la propriété des rapatriés dans les cadres juridiques et institutionnels nationaux, y compris celles relatives au droit des femmes d'accéder à la terre et à la propriété, ou ont pris des mesures en vue de le faire</p>

### Activités principales

100. Les activités principales seront les suivantes :
- a) Établissement de quatre rapports de pays et d'un rapport de synthèse régional élaborés sur la base de l'ensemble des documents, données et informations disponibles concernant l'accès des personnes déplacées et des réfugiés à la terre et à la propriété;
  - b) Organisation de quatre audits juridiques et institutionnels, dans le cadre desquels on établira notamment des plans d'action, en vue de faciliter l'intégration du Protocole sur les droits à la propriété des rapatriés dans les cadres juridiques et institutionnels nationaux;
  - c) Conception et tenue, dans chaque pays pilote, d'une formation de deux jours sur les questions relatives à la terre et à la propriété, établie sur la base des données régionales existantes étayées par d'autres données internationales pertinentes;
  - d) Organisation d'ateliers de validation d'un jour sur les questions relatives à la terre et à la propriété et les réformes juridiques et institutionnelles, à l'intention des gouvernements et des spécialistes de certains États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs;
  - e) Lancement de campagnes d'information et de sensibilisation fondées sur des informations nationales et internationales relatives au droit à la terre et à la propriété et diffusées, notamment, sur les sites Web de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'ONU-Habitat.

### **U. Renforcement des moyens dont disposent les dirigeants en Asie du Sud-Est pour promouvoir des politiques et élaborer des plans visant à améliorer le traitement et le recyclage des eaux usées dans les zones urbaines et périurbaines**

#### **Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (348 000 dollars)**

### Contexte général

101. L'absence d'assainissement et de traitement des eaux usées dans les pays en développement entraîne la contamination des sources d'eau douce et est l'une des principales causes de maladie et de décès, sans compter qu'elle endommage les écosystèmes. Quatre-vingt à 90 % des eaux usées générées dans les pays en développement sont déchargées directement dans des aquifères superficiels, sans aucun traitement préalable (ONU-Eau, 2008). Les conséquences économiques de l'absence d'assainissement et de la décharge d'eaux usées non traitées dans l'environnement sont aussi très lourdes. Les dirigeants ne sont pas suffisamment conscients de la nécessité de se pencher sur la question. De surcroît, le coût très élevé des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées décourage souvent les investissements.
102. Dans bien des cas, les systèmes d'assainissement composés de réseaux d'égouts et de stations d'épuration des eaux usées ne sont pas une solution viable pour les villes en croissance rapide, en partie à cause du volume d'investissements qu'ils supposent et de l'insuffisance des capacités nécessaires pour les planifier, les concevoir, les exploiter et les gérer. D'autres options, comme les systèmes d'assainissement hors site et les systèmes décentralisés de gestion des eaux usées, ne sont pas envisagées parce que les dirigeants et les responsables de la planification les connaissent mal

et le personnel des sociétés chargées de la gestion des eaux et de l'assainissement manque de moyens. Par conséquent, les conditions d'assainissement restent mauvaises; en particulier, les eaux usées ne sont pratiquement jamais traitées.

103. Les systèmes décentralisés de gestion des eaux usées représentent souvent une solution adéquate et à bas coût au problème des eaux usées dans les zones en urbanisation rapide de pays en développement où ni les systèmes d'assainissement sur site ni les systèmes décentralisés de gestion des eaux usées ne sont adaptés. Ils pourraient également ouvrir des possibilités commerciales qui n'ont pas encore été suffisamment étudiées. L'utilisation d'effluents traités peut stimuler la production agricole et ainsi contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie. Par ailleurs, les systèmes décentralisés de gestion des eaux usées peuvent conduire à la création de petites entreprises chargées de les gérer et de les entretenir, ce qui permettrait de les mettre à la disposition de la population. Dans de nombreux cas, cela peut inciter les ménages à obtenir de meilleures conditions sanitaires.
104. Établi conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et ONU-Habitat, ce projet a pour but de résoudre le grave problème que représente la décharge dans l'environnement des eaux usées non traitées générées par les zones urbaines et périurbaines en croissance rapide en Asie du Sud-Est. Il vise principalement, à travers l'organisation d'ateliers régionaux et nationaux, à donner aux dirigeants et aux planificateurs les moyens de mieux gérer les eaux usées. Il prévoit en outre la création ou le renforcement d'institutions pouvant servir de centres de documentation ou de référence sur toutes les questions relatives aux systèmes décentralisés de gestion des eaux usées.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Améliorer la gestion et le recyclage des eaux usées en Asie du Sud-Est, en particulier en République démocratique populaire lao, au Cambodge et au Viet Nam</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">30,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">62,5</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">32,5</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">133,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">90,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>348,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0	Consultants	62,5	Voyages	32,5	Services contractuels	133,0	Ateliers de formation	90,0	<b>Total</b>	<b>348,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0												
Consultants	62,5												
Voyages	32,5												
Services contractuels	133,0												
Ateliers de formation	90,0												
<b>Total</b>	<b>348,0</b>												
<p><b>Éléments du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Sous-programmes 4 (Environnement et développement) et 8 (Activités sous-régionales de développement) du programme relatif au développement économique et social en Asie et dans le Pacifique; sous-programmes 3 (Coopération régionale et technique) et 4 (Financement des établissements humains) du programme relatif aux établissements humains; objectif du Millénaire pour le développement 7</p>													

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleures connaissances et compréhension des systèmes décentralisés de gestion des eaux usées de la part des dirigeants nationaux, des planificateurs, des autorités locales et des fournisseurs de services	a) Élaboration, dans les 3 pays cibles, de politiques et de plans visant à promouvoir la gestion et le recyclage des eaux usées au moyen de systèmes décentralisés de gestion des eaux usées
b) Capacités renforcées de mise en place de méthodes novatrices de financement, de construction, de gestion et d'entretien de systèmes décentralisés de gestion des eaux usées	b) i) Augmentation du nombre de projets de construction, de gestion et d'entretien de systèmes décentralisés de gestion des eaux usées dans les 3 pays cibles

- ii) Augmentation du nombre de planificateurs, d'ingénieurs et de membres de la communauté qui sont formés à la planification, la conception, la construction, la gestion et l'entretien de systèmes décentralisés de gestion des eaux usées
- 

### Activités principales

105. Les activités principales seront les suivantes :
- a) Sensibilisation accrue des dirigeants et des planificateurs au moyen de l'organisation d'ateliers nationaux et régionaux et de l'élaboration et la large diffusion de supports de promotion, dont un guide d'orientation;
  - b) Établissement ou renforcement d'un ou plusieurs centres de documentation consacrés à promouvoir le recours à des systèmes décentralisés de gestion des eaux usées aux niveaux régional et national, au moyen de formations et de visites d'études dans d'autres centres;
  - c) Organisation, dans une ville, d'un projet pilote visant à améliorer la gestion des eaux usées dans un quartier cible et à élargir l'accès à l'assainissement;
  - d) Évaluation du projet afin de déterminer dans quelle mesure les dirigeants, les planificateurs, les autorités locales et les fournisseurs de services sont sensibilisés à la question de l'assainissement et d'évaluer la viabilité des projets pilotes.

## V. Intégration des questions relatives à la criminalité, à la corruption, aux drogues et au terrorisme dans l'élaboration des plans et processus nationaux de développement

### Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (650 000 dollars)

#### Contexte général

106. La communauté internationale a de plus en plus conscience que les questions qui relèvent du mandat de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à savoir la criminalité, la corruption, les drogues et le terrorisme, représentent des obstacles et des menaces majeurs pour le développement, la sécurité humaine et la bonne gouvernance. Comme l'Assemblée générale l'a mis en évidence dans le document final de sa réunion plénière de haut niveau consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue du 20 au 22 septembre 2010, à New York (voir résolution 65/1), ces questions sont intrinsèquement liées à la réalisation des objectifs du Millénaire. La Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2) fait en outre directement référence aux domaines qui doivent être renforcés et qui relèvent du mandat de l'Office. Elle met clairement l'accent sur l'importance de la paix, de la sécurité et du développement, soulignant la nécessité de mieux faire respecter la primauté du droit, de prendre des mesures concertées pour lutter contre le terrorisme international, de s'engager à lutter contre le problème mondial de la drogue, d'intensifier la lutte contre la criminalité transnationale dans toutes ses dimensions, et de prendre des mesures concertées pour mettre fin au trafic d'armes légères. Bien qu'indirectement, toutes ces questions influent sur la réalisation des objectifs du Millénaire et la réduction de la pauvreté à long terme.

107. L'Office a mené divers travaux de recherche et d'évaluation des menaces portant sur le problème des drogues, de la criminalité et du terrorisme, et la manière dont elles pèsent sur la sécurité et le développement. C'est en raison de ces travaux fondés sur des données probantes que le Comité des politiques a décidé de s'intéresser à cette question et demandé l'élaboration d'un projet de document directif sur la menace que la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues représentent pour la sécurité et la stabilité. Les questions liées à la criminalité et la sécurité ont également été examinées par les plus hautes instances des diverses enceintes internationales. Le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu à Salvador (Brésil), en avril 2010, a lourdement insisté sur la place centrale du système de justice pénale dans l'édifice de l'état de droit et son rôle essentiel en matière de développement.
108. L'Office accorde une grande importance à la formation d'une coalition avec les autres entités des Nations Unies qui traitent des sujets de préoccupation communs reconnus au niveau international, des biens de l'humanité (par exemple, les droits de l'homme, l'environnement et l'égalité des sexes) et des menaces mondiales (par exemple, la criminalité, les drogues) afin que le système des Nations Unies mène une action équilibrée conciliant réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et des obligations conventionnelles et respect des priorités des pays.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Veiller à ce qu'il soit tenu compte des questions liées à la criminalité, à la corruption, aux drogues et au terrorisme dans l'élaboration des plans et processus nationaux de développement</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 50,0</p> <p>Consultants 120,0</p> <p>Voyages 70,0</p> <p>Services contractuels 218,0</p> <p>Frais de fonctionnement 15,0</p> <p>Communications 24,0</p> <p>Fournitures 15,0</p> <p>Évaluation finale 14,0</p> <p>Ateliers 124,0</p>
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement :</b> Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale, sous-programme 7 (Appui en matière de politiques)</p>	<p><b>Total 650,0</b></p>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Intégration des questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement sélectionnés	a) D'ici à la fin du projet, augmentation du nombre de bilans communs et de plans-cadres faisant référence aux problèmes de la criminalité, de la corruption, des drogues et du terrorisme dans les pays sélectionnés pour y mener des interventions*
b) Élaboration de programmes pilotes communs relatifs aux plans-cadres ciblant la criminalité, la corruption, les drogues et le terrorisme aux fins d'une mobilisation de fonds conjointe	b) D'ici à la fin du projet, augmentation du nombre de programmes communs élaborés avec les équipes de pays des Nations Unies

- |  |   |
|--|---|
| c) Élaboration et diffusion d'un document d'orientation aux fins de l'intégration du mandat de l'UNODC dans les plans-cadres et les plans de développement | c) D'ici à la fin du projet, élaboration d'un document d'orientation sur la base des meilleures pratiques |
|--|---|
- 

\* Ces pays seront choisis en fonction du cycle des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des priorités stratégiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. La sélection se fera aussi en étroite coordination avec les équipes de directeurs régionaux.

### Activités principales

109. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- Recensement, sur la base des plans de l'UNODC et des prévisions de mise en œuvre des plans-cadres d'aide au développement, de huit pays où des interventions seront menées, et réalisation de missions d'évaluation dans ces pays pour définir leurs besoins en matière de lutte contre la criminalité, la corruption, les drogues et le terrorisme;
  - Organisation de réunions consultatives avec les partenaires du système des Nations Unies et les homologues nationaux sur les questions de criminalité, de corruption, de drogues et de terrorisme pour faire connaître les résultats des évaluations techniques et les intégrer, selon qu'il conviendra, dans les bilans communs de pays, les plans-cadres d'aide au développement et les plans de développement nationaux;
  - Élaboration, sur la base des réunions consultatives tenues dans les pays pilotes, d'un document directif à l'usage des bureaux extérieurs de l'Office afin d'en intégrer le mandat dans les plans-cadres d'aide au développement et les plans de développement;
  - Conception, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les représentants compétents des gouvernements (ministère de la planification, ministère du développement, ministère des finances), de programmes pilotes conjoints en vue de la mise en œuvre des sections des plans-cadres d'aide au développement qui traitent spécifiquement de la criminalité, de la corruption, des drogues et du terrorisme aux fins d'une collecte de fonds conjointe.

### **W. Renforcement des capacités des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil en Afrique en vue de produire des indicateurs propres à mesurer de façon continue et fiable les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement**

**Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (682 000 dollars)**

### Contexte général

110. Les informations disponibles dans les régions de l'Afrique et de l'Asie et du Pacifique sur les niveaux et les tendances des indicateurs de développement, comme le nombre de naissances et de décès ou les causes de mortalité, sont bien trop peu fiables et cohérentes pour permettre aux pouvoirs publics d'intervenir et d'agir en pleine connaissance de cause. L'enregistrement des personnes et de leurs faits d'état civil joue un rôle essentiel en matière de gouvernance,

d'élections, de prestations de services (par exemple, dans le domaine de la santé et de l'éducation) et de répartition des ressources (par exemple, des terres et des revenus), mais aussi de protection des droits de l'homme des populations et de participation de celles-ci au développement. Contrairement aux recensements et aux enquêtes, l'enregistrement des faits d'état civil permet d'obtenir des renseignements aussi bien au niveau individuel que global. Lorsqu'il est fait de façon exhaustive, il permet, entre deux recensements, d'établir des estimations sur les populations et leur répartition dans les pays aux fins de la planification et de l'élaboration de politiques. Il s'agit aussi de la source d'information habituellement utilisée pour suivre les indicateurs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil dans les régions de la CEA et de la CESAP présentent des lacunes. Dans la grande majorité des pays de ces régions, les systèmes pâissent de la faiblesse des infrastructures, d'une mauvaise organisation et gestion du processus d'enregistrement, et d'un manque de moyens. Ils ne bénéficient pas non plus d'un appui au niveau politique et sont affaiblis par des législations obsolètes, le faible taux d'instruction des populations et l'ignorance dans laquelle celles-ci se trouvent de l'importance que ces systèmes jouent en matière de droits de l'homme et de développement. La faiblesse de la couverture tient également à la concentration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil dans les centres urbains au détriment des régions rurales, où vit la grande majorité de la population. S'ajoute à cela que la plupart des habitants des quartiers de taudis dans les centres urbains ne sont pas pris en compte par ces systèmes. Le projet vise à combler ces lacunes en aidant les États Membres d'Afrique, d'Asie et du Pacifique à mettre sur pied des systèmes efficaces et économiques d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil.

111. Le projet sera exécuté par les Divisions de statistique de la CEA et de la CESAP, la CEA étant l'organisme chef de file chargé de gérer le projet et l'aide fournie par ses différentes divisions chargées du développement social. Ce projet a notamment vu le jour à la demande de la Conférence des ministres africains dont relève l'enregistrement des faits d'état civil, organisée conjointement par la CEA, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine grâce à l'appui technique de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ces partenaires seront donc associés à l'exécution du projet.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la capacité des gouvernements nationaux des régions d'Afrique et de l'Asie et du Pacifique à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil pour une prestation de services juridiques et administratifs efficaces, et améliorer les statistiques d'état civil pour faciliter le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des cibles définies au sein des objectifs de développement convenus au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 56,0</p> <p>Consultants 150,0</p> <p>Experts 200,0</p> <p>Voyages 60,0</p> <p>Services contractuels 35,0</p> <p>Frais de fonctionnement 21,0</p> <p>Ateliers 160,0</p>	<p><b>Total 682,0</b></p>

**Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement :** Développement économique et social en Afrique, sous-programme 9 (Statistiques) et sous-programme 10 (Développement social); développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 6 (Développement social) et sous-programme 7 (Statistiques)

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Amélioration des capacités opérationnelles et de gestion des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil dans les pays en développement des régions d'Afrique et de l'Asie et du Pacifique afin d'enregistrer en continu les faits d'état civil</p>	<p>a) Accroissement du nombre de pays des régions d'Afrique et de l'Asie et du Pacifique ayant actualisé leur législation et adopté des stratégies et plans nationaux en vue de l'enregistrement en continu et en temps voulu des faits d'état civil, conformément aux principes internationaux et aux directives régionales</p>
<p>b) Élaboration de structures institutionnelles de coordination et d'harmonisation régionales des stratégies, directives et actions de promotion des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil</p>	<p>b) Accroissement du nombre de pays des régions d'Afrique et de l'Asie et du Pacifique adoptant des plans régionaux d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil, et mise en place de mécanismes de contrôle régionaux</p>

### Activités principales

112. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Organisation de réunions de groupes d'experts sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil en se fondant sur les informations communiquées par les pays et l'évaluation de l'utilisation de ces systèmes dans les États Membres. Deux réunions interrégionales seront convoquées pour procéder à l'échange des données d'expérience, à l'examen des accomplissements et à la validation des résultats;
  - b) Organisation d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention des officiers d'état civil et des démographes en vue d'élaborer et d'exécuter des directives opérationnelles et de gestion

relatives aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil, révision des lois sur l'enregistrement des faits d'état civil, élaboration de plans et programmes concernant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil, collecte des statistiques d'état civil, constitution de bases de données et utilisation des technologies de l'information et des communications et divers autres aspects des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil;

- c) Conception de supports de formation, dont un manuel pour les formations dirigées organisées dans les centres de formation nationaux et régionaux, et développement de l'autoformation en ligne. Ces outils seront diffusés par l'intermédiaire d'un site Web spécialement consacré à l'enseignement à distance et au partage des connaissances;
- d) Publication de directives et de guides pratiques sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil en vue d'élaborer des plans régionaux et nationaux à moyen et à long terme, de directives sur la communication à l'échelle régionale et nationale, et de guides pratiques;
- e) Prestation de services consultatifs aux pays choisis pour la mise en œuvre des systèmes opérationnels, par l'emploi des technologies de l'information et des communications appropriées, afin d'enregistrer en continu les faits d'état civil et d'établir des statistiques en conséquence;
- f) Lancement de projets pilotes comprenant l'élaboration de méthodes pour une diffusion et une utilisation efficaces des données afin d'améliorer les prestations de services et le suivi des objectifs de développement convenus au niveau international.

## **X. Renforcement de la capacité des pays africains à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables pour parvenir au développement durable et faire reculer la pauvreté**

**Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Département des affaires économiques et sociales (703 000 dollars)**

### **Contexte général**

113. La promotion des énergies propres et renouvelables (par exemple, des combustibles et cuisinières propres, des cuisinières améliorées utilisant la biomasse ou le biogaz, des microsystèmes hydriques et des projets éoliens et solaires) est une stratégie de développement efficace et favorable aux pauvres pour la sous-région subsaharienne, qui possède une énorme population rurale et est très vulnérable aux calamités provoquées par le changement climatique, telles que les sécheresses. L'extrême pauvreté énergétique des régions rurales obstrue les perspectives économiques et sociales des populations dans la mesure où celles-ci n'ont pas accès aux services énergétiques nécessaires ou n'ont pas les moyens d'en disposer. Les femmes souffrent de façon disproportionnée de cette pénurie puisqu'elles accomplissent la plupart des tâches ménagères. Dans certaines zones urbaines de la sous-région, les populations n'ont pas accès à l'électricité ou

subissent des coupures de courant fréquentes en raison de la pénurie d'électricité. Malheureusement, les nombreux programmes et initiatives nationaux et régionaux menés pour réduire la pauvreté ne prennent pas suffisamment en compte le rôle crucial de l'énergie dans les activités humaines.

114. Faisant partie des régions les plus vulnérables, l'Afrique doit impérativement participer aux actions d'atténuation du changement climatique menées au niveau mondial. Les pays d'Afrique subsaharienne doivent faire davantage usage de leurs ressources en énergies renouvelables encore largement inexploitées, en particulier l'hydro-électricité, l'énergie géothermique, les énergies solaire et éolienne, et utiliser plus efficacement la biomasse. La sous-région doit élaborer des politiques nationales efficaces en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, et saisir les occasions de faire un bond technologique, en se servant notamment du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto. Un consensus de plus en plus large se forme autour de l'idée que l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de l'accès aux énergies propres et renouvelables sont des méthodes efficaces de lutte contre le changement climatique. Les améliorations rentables de l'efficacité énergétique et les technologies énergétiques propres sont souvent autofinancées lorsque les conditions économiques et réglementaires sont favorables, et les pays d'Afrique subsaharienne peuvent s'inspirer de l'expérience des pays qui ont promu et exécuté cette approche avec succès. Ce qui, pour l'heure, fait défaut à ces pays est la capacité politique et institutionnelle de promouvoir les énergies propres et l'efficacité énergétique, et notamment un environnement propice à la promotion des investissements dans le secteur.
115. Le projet renforcera les capacités nationale et sous-régionale de promotion de l'efficacité énergétique et d'adoption de technologies énergétiques propres et renouvelables afin d'atténuer les effets du changement climatique. La capacité des gouvernements à élaborer des cadres financiers, institutionnels et technologiques de nature à étendre l'accès à l'énergie propre et moderne aux niveaux national et sous-régional doit être améliorée afin d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté d'ici à 2015.
116. Le projet sera exécuté par la CEA, par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux avec l'appui des divisions compétentes du siège, dans le cadre du programme pluriannuel conclu entre chaque bureau et les différentes communautés économiques régionales. Les bureaux sous-régionaux collaboreront avec les organismes spécialisés du secteur de l'énergie et les groupements énergétiques des différentes communautés économiques régionales. Le bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest dirigera l'exécution du projet.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer la capacité des pays d'Afrique subsaharienne à réduire leur pauvreté énergétique par la facilitation de l'accès aux énergies renouvelables et propres</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions) 35,0</p> <p>Consultants 166,0</p> <p>Experts 70,0</p> <p>Voyages 79,0</p> <p>Frais de fonctionnement 25,0</p> <p>Ateliers 328,0</p> <hr/> <p><b>Total 703,0</b></p>
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Développement économique et social en Afrique, sous-programme 5 (Commerce, coopération économique et intégration régionale) et sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement); développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 4 (Environnement et développement); affaires économiques et sociales, sous-programme 4 (Développement durable); développement économique en Europe, sous-programme 5 (Énergie durable); développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 9 (Ressources naturelles et infrastructures); développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable)</p>	
<p><b>Réalisations escomptées du Secrétariat</b></p>	<p><b>Indicateurs de succès</b></p>
<p>a) Instauration de cadres financiers, institutionnels et politiques harmonisés en vue de la promotion des énergies renouvelables en Afrique</p> <p>b) Renforcement des capacités des pays africains à formuler et exécuter des politiques et programmes relatifs aux énergies renouvelables</p> <p>c) Amélioration de la capacité des pays africains à sélectionner et développer des projets d'énergie renouvelable pour parvenir au développement durable et à réduire la pauvreté (objectifs du Millénaire pour le développement)</p>	<p>a) Renforcement de l'harmonisation des cadres politiques nationaux favorables aux énergies renouvelables et propres</p> <p>b) Augmentation de la quantité d'énergie renouvelable produite en Afrique subsaharienne</p> <p>c) Augmentation du nombre d'installations solaires et hydroélectriques en Afrique subsaharienne</p>

### Activités principales

117. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Élaboration de documents de référence pour les réunions des groupes d'experts régionaux et nationaux, organisation d'ateliers de formation, de forums, de séminaires et de voyages d'études en vue du renforcement des capacités; établissement de directives, de supports de formation et d'accords et normes types pour créer un environnement propice à l'efficacité énergétique;
  - b) Organisation d'une réunion de groupe d'expert sur l'élaboration de politiques, règles et cadres institutionnels harmonisés en vue du développement des énergies renouvelables et de

mécanismes d'efficacité énergétique aux niveaux national et sous-régional pour promouvoir l'utilisation des technologies liées aux énergies propres et renouvelables;

- c) Organisation d'un atelier sur la formulation de politiques et de programmes, et les stratégies d'exécution pour 30 hauts agents de l'État, représentants d'agences nationales de production d'électricité et d'établissements de financement, investisseurs dans le secteur de l'énergie et experts indépendants afin d'intensifier les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour un approvisionnement durable en électricité; conception de projets de financement de l'efficacité énergétique et de renforcement des capacités susceptibles de recevoir le soutien des banques et de divers mécanismes de financement, et de projets de promotion de modèles d'efficacité énergétique et de cadres d'investissements dans les énergies renouvelables en Afrique subsaharienne;
- d) Organisation d'un forum sur les énergies renouvelables pour 50 participants, dont des décideurs politiques, des experts indépendants, des chercheurs, des fabricants de technologies liées aux énergies renouvelables et des représentants de médias, d'organisations non gouvernementales, de communautés et d'organisations internationales afin d'échanger les meilleures pratiques et les données d'expérience concernant les énergies renouvelables en Afrique subsaharienne et de faciliter l'adoption de technologies optimales liées aux énergies renouvelables.

## **Y. Renforcement des capacités des systèmes de gestion des risques et des catastrophes en Afrique par l'utilisation des technologies de l'information et des communications**

### **Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (689 000 dollars)**

#### **Contexte général**

- 118. L'Afrique est l'une des régions les plus durement touchées par les catastrophes naturelles et anthropiques. Ces catastrophes frappent les ressources et les services les plus essentiels, comme les communications, les infrastructures de transport, l'approvisionnement en eau et en électricité, les logements, les services de santé, la fourniture ou la disponibilité de nourriture et les établissements d'enseignement. Les catastrophes les plus graves peuvent perturber le développement économique des pays et affecter la vie des personnes.
- 119. Il est, de plus, avéré que les catastrophes résultent de pratiques de développement non durables, comme l'empiètement sur des zones à haut risque du fait de l'urbanisation rapide, la construction d'habitations peu sûres, la pollution, la perte de biodiversité et la dégradation des sols. Cette multiplication des risques de catastrophes met en péril les progrès importants accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire. Bien que rien ne puisse être fait pour prévenir certaines catastrophes naturelles, comme les inondations et la sécheresse, les répercussions des catastrophes sur les populations, les ressources et les infrastructures peuvent être réduites ou atténuées en encourageant l'adoption de pratiques favorables au développement durable. Il est aussi évident que les catastrophes touchent le plus durement les pauvres, qu'il s'agisse de pertes en vies humaines ou de destruction des moyens de subsistance. Elles amenuisent les ressources en nourriture et détruisent les moyens déjà limités dont disposent les pauvres pour gagner leur vie. À cet égard, les pratiques de réduction des risques de catastrophes peuvent aider les pauvres à mieux résister aux catastrophes et à jouir d'une sécurité alimentaire. Les décideurs ont donc davantage conscience de

la nécessité de lier la réduction des risques de catastrophes et les stratégies et programmes de réduction de la pauvreté.

120. Faisant fond sur les actions déjà menées par le Centre de technologie de l'information pour l'Afrique, le projet consistera à organiser des stages pour former des formateurs qui fourniront un appui aux gouvernements africains et aux partenaires en matière de gestion des risques et des catastrophes, et à faire connaître les politiques liées à la stratégie de réduction des risques de catastrophes. L'interaction entre les participants aux stages de renforcement des capacités sur site ou en ligne et les échanges entre les formateurs et le personnel de la CEA favoriseront la constitution de réseaux de praticiens propres à stimuler l'échange de données d'expérience et les activités de suivi pendant et après le projet. Une plate-forme en ligne de suivi des risques sera également mise en place.
121. C'est pourquoi le projet vise donc à renforcer les capacités des formateurs et des décideurs à utiliser des systèmes de gestion, de préparation et d'alerte rapide relatifs aux catastrophes et aux risques liés à l'environnement économique et aux risques naturels. Les gouvernements et les partenaires ont envoyé 10 experts de la réduction des risques de catastrophes, des technologies de l'information et des communications, et de la gestion des risques économiques dans chacune des quatre sous-régions africaines (est, nord, sud et ouest) pour y participer aux activités de formation des formateurs qui se dérouleront sur site et en ligne.

**Objectif de l'Organisation** : Renforcer la capacité des décideurs, experts et partenaires des pays d'Afrique qui mènent des recherches et des actions dans le domaine du risque économique, de la réduction et de la gestion des risques de catastrophes, et des interventions d'urgence grâce à l'utilisation des technologies de l'information et des communications, et des plates-formes en ligne de gestion des risques et des catastrophes, et leur intégration dans les politiques nationales des États Membres

**Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement** : Développement économique et social en Afrique, sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement); objectifs du Millénaire pour le développement numéros 1 et 8

**Aperçu du budget**

(En milliers de dollars É.-U.)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	42,0
Consultants	211,0
Voyages	61,6
Frais de fonctionnement	23,4
Ateliers de formation	351,0

**Total** **689,0**

**Réalisations escomptées du Secrétariat**

**Indicateurs de succès**

a) Renforcement de la capacité des États Membres à utiliser les technologies de l'information et des communications aux fins de la gestion des risques économiques et des catastrophes

a) i) Formation de 40 formateurs des quatre sous-régions d'Afrique (est, nord, sud et ouest) par des ateliers et des cours en ligne  
ii) Activités de sensibilisation à la réduction des risques de catastrophes et à la gestion et au suivi des risques pour 80 décideurs et partenaires

b) Renforcement de la capacité des États Membres à se préparer au suivi des risques et à la gestion des catastrophes

b) Multiplication des réseaux de praticiens s'occupant des risques économiques et de la gestion des risques

- |  |  |
|--|--|
| c) Élaboration de systèmes de gestion des risques de catastrophes et d'alerte rapide par les États Membres | c) Hausse du nombre de supports de formation distribués durant les ateliers et téléchargés depuis les modules en ligne |
|--|--|
- 

### Activités principales

122. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Conception de matériels de formation aux risques économiques et à la gestion des catastrophes par l'utilisation des outils et plates-formes des technologies de l'information et des communications. Les activités spécifiques à entreprendre dans ce module comprennent :
    - i) recrutement d'un expert de haut niveau de la gestion des risques et de la réduction des risques de catastrophes afin de procéder à l'évaluation des besoins et d'établir un programme de cours; et
    - ii) production de manuels de formation à la gestion des risques et des catastrophes pour les ateliers de renforcement des capacités;
  - b) Organisation de deux ateliers de formation des formateurs consacrés aux cadres des modules et d'un atelier de sensibilisation à l'intention des décideurs et des partenaires dans chacune des quatre sous-régions (Kigali, Accra, Lusaka et Rabat) pour dispenser les cours sur la gestion des risques et des catastrophes;
  - c) Élaboration d'une plate-forme en ligne de veille et de suivi des risques économiques;
  - d) Élaboration et fourniture de deux modules de formation en ligne à la gestion des risques et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophes dans le cadre du système d'enseignement en ligne de la CEA.

## **Z. Renforcement des capacités en vue de la création de chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique**

### **Commission économique pour l'Afrique (499 000 dollars)**

#### Contexte général

123. Le développement et la promotion de chaînes de valeur régionales pour les produits alimentaires et agricoles stratégiques qui prennent en compte le changement climatique, la sécurité alimentaire et l'égalité des sexes sont essentiels à la réduction de la pauvreté car ces chaînes reposent sur une approche globale qui embrasse l'ensemble du système agricole, depuis la planification jusqu'à la commercialisation en passant par la production. Les programmes qui intègrent la création d'une chaîne de valeur ont plus de chance de donner des résultats que les interventions fondées uniquement sur la production ou la commercialisation. Dans le contexte de la mondialisation de plus en plus poussée des marchés agricoles, les pays africains doivent nouer des partenariats stratégiques par la constitution de chaînes de valeur régionales qui puissent renforcer les investissements, le commerce, la commercialisation et la sécurité alimentaire.
124. Le développement de chaînes de valeur régionales pourrait également être un moyen de renforcer le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'améliorer l'exécution des activités de base menées dans le cadre des piliers du Programme. Ainsi, afin d'accélérer la croissance du secteur agricole, le pilier 2 cible les chaînes de valeur stratégiques qui ont le plus grand potentiel de générer une ample croissance des revenus et de créer de la richesse dans les régions rurales et le reste de l'économie. L'objectif principal du pilier 2 est de renforcer les capacités des entrepreneurs privés, y compris

des petits et gros exploitants agricoles, à répondre aux exigences de plus en plus complexes imposées par les marchés nationaux, régionaux et internationaux en matière de coûts, de qualité et de logistique.

125. L'intégration des chaînes de valeur agricoles régionales peut permettre de déceler des gains d'efficacité qui pourront être réalisés grâce à des marchés intégrés. L'un des gains évidents tient au fait que les chaînes de valeur régionales reposent sur des avantages comparatifs et compétitifs entre deux pays, ou plus, d'une même zone agroécologique. Ceci permet de réaliser des économies d'échelle dans la fourniture des services d'appui et des infrastructures nécessaires à l'intégration des prestataires de services privés nationaux dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Les gains de productivité enregistrés grâce aux économies d'échelle et aux mesures de réduction des dépenses sont aussi susceptibles de renforcer la compétitivité interne et externe des produits et des entreprises, partant de contribuer à la création d'emplois.
126. Le processus sera mené sous la direction de la CEA, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et la FAO.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les capacités des décideurs et des autres partenaires clefs à mettre en place des chaînes de valeur agricoles régionales compétitives en Afrique</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">12,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">190,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">25,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">47,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers de formation</td> <td style="text-align: right;">225,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>499,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	12,0	Consultants	190,0	Voyages	25,0	Services contractuels	47,0	Ateliers de formation	225,0	<b>Total</b>	<b>499,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	12,0												
Consultants	190,0												
Voyages	25,0												
Services contractuels	47,0												
Ateliers de formation	225,0												
<b>Total</b>	<b>499,0</b>												
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Développement économique et social en Afrique, sous-programme 2 (Sécurité alimentaire et développement durable), sous-programme 3 (Gouvernance et administration publique), sous-programme 5 (Commerce, coopération économique et intégration régionale), sous-programme 6 (Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement), sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement)</p>													

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Sensibilisation des décideurs et des partenaires clefs aux avantages potentiels de la régionalisation des chaînes de valeur du bétail, du maïs et du riz en Afrique et amélioration de leurs connaissances en la matière	a) Les décideurs et partenaires clefs du secteur privé qui ont participé aux ateliers consacrés au projet et aux activités de renforcement des capacités ont de toute évidence amélioré leurs connaissances et leurs capacités concernant les outils nécessaires à la création de chaînes de valeur agricoles compétitives.
b) Renforcement des capacités des décideurs africains à intégrer les mesures politiques relatives à la mise en place et à la promotion de chaînes de valeur agricoles au sein des politiques agricoles, dans le cadre du pilier 2 du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique	b) Augmentation du nombre de politiques agricoles nationales et régionales qui prévoient des mesures favorables à la création et à la promotion de chaînes de valeur agricoles compétitives à l'échelle régionale

- |   |   |
|---|---|
| c) Renforcement des initiatives régionales de collaboration et de partenariat entre les entrepreneurs privés (y compris les petits et gros exploitants agricoles, surtout de sexe féminin) pour renforcer leur position dans les chaînes de valeur agricoles existantes et potentielles | c) Augmentation, à l'échelle sous-régionale et régionale, du nombre de partenariats et de projets menés en collaboration en vue de la création et de la promotion de chaînes de valeur agricoles en Afrique |
|---|---|
- 

### Activités principales

127. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Planification et réalisation, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la FAO, de missions au siège de la CEDEAO et de la COMESA, à Abuja et Lusaka, pour s'assurer du soutien des communautés économiques régionales et de leur prise en main du projet;
  - b) Exécution, en collaboration avec les commissions économiques régionales et les bureaux sous-régionaux de la CEA, d'études régionales pour évaluer l'intérêt économique des chaînes de valeur régionales du riz, du maïs et du bétail, et obtenir des informations sur les questions, les difficultés, les besoins et les lacunes sous-jacents qui doivent être réglés afin de faciliter la création de chaînes de valeur en Afrique;
  - c) Planification et organisation d'ateliers de validation des conclusions des études régionales au siège de la COMESA et de la CEDEAO;
  - d) Planification et organisation, sur la base des recommandations des études régionales, de deux ateliers de formation régionaux aux bureaux sous-régionaux de la CEA, à Kigali et à Niamey, sur l'utilisation des outils de création et d'analyse des chaînes de valeur agricoles, tels que ceux élaborés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la FAO;
  - e) Planification et organisation, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la FAO et les commissions économiques régionales, d'un forum de concertation à l'échelle continentale sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

### **AA. Renforcer les capacités des pays en développement et en transition en vue de faciliter le franchissement licite des frontières, la coopération régionale et l'intégration**

**Commission économique pour l'Europe, avec le concours de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (750 000 dollars)**

### Contexte général

128. Le franchissement des frontières a toujours constitué un problème pour les transports et les échanges internationaux. Malgré les progrès récemment accomplis, les transports internationaux continuent de se heurter à des obstacles, des coûts et des difficultés aux frontières. Les pays en développement sans littoral sont les plus durement touchés par ces problèmes, qui entravent leur

accès au marché mondial et se traduisent par des pertes importantes pour leur économie nationale. Leur compétitivité est mise à mal par la lourdeur des procédures douanières et autres formes de contrôle. Dans l'ensemble, les restrictions à la facilitation des échanges et des transports sont préjudiciables à la croissance économique, à la coopération régionale et à l'intégration.

129. Les autorités chargées des contrôles aux frontières sont aux prises avec des problèmes de sécurité liés à la contrebande, au terrorisme, au commerce illégal et à l'immigration. Compte tenu du volume actuel des opérations de transport transfrontières, les autorités douanières ne sont plus en mesure de contrôler tous les véhicules ou conteneurs. Elles doivent à la place gérer les risques et repérer les chargements présentant des risques élevés en se fondant sur les données disponibles. Les renseignements fournis pour l'analyse des risques dans un pays donné peuvent toutefois avoir été falsifiés ou être destinés à induire en erreur les douaniers. Souvent, les données les plus fiables sur les marchandises transportées sont disponibles au bureau de douane du point d'origine d'un mouvement de transit à la suite d'une procédure d'exportation. Dans la mesure du possible, ces données devraient être recueillies et mises à la disposition des autorités douanières des pays de transit et de destination grâce à un système commun informatisé d'échange d'informations avant l'arrivée des marchandises. La disponibilité de données électroniques préliminaires sur les cargaisons et la conclusion d'accords d'interconnexion des réseaux douaniers ont été définis par l'Organisation mondiale des douanes comme des éléments clefs de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement mondiale.
130. À l'heure actuelle, seules quelques conventions internationales offrent un cadre juridique pour l'échange de données sur le transport international des marchandises. Parmi celles-ci, la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (transit international routier) (Convention TIR) est l'instrument qui a la plus large portée sur le plan géographique (67 pays dans le monde entier). L'échange de données électroniques est abordé dans le cadre du projet dénommé eTIR, qui est géré par la CEE depuis 2002. Ce projet vise à informatiser l'ensemble de la procédure de transit international routier et à remplacer à terme les documents douaniers imprimés par des messages électroniques. Les dispositions à prendre pour établir les systèmes électroniques nécessaires ont déjà été définies, notamment pour la mise en place d'un réseau centralisé d'échange d'informations entre services douaniers.
131. Sur la base des activités déjà menées au titre du projet eTIR et des innovations mises au point dans ce cadre, le projet proposé vise à mettre en place ou à renforcer les capacités d'utilisation d'un réseau d'échange d'informations polyvalent entre services douaniers dans les pays en développement et en transition. Cela permettra l'échange sécurisé de données sur les marchandises en transit sous le couvert de la procédure TIR. Le projet sera conçu de manière à faciliter, sur le long terme, l'échange de données entre services douaniers et entre ces services et les entreprises à l'échelle mondiale. La pérennité d'un tel réseau sera assurée grâce à des droits d'utilisation minimaux. L'échange de données sécurisées par voie électronique entre services douaniers aura pour effet d'améliorer la sécurité et de réduire les retards au passage des frontières.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les capacités des pays en développement et en transition en vue de faciliter le franchissement des frontières grâce à un échange accru de données électroniques sécurisées entre les administrations douanières</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td>27,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td>158,7</td> </tr> <tr> <td>Réunions de groupes d'experts</td> <td>30,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>39,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>150,0</td> </tr> <tr> <td>Frais de fonctionnement</td> <td>17,3</td> </tr> <tr> <td>Fournitures et matériel</td> <td>85,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td>243,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>750,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	27,0	Consultants	158,7	Réunions de groupes d'experts	30,0	Voyages	39,0	Services contractuels	150,0	Frais de fonctionnement	17,3	Fournitures et matériel	85,0	Ateliers	243,0	<b>Total</b>	<b>750,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	27,0																		
Consultants	158,7																		
Réunions de groupes d'experts	30,0																		
Voyages	39,0																		
Services contractuels	150,0																		
Frais de fonctionnement	17,3																		
Fournitures et matériel	85,0																		
Ateliers	243,0																		
<b>Total</b>	<b>750,0</b>																		
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Développement économique en Europe, sous-programme 2 (Transport); développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 3 (Transport); développement économique et social en Afrique, sous-programme 5 (Commerce, coopération économique et intégration régionale); sous-programme 1 (Analyse macroéconomique, financement et développement économique); développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 3 (Développement économique et intégration); développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 1 (Insertion dans l'économie mondiale et intégration régionale et coopération); objectifs 1 et 8 du Millénaire pour le développement</p>																			
<p><b>Réalizations escomptées du Secrétariat</b></p> <p>a) Amélioration de l'échange de données électroniques sécurisées entre les pays en développement et en transition et d'autres parties contractantes à la Convention TIR</p> <p>b) Utilisation accrue par les pays en développement et en transition de messages électroniques types internationaux pour la soumission de déclarations de transit</p>	<p><b>Indicateurs de succès</b></p> <p>a) 3 sur 5 pays en développement et en transition pilotes échangent des informations électroniques douanières sur le transport international routier d'ici à 2013.</p> <p>b) 5 pays en développement et en transition utilisent des messages électroniques types pour la soumission de déclarations de transit par voie électronique d'ici à 2013.</p>																		

**Activités principales**

132. Les principales activités prévues sont les suivantes :

- a) Organisation d'une réunion d'experts permettant d'analyser les besoins d'ordre juridique et technique de cinq pays en développement et en transition pilotes (parties contractantes à la Convention TIR) en vue d'accroître l'échange d'informations électroniques entre eux et avec d'autres parties contractantes. Les liens avec les principaux systèmes informatisés de transit nationaux et régionaux seront aussi analysés;
- b) Mise au point et en place d'une base polyvalente d'échanges électroniques sécurisés entre services douaniers, tenant dûment compte des problèmes spécifiques auxquels se heurtent les pays en développement et en transition;
- c) Organisation d'un séminaire visant à promouvoir l'échange électronique de données douanières et l'adoption de messages électroniques types, une attention particulière étant

accordée aux besoins particuliers des pays en développement et en transition. Un financement sera offert à 50 participants originaires de pays en développement et en transition;

- d) Fourniture d'une assistance technique à des experts nationaux et organisation de cinq ateliers techniques en vue de relier les systèmes pilotes d'information douanière nationaux et régionaux à la base d'échanges électroniques entre services douaniers.

**AB. Promotion des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques et d'assurer un développement durable**

**Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Département des affaires économiques et sociales dans le cadre d'ONU-Énergie (1 250 000 dollars)**

**Contexte général**

133. Les pays en développement et les pays en transition se heurtent à de graves difficultés pour attirer des investissements privés dans l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il y a plusieurs raisons à cela et plusieurs solutions possibles. Premièrement, les sources de financement spécialement consacrées à l'utilisation rationnelle de l'énergie font défaut et les banques locales sont généralement peu familiarisées avec les investissements correspondants. Il faut donc créer, pour les banques et les entreprises du secteur privé, des possibilités d'investissement dans des projets concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en mettant en place des fonds spécialisés d'investissement regroupant des partenaires des secteurs public et privé. Deuxièmement, les experts locaux n'ont pas des connaissances et une expérience suffisantes pour définir et formuler des propositions de projet d'investissement dans l'efficacité énergétique. Il convient d'améliorer les compétences dans le secteur privé et le secteur public, à l'échelon local, pour la définition, l'élaboration et l'exécution de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et dans la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables. Troisièmement, en l'absence d'un soutien gouvernemental et institutionnel, les investisseurs privés ne sont guère enclins à financer des projets d'efficacité énergétique. Il est donc nécessaire de fournir une assistance spécifique aux autorités municipales et aux administrations nationales dans la conduite des réformes voulues pour favoriser ces investissements.
134. Un certain nombre de pays dans le monde se sont déclarés disposés à adopter des mesures favorisant l'efficacité énergétique dans les secteurs où les émissions d'oxyde de carbone sont fortes. Pour le projet correspondant, chaque commission régionale de l'ONU sélectionnerait des pays pilotes qui : a) considèrent les défis liés à l'utilisation rationnelle de l'énergie comme un centre d'intérêt prioritaire des politiques et des services nationaux; et b) souhaitent participer à ce projet (il s'agira de pays dans lesquels le marché de l'efficacité énergétique et les produits à haut rendement énergétique connaissent un essor). Une approche régionale pour le projet en question permettra d'optimiser les ressources, de créer des synergies et d'instaurer un partenariat entre les experts régionaux et internationaux. Il serait nécessaire de mobiliser des ressources

supplémentaires pour reproduire ce projet dans d'autres pays situés dans différentes régions du monde. La coopération entre toutes les commissions régionales de l'ONU et ONU-Énergie revêt une importance capitale. Le projet comprend des activités portant sur l'aménagement des politiques, mais l'accent sera mis sur le renforcement des capacités à l'appui de l'élaboration de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique.

135. Le projet proposé sera dirigé par la CEE et exécuté en collaboration avec les autres commissions régionales de l'ONU et le Département des affaires économiques et sociales dans le cadre d'ONU-Énergie<sup>3</sup>.

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les capacités dont les pays en développement et les pays en transition disposent pour attirer des investissements dans des projets concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le contexte de l'atténuation des changements climatiques et du développement durable	<b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)	
	Consultants	215,0
	Voyages	120,0
	Services contractuels	150,0
	Dépenses de fonctionnement	33,0
	Ateliers	732,0
<b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Développement économique en Europe, sous-programme 5 (Énergie durable); développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 4 (Environnement et développement); développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable); développement économique et social en Afrique, sous-programme 5 (Commerce, coopération économique et intégration régionale); développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 9 (Ressources naturelles et infrastructures); affaires économiques et sociales, sous-programme 4 (Développement durable); objectif du Millénaire 7	<b>Total</b>	
		<b>1 250,0</b>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la capacité des concepteurs de projets nationaux, des experts de l'énergie et des cadres intermédiaires des pays en développement et des pays en transition à élaborer des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelable dans les secteurs privé et public	a) Nombre accru de propositions établies par des experts locaux dans les pays bénéficiaires et soumises à l'examen d'investisseurs nationaux et internationaux, d'institutions financières et de fonds d'investissement spécialisés, pour ces projets d'investissement

<sup>3</sup> ONU-Énergie est un mécanisme de coordination interinstitutions qui a été créé en 2004 pour favoriser la cohérence des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie.

- |  |  |
|--|--|
| b) Amélioration, pour les banques et les entreprises du secteur privé, des possibilités d'investissement dans des projets concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables par la mise en place de nouveaux mécanismes de financement | b) Nombre accru de réformes (cadre normatif et institutionnel, mécanismes et mesures d'incitation) visant à encourager la création d'un marché de l'efficacité énergétique et d'un marché des énergies renouvelables |
|--|--|
- 

### Activités principales

136. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- a) Création d'un réseau mondial pour l'efficacité énergétique en sélectionnant des coordonnateurs nationaux, des institutions nationales participantes et des équipes de développement d'activités dans les pays bénéficiaires;
  - b) Formation d'experts – y compris des représentants du secteur privé et du secteur bancaire aux niveaux national et municipal – dans les domaines de l'élaboration des projets, du financement et de la planification (1 stage au minimum pour chaque région);
  - c) Rédaction, en coopération avec les coordonnateurs nationaux et les institutions nationales participantes sélectionnés dans les pays bénéficiaires, d'études de cas sur l'aménagement des politiques (15 au minimum) qui seront examinées dans le cadre de cinq ateliers régionaux;
  - d) Organisation de cinq séminaires portant sur l'aménagement des politiques pour promouvoir le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en vue de renforcer les capacités des décideurs nationaux et locaux dans toutes les régions;
  - e) Adaptation des normes d'élaboration des projets d'investissement, du modèle type et des applications logicielles élaborés dans le cadre du projet de la CEE sur le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en vue d'atténuer les changements climatiques aux besoins des parties intéressées, y compris les représentants du secteur privé et du secteur bancaire, et diffusion de ces instruments;
  - f) Établissement d'un inventaire des projets d'investissement en réserve : présentation uniforme de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, avec des indications détaillées sur le coût total de chaque projet, les besoins en matière d'investissement, les taux de rentabilité internes et la réduction des émissions d'oxyde de carbone en vue de la soumission de propositions à des fonds d'investissement, à des banques et à des sociétés commerciales pour des projets pertinents dans les pays bénéficiaires.

### **AC. Vers une plus grande convergence de la productivité : commerce, financement et technologie pour les petites entreprises**

**Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation internationale du Travail et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (575 000 dollars)**

#### Contexte général

137. Les faibles niveaux de productivité des petites et moyennes entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes sont une des principales causes des inégalités socioéconomiques considérables et persistantes observées dans la région. Les emplois faiblement rémunérés sont concentrés dans ces

entreprises, alors que ce n'est pas le cas chez leurs homologues des pays développés. Les petites et moyennes entreprises latino-américaines et caribéennes affichent des niveaux de productivité et de rémunération particulièrement faibles par rapport aux grandes sociétés, comme l'atteste le document de la CEPALC intitulé « L'heure de l'égalité : combler les écarts, ouvrir de nouveaux chemins », qui a été présenté à la trente-troisième session de la Commission, tenue à Brasilia en 2010.

138. Le renforcement de la participation directe ou indirecte des petites et moyennes entreprises au commerce international peut être un instrument puissant pour accroître la productivité et la rémunération de leurs employés. Les exportations présentent de nombreux avantages potentiels car elles permettent à ces entreprises d'adopter et de maîtriser plus aisément les nouvelles techniques et les nouveaux procédés de fabrication en usage à l'étranger, de développer leur marché et leur clientèle, de diversifier leur activité en s'orientant vers des produits connexes et d'optimiser leur capacité de production. Cependant, il est peut-être plus facile de participer au commerce de façon indirecte en vendant des produits ou des services à d'autres entreprises locales exportatrices que d'exporter directement parce que cela n'exige pas la mise en place d'une infrastructure spécialement adaptée, est moins risqué et nécessite moins d'investissements.
139. Néanmoins, plusieurs obstacles évidents freinent l'internationalisation directe et indirecte des petites et moyennes entreprises de la région. L'un d'eux tient au fait qu'elles disposent de fonds limités et n'ont pas aisément accès au crédit bancaire. D'autres sont liés à la faible productivité causée par des techniques de production inefficaces, aux formalités compliquées et à la paperasserie requises pour les opérations d'exportation, aux difficultés qu'elles ont à respecter les normes de qualité et aux obstacles non tarifaires aux exportations vers les pays développés. Toutefois, comme plusieurs études de cas l'ont illustré, les politiques menées par les pouvoirs publics peuvent améliorer les chances de succès des entreprises pour les exportations au niveau des groupements ou des chaînes de valeur.
140. Le manque de données sur les caractéristiques des petites et moyennes entreprises, leur productivité et leur vocation à exporter ou l'utilisation inefficace des données disponibles entravent la formulation, le ciblage, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques adoptées à l'égard de ces entreprises au sein de la région. Il est donc indispensable d'améliorer l'exploitation des données existantes et de concevoir des méthodes pour évaluer la participation des entreprises aux chaînes de valeur orientées vers l'extérieur. L'Asie offre plusieurs exemples de pratiques optimales dans ce domaine.
141. La CEPALC a élaboré des méthodes et créé des bases de données afin d'améliorer l'évaluation de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, s'est attachée à trouver des solutions pour leurs difficultés de financement et a organisé des ateliers de formation dans ce domaine; elle a également fourni une assistance technique portant sur l'analyse des difficultés de financement et les nouvelles formes de crédit.
142. La Division du commerce international et de l'intégration de la CEPALC exécutera le projet en collaboration avec la Division de la production, de la productivité et de la gestion et le Groupe des études sur le développement de la Commission, et avec le siège sous-régional de la Commission au Mexique. La CESAP, l'OIT et la CNUCED seront également invitées à participer aux ateliers de formation et à deux réunions sous-régionales de haut niveau.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer les capacités dont les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes disposent pour évaluer la productivité et la performance commerciale des petites et moyennes entreprises, et créer des mécanismes innovants de financement en vue d'améliorer leur compétitivité et de promouvoir leur internationalisation</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">160,0</td> </tr> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">35,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">80,5</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">15,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">24,5</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">260,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>575,0</b></td> </tr> </table>	Consultants	160,0	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35,0	Voyages	80,5	Services contractuels	15,0	Dépenses de fonctionnement	24,5	Ateliers	260,0	<b>Total</b>	<b>575,0</b>
Consultants	160,0														
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35,0														
Voyages	80,5														
Services contractuels	15,0														
Dépenses de fonctionnement	24,5														
Ateliers	260,0														
<b>Total</b>	<b>575,0</b>														
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 1 (Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales); objectif du Millénaire 1</p>															

<b>Réalizations escomptées du Secrétariat</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Renforcement de la capacité des responsables gouvernementaux à évaluer les résultats obtenus par les petites et moyennes entreprises à l'exportation et en matière de productivité pour des groupements et des chaînes de valeurs déterminés, en prêtant une attention particulière au rôle du crédit</p>	<p>a) i) Nombre accru d'intervenants utilisant les méthodes et les bases de données établies dans le cadre du projet pour mieux évaluer la productivité et la performance commerciale des petites et moyennes entreprises</p> <p>ii) Pourcentage accru d'intervenants qui, après avoir participé aux études de cas, considèrent que leur compréhension des questions touchant la productivité et la performance commerciale des petites et moyennes entreprises et le rôle du crédit pour des groupements ou des chaînes de valeur déterminés s'est améliorée</p>
<p>b) Renforcement de la capacité des responsables gouvernementaux de tous les pays participants à définir des politiques efficaces visant à renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises et amélioration de la compréhension des solutions novatrices envisagées pour le financement de ces entreprises</p>	<p>b) i) Nombre accru d'institutions publiques compétentes ayant intégré les recommandations issues du projet dans l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques et des instruments axés sur le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises à l'exportation</p> <p>ii) Pourcentage accru de représentants ayant participé aux activités de formation qui considèrent que leur compréhension des questions liées au renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises et à la recherche de solutions novatrices pour leur financement et leur capacité d'action dans ces domaines se sont améliorées</p>

### Activités principales

143. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- a) Sélection de pays en fonction de niveaux de revenus, de l'existence de politiques encourageant l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, des possibilités d'accès à leurs bases de données et de leur disposition à participer au projet;
  - b) Création d'une base de données, y compris l'élaboration de variables relatives au commerce et à la productivité pour différentes catégories d'entreprises (classées selon leur taille) et sous-régions, sans divulguer les données des entreprises afin d'assurer la confidentialité;
  - c) Réalisation d'études de cas sur les chaînes de valeur et les groupements à forte concentration de petites et moyennes entreprises orientés vers l'exportation, y compris l'analyse de données et l'organisation d'entretiens avec des interlocuteurs pertinents pour évaluer les résultats et les obstacles aux exportations et au crédit;
  - d) Élaboration de supports de formation sur la base des deux activités précédentes en vue de renforcer les outils qui permettent de promouvoir l'internationalisation des petites et moyennes entreprises et de recommander des mesures à cette fin;
  - e) Organisation d'un atelier de formation dans chaque pays à l'intention des institutions chargées des questions liées au financement des petites et moyennes entreprises et au développement de leurs exportations;
  - f) Convocation de deux réunions sous-régionales de haut niveau avec la participation de représentants des gouvernements et de groupements ou de chaînes de valeur déterminés afin d'examiner les conclusions et recommandations des études de cas et de promouvoir la concertation et la coopération;
  - g) Rédaction d'une publication finale présentant les principaux résultats du projet et fourniture de services consultatifs techniques, sur demande, pour aider les pays à utiliser les méthodes et les instruments élaborés par la CEPALC.

### **AD. Pour une économie à faible intensité de carbone en Amérique latine : possibilités d'action pour rationaliser l'utilisation de l'énergie et encourager l'innovation**

**Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
(478 000 dollars)**

#### Contexte général

144. Dans le contexte de la crise persistante liée au changement climatique, l'objectif des gouvernements de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est de participer à l'action menée à l'échelle mondiale pour atténuer le changement climatique en encourageant parallèlement un développement durable et soutenu dans leurs propres pays. Dans les prochaines décennies, les économies d'Amérique latine devront donc affronter deux défis simultanément : s'adapter aux principales répercussions du changement climatique et apporter une contribution significative aux accords internationaux sur la réduction des émissions de carbone.
145. La CEPALC a fortement contribué à l'analyse économique du changement climatique, en étudiant à la fois les incidences de ce phénomène sur les sociétés et les économies de la région et les stratégies à adopter pour l'atténuer. Elle s'est attachée à sensibiliser l'opinion publique au changement climatique et à l'importance d'une croissance économique rationnelle sur le plan

énergétique et à faible intensité de carbone, et s'emploie activement à promouvoir la prise en compte d'actions en faveur de l'innovation et de technologies novatrices aux stades de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques des pays de la région.

146. Par ailleurs, la CEPALC et la CEE coopèrent étroitement dans le cadre du projet « Efficacité énergétique globale 21 » de la CEE. L'objet principal de cette coopération est de transmettre l'expérience utile acquise par les pays membres de la CEE dans le cadre du renforcement des capacités, des réformes d'orientation et du financement des projets d'investissement à ceux de la région de la CEPALC, par l'intermédiaire de leurs commissions régionales, afin d'encourager des projets autofinancés d'amélioration de l'efficacité énergétique qui permettent d'accroître la productivité économique, de diminuer la précarité énergétique et de réduire la pollution atmosphérique telle que celle qui est due aux émissions de gaz à effet de serre.
147. Le projet, qui s'appuiera sur la collaboration avec la CEE, a pour objet de renforcer la base de connaissances de la région de la CEPALC sur la quantification d'une croissance économique à faible intensité de carbone. La quantification des avantages que peuvent apporter les programmes et les initiatives politiques en faveur de la réduction des émissions de carbone, par exemple ceux qui ont trait à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à l'innovation, au niveau national, ainsi que l'évaluation rétrospective des politiques et des programmes nationaux (s'agissant des économies d'énergie réalisées, des émissions évitées et d'autres aspects positifs, ou encore de la portée et de la durée des avantages et des retombées) dépendent directement des informations et des analyses spécifiques disponibles. La construction de cette base de données statistiques revêt donc une importance capitale pour l'évaluation de l'utilité et de l'efficacité des initiatives et des politiques de réduction des émissions de carbone, ainsi que des stratégies et des instruments économiques connexes.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la capacité des administrations nationales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à tracer la voie d'une croissance économique à faible intensité de carbone par le biais de politiques et de mesures encourageant une utilisation rationnelle de l'énergie, et en prêtant une attention particulière à la promotion des innovations</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">30,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">172,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">91,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">21,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">164,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>478,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0	Consultants	172,0	Voyages	91,0	Dépenses de fonctionnement	21,0	Ateliers	164,0	<b>Total</b>	<b>478,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0												
Consultants	172,0												
Voyages	91,0												
Dépenses de fonctionnement	21,0												
Ateliers	164,0												
<b>Total</b>	<b>478,0</b>												
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement :</b> Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 9 (Ressources naturelles et infrastructures); objectif du Millénaire 7</p>													

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration des connaissances des décideurs et des techniciens sur les possibilités d'action fondées sur la mise en œuvre de politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'innovation pour une croissance économique à faible intensité de carbone	a) Au moins 3 institutions gouvernementales d'Amérique latine et des Caraïbes auront utilisé la proposition analytique, les méthodes et les bases de données établies dans le cadre du projet.

- |   |  |
|---|--|
| <p>b) Renforcement de la capacité des décideurs et des techniciens à concevoir et appliquer des mesures et programmes concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie, qui encouragent notamment la diffusion de technologies novatrices, afin de favoriser la croissance économique et de contribuer simultanément à la réalisation d'investissements dans des projets à faible émission de carbone</p> <p>c) Accroissement de la collaboration entre les parties intéressées, au niveau régional, pour la promotion de politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'innovation axées sur la planification d'un redressement et d'une croissance économiques à faible intensité de carbone</p> | <p>b) Au moins 70 % des agents gouvernementaux formés auront reconnu l'utilité de la formation à l'élaboration de politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'innovation pour un développement économique à faible intensité de carbone.</p> <p>c) Au moins 3 initiatives gouvernementales et intergouvernementales concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'innovation pour la promotion d'une croissance économique à faible intensité de carbone auront été prises ou intégrées dans le réseau régional créé par les pays d'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du projet.</p> |
|---|--|
- 

### Activités principales

148. Les principales activités menées dans le cadre de ce projet seront les suivantes :
- a) Création d'une base de données pour évaluer les résultats des politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'innovation en Amérique latine et dans les Caraïbes, et mesurer les effets de politiques publiques différentes en matière de revenus, d'emploi et de prix sur les émissions de carbone;
  - b) Évaluation des avantages potentiels « tangibles » des politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'innovation en fonction de critères de faisabilité technique et économique;
  - c) Établissement et publication d'un document énonçant les principales conclusions du projet;
  - d) Création conjointe des bases de données mentionnées à propos de l'activité a) ci-dessus dans quatre pays;
  - e) Organisation d'ateliers de formation dans quatre pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et d'un atelier dans la région de l'Europe sur l'utilisation des bases de données et des méthodes d'analyse établies;
  - f) Fourniture d'une assistance technique à quatre pays pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de réduction des émissions de carbone;
  - g) Création d'un réseau régional de praticiens spécialisés dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les pays participants;
  - h) Organisation d'un atelier régional pour promouvoir la collaboration régionale et les échanges d'informations sur un redressement et une croissance économiques à faible intensité de carbone, l'accent étant mis sur les questions relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à l'innovation.

## AE. L'heure de l'égalité : renforcer le cadre institutionnel des politiques sociales

### Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (661 000 dollars)

#### Contexte général

149. L'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que les autres régions en développement que sont l'Asie occidentale et l'Asie-Pacifique, connaissent des difficultés persistantes en matière de pauvreté, d'inégalité de revenus et d'exclusion sociale massive. Des groupes spécifiques de la population ne font particulièrement pas assez de progrès pour atteindre les cibles de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement ni les autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.
150. En dépit de recherches approfondies sur les facteurs économiques, sociaux et environnementaux de la pauvreté et de l'inégalité, certains aspects institutionnels et politiques cruciaux reçoivent moins d'attention. Il est donc urgent de créer un cadre d'analyse des riches expériences acquises dans la mise en œuvre de politiques sociales durables et efficaces, afin de leur donner plus de relief et de mieux sensibiliser le public à l'importance de la légitimité politique à cet égard. Plus précisément, l'étude comparative de différents cadres institutionnels d'application, de suivi et d'évaluation des politiques sociales revêt une importance critique, étant donné l'influence qu'un tel travail exerce sur la conception, l'efficacité et, plus largement, la viabilité financière des politiques et programmes à caractère social.
151. Relever ces défis impose de revoir la conception et la gestion des politiques et programmes de protection sociale dans le cadre de pactes fiscaux et sociaux. Il y a des dimensions tant techniques que politiques lorsqu'il s'agit de renforcer le pilier « solidarité » – avec redistribution ou sans contribution – des systèmes de protection sociale et de promouvoir de nouvelles configurations fiscales en vue de rattacher à la prestation de services les dépenses sociales, la redistribution des recettes et une approche fondée sur les droits.

**Objectif de l'Organisation** : Promouvoir des politiques sociales et des arrangements institutionnels dans les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie occidentale et de la région de l'Asie et du Pacifique, en vue de réduire les inégalités et l'exclusion sociale conformément à l'objectif 1 du Millénaire pour le développement

**Éléments correspondants du plan-programme biennal pour la période 2010-2011 et des objectifs du Millénaire : éléments du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et les objectifs du Millénaire pour le développement** : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 5 (Développement social et égalité sociale); développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 6 (Développement social); développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 2 (Développement économique et intégration); objectifs 1, 2, 3, 4 et 5 du Millénaire pour le développement

#### Aperçu du budget

(En milliers de dollars É.-U.)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	57,0
Consultants	241,0
Experts	30,0
Voyages	78,0
Services contractuels	20,4
Dépenses de fonctionnement	24,6
Voyages d'études	35,0
Ateliers	175,0
<b>Total</b>	<b>661,0</b>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement de la capacité des gouvernements à mener des politiques sociales efficaces et durables dans le cadre de systèmes de protection sociale ouverts à tous, fondées sur les droits sociaux et sous-tendues politiquement par des pactes fiscaux ou sociaux</p>	<p>a) i) Hausse du pourcentage de décideurs, praticiens et experts participants indiquant avoir amélioré leurs connaissances et compétences au point de pouvoir définir des priorités de longue date en matière d'évaluation et de suivi des politiques sociales dans le cadre de réformes de la protection sociale et d'initiatives de recherche de consensus en faveur de la mise en œuvre en place d'une politique sociale durable</p> <p>ii) Hausse du nombre de pays produisant et communiquant des données qualitatives et quantitatives systématiques en utilisant les directives du projet pour améliorer l'évaluation et le suivi des politiques sociales et de l'appui institutionnel, de manière à définir des besoins et priorités en termes de politiques sociales durables</p>
<p>b) Consolidation des connaissances et de la coopération ayant trait aux systèmes de suivi et d'évaluation des réformes de politique et de protection sociales et institutionnalisation de l'appui nécessaire à ces réformes, par l'échange d'expériences et de pratiques optimales entre les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que d'autres régions du monde</p>	<p>b) Hausse du nombre de décideurs, de législateurs, d'experts nationaux et d'organisations de la société civile collaborant et partageant des renseignements et des pratiques optimales concernant les réformes de la protection sociale ainsi que l'évaluation et le suivi des politiques sociales par l'intermédiaire d'un mécanisme de concertation formel créé par le projet</p>

### Activités principales

152. Les activités principales seront les suivantes :

- a) Mener des études comparatives qui analysent les nouveaux défis auxquels se heurtent certains pays des régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie, de l'Asie et du Pacifique et de l'Asie occidentale et qui permettent de mieux cerner l'expérience qu'ils ont accumulée dans la définition de priorités et d'engagements à long terme en matière de politiques de protection sociale qui contribuent à réduire la pauvreté, les inégalités et l'exclusion et appuient les systèmes de suivi et d'évaluation de ces politiques;
- b) Constituer un réseau électronique des principales parties prenantes liées à la protection sociale, à l'objectif 1 du Millénaire pour le développement et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, de manière à faciliter l'adoption d'initiatives en faveur d'engagements et de consensus durables sur l'orientation des réformes de la protection sociale;
- c) Actualiser et élargir la base de données en ligne sur les programmes et transferts d'aide sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes;

- d) Effectuer des voyages d'études et apporter une assistance technique dans le domaine de la conception et de la gestion de politiques de promotion de systèmes de protection sociale ouverts à tous;
- e) Tenir des ateliers pour discuter avec les pouvoirs publics et les dirigeants du secteur privé du rôle des systèmes de protection sociale et déterminer les difficultés que pose l'adoption de stratégies viables à long terme en matière de réformes de la protection sociale;
- f) Organiser des ateliers régionaux pour présenter et examiner les recommandations concernant les réformes de la protection sociale ainsi que l'évaluation et le suivi des politiques sociales formulées dans le cadre du projet;
- g) Réunir un groupe d'experts interrégional pour échanger des expériences, y compris à la faveur de la présentation et de la discussion d'études à paraître.

**AF. Renforcement des capacités de l'Amérique latine et de l'Asie à élaborer et améliorer des systèmes de formation de la main-d'œuvre et à protéger les travailleurs contre le chômage**

**Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
(754 500 dollars)**

**Contexte général**

- 153. Une grande partie des inégalités en Amérique latine et dans les Caraïbes trouve son origine dans le marché du travail. Le bien-être matériel de la plupart des ménages y dépend largement de la quantité et de la qualité des emplois, et plus précisément des revenus du travail. Les inégalités dans les éléments de patrimoine détenus par la population en âge de travailler (et, par conséquent, des possibilités d'emploi qu'offrent ces éléments dans les divers secteurs de la production) ont une forte influence sur la cohésion et le bien-être sociaux.
- 154. De nombreux facteurs pourraient mieux permettre au marché du travail de contribuer à une plus grande égalité. Le projet se concentre sur l'élaboration de systèmes de formation professionnelle et la protection contre le chômage.
- 155. La possibilité de se former est importante pour accéder au marché du travail et au premier emploi, puis pour passer à des domaines plus complexes, en particulier à des structures de production dynamiques. Elle est également essentielle pour permettre à ceux qui travaillent de progresser dans leur carrière et d'améliorer leurs compétences pour relever de nouveaux défis professionnels. Beaucoup de pays latino-américains ont fait des efforts considérables pour élargir leur offre de formation, mieux l'orienter en fonction de la demande et étendre leur gamme d'instruments de formation et de contenus. Néanmoins, l'on s'accorde sur le fait que les compétences de la main-d'œuvre font partie des principaux problèmes que rencontrent les entreprises latino-américaines en matière d'emploi. Très souvent, les systèmes de formation ne couvrent qu'une partie des besoins, qu'il s'agisse des personnes entrant sur le marché du travail ou de celles déjà actives et ayant besoin de formation permanente pour renforcer ou entretenir leurs compétences. Les grandes entreprises usent davantage d'incitations à la formation que les petites et offrent en général plus d'avantages aux cadres supérieurs et administratifs qu'aux travailleurs productifs. Quant aux groupes vulnérables, ils n'ont que peu accès aux programmes de formation.
- 156. Ces dernières années, certains des pays de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont été frappés par de graves crises économiques, dont les conséquences sociales et économiques ont été profondes. Nombre de ces pays, dont les régimes d'assurance

chômage sont soit insuffisants, soit inexistants, et qui doivent relever le niveau de leurs programmes de formation afin d'améliorer durablement leur compétitivité et d'intégrer les groupes vulnérables au marché du travail, sont donc en proie à des problèmes similaires à ceux rencontrés par les pays latino-américains.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Promouvoir l'amélioration de la protection contre le chômage et les systèmes nationaux de formation de la main-d'œuvre dans 4 pays (3 en Amérique latine et 1 en Asie)</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">30,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">180,0</td> </tr> <tr> <td>Experts</td> <td style="text-align: right;">120,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">86,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">40,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">4,5</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">294,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>754,5</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0	Consultants	180,0	Experts	120,0	Voyages	86,0	Services contractuels	40,0	Dépenses de fonctionnement	4,5	Ateliers	294,0	<b>Total</b>	<b>754,5</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0																
Consultants	180,0																
Experts	120,0																
Voyages	86,0																
Services contractuels	40,0																
Dépenses de fonctionnement	4,5																
Ateliers	294,0																
<b>Total</b>	<b>754,5</b>																
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance); développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 1 (Politique macroéconomique et développement sans exclusive); objectif 1 du Millénaire pour le développement</p>																	

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration des connaissances des décideurs des pays sélectionnés en matière de conception de systèmes adéquats de protection contre le chômage ou d'amélioration de ceux existants	a) Au moins 75 % des participants aux séminaires nationaux organisés par le projet considèrent que les connaissances transmises sont « utiles » ou « très utiles » pour le renforcement institutionnel et l'élaboration de régimes d'assurance chômage
b) Amélioration des connaissances des décideurs des pays sélectionnés en matière de conception d'un système national de formation de la main-d'œuvre	b) Au moins 75 % des participants aux séminaires nationaux organisés par le projet considèrent que les connaissances transmises sont « utiles » ou « très utiles » pour le renforcement institutionnel et l'élaboration d'un système national de formation de la main-d'œuvre
c) Les responsables politiques des pays sélectionnés prennent en compte les expériences des autres régions en matière de conception de régimes d'assurance chômage et de systèmes de formation nationaux – grâce à des échanges d'informations, à l'analyse comparative et à la coopération Sud-Sud entre pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie	c) Au moins 75 % des participants au séminaire international considèrent que l'échange d'expériences et de propositions sur les régimes de protection contre le chômage et les systèmes nationaux de formation dans différentes régions suscité par le séminaire a été « utile » ou « très utile » et sont intéressés pour d'autres activités visant à renforcer les liens interrégionaux dans ce domaine

### Activités principales

157. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Examiner les expériences au niveau mondial en matière de régimes de protection contre le chômage et de systèmes nationaux de formation;
  - b) Effectuer des diagnostics régionaux (pour l'Amérique latine et l'Asie) des régimes existants de protection contre le chômage et des systèmes nationaux de formation, ainsi que de leurs effets et faiblesses;
  - c) Mener des études locales sur les systèmes existants de protection contre le chômage et les systèmes nationaux de formation et leurs caractéristiques dans quatre pays (3 en Amérique latine et 1 en Asie), ainsi que sur les besoins de réforme dans ces deux domaines (consultants nationaux);
  - d) Organiser des ateliers locaux pour présenter les résultats des études aux acteurs locaux et en débattre avec eux;
  - e) Tenir des séminaires nationaux pour débattre des propositions de réforme;
  - f) Organiser un séminaire international pour échanger les expériences sur la protection contre le chômage et les systèmes de formation nationaux;
  - g) Rédiger des publications sur les résultats;
  - h) Fournir des services techniques consultatifs aux pays des régions concernées qui en feront la demande.

### **AG. Renforcer les capacités en matière de technologies de l'information et des communications pour favoriser la réduction des risques de catastrophe et le développement : combler les lacunes en matière d'information, de savoirs et de politiques en Asie**

#### **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (600 600 dollars)**

### Contexte général

158. De récentes catastrophes naturelles, telles que les inondations dévastatrices au Pakistan et le tremblement de terre en Nouvelle-Zélande, sont venues nous rappeler que l'Asie et le Pacifique, qui totalisent environ 90 % des pertes en vies humaines provoquées par des catastrophes – les pauvres étant touchés de façon disproportionnée –, restent la région du monde la plus exposée aux dangers. Certes, il est impossible d'empêcher de nombreuses catastrophes naturelles de se produire, mais on peut tout de même atténuer les risques qui en découlent. À cet égard, l'introduction et l'intégration des technologies de l'information et des communications à divers stades de la gestion des catastrophes se sont révélées autant d'outils indispensables à la réduction des risques et à la promotion d'un relèvement rapide. Les mesures auxquelles se prêtent ces technologies vont de l'alerte précoce aux communications d'urgence.
159. Pourtant, dans les pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les organismes nationaux de gestion des catastrophes chargés de coordonner l'action de réduction des risques de catastrophe des différents ministères sectoriels ne disposent que de capacités institutionnelles et individuelles limitées en matière de technologies de l'information et des communications, et leur gouvernance n'est pas non plus à la hauteur. La

perspective d'une aggravation persistante des risques de catastrophe fait naître la nécessité urgente de mieux disposer des informations et les capacités d'analyse nécessaires à l'évaluation des conséquences socioéconomiques, de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets et à la coordination des interventions en temps opportun des différents ministères sectoriels, de manière à élaborer des politiques mieux ciblées et plus efficaces en matière de technologies de l'information et des communications.

160. Cela étant, la CESAP a décidé d'ajouter la réduction des risques de catastrophe à son programme de travail et a créé le Comité de la réduction des risques de catastrophe, afin de contribuer à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo adopté par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes de 2005. En 2010, à la suite des recommandations issues des travaux du secrétariat de la première session du Comité en 2009, l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans la réduction des risques de catastrophe a été érigée en priorité.
161. Le projet s'inspire de l'expérience de la CESAP en tant qu'organisation intergouvernementale régionale couvrant la plus vaste zone géographique en Asie et dans le Pacifique. Il s'appuie également sur les expériences et les leçons tirées de travaux sur la préparation aux risques de catastrophe, notamment la collaboration de la Commission avec des organisations sous-régionales et des bureaux régionaux des Nations Unies visant à favoriser l'interaction avec les communautés et réseaux qui se consacrent à ce thème, ainsi que sur les résultats escomptés de la septième tranche en cours du projet du Compte pour le développement « Améliorer la préparation aux risques de catastrophe dans la région de la CESAP » mis en œuvre par la Commission.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Promouvoir la mise en œuvre des technologies de l'information et des communications et renforcer la coopération régionale afin d'améliorer la réduction des risques de catastrophe ainsi que la gestion de celles-ci et des risques socioéconomiques connexes, pour un développement durable et sans exclusive en Asie et dans le Pacifique</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</p>	16,0
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 5 (Technologies de l'information et des communications et réduction des risques de catastrophe); objectifs 1, 4, 5, 7 et 8 du Millénaire pour le développement</p>	Consultants	70,0
	Experts	85,0
	Voyages	60,0
	Services contractuels	100,0
	Ateliers	269,6
	<b>Total</b>	<b>600,6</b>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration des connaissances et capacités des décideurs à élaborer des politiques et stratégies pour appliquer les technologies de l'information et des communications à la réduction des risques de catastrophe et au développement sans exclusive dans les pays membres de la CESAP	<p>a) i) Nombre accru de politiques, stratégies et programmes portant sur les technologies de l'information et des communications et relatifs à l'impact socioéconomique et les risques en matière de réduction des risques de catastrophe qui auront été mis en œuvre</p> <p>ii) Nombre accru d'initiatives de formation de la CESAP dans lesquels figurent des modules de formation sur les technologies de l'information et des communications pour la réduction des risques de catastrophe élaborés au cours du projet</p>

b) Accroissement de la mise en commun, entre les décideurs, des connaissances en matière de choix de stratégies et de politiques efficaces visant à la connectivité des technologies de l'information et des communications et à la réduction des risques de catastrophe	b) Nombre accru de décideurs ayant accès à des bases de connaissances et fournissant des informations sur les choix de stratégies et de politiques visant à la connectivité des technologies de l'information et des communications et à la réduction des risques de catastrophe
c) Amélioration des capacités institutionnelles des décideurs à mettre les technologies de l'information et des communications au service du développement socioéconomique	c) Nombre accru de programmes nationaux de formation qui reprennent des modules élaborés par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement

---

### **Activités principales**

162. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :

- a) Entreprendre une analyse des lacunes en matière d'informations, de connaissances et de politiques relatives à l'intégration et l'exclusion économiques et sociales résultant de la rapide évolution des TIC, en prêtant également attention aux conséquences socioéconomiques des catastrophes et à la façon dont l'évolution des TIC peuvent les atténuer, par exemple en matière d'alerte précoce ou dans les communications d'urgence;
- b) Renforcer les capacités des pays membres à collecter, traiter et enrichir les indicateurs de développement portant sur les TIC, notamment les TIC et la réduction des risques de catastrophe;
- c) Organiser des réunions de groupes d'experts et des dialogues sur les politiques multipartites auxquels assisteront des experts appartenant à des institutions consacrées aux TIC ou à des institutions nationales spécialisées dans la gestion des catastrophes, à des ministères chargés de la planification ou à des universités afin d'identifier les problèmes communs et de débattre des recommandations à faire et des mesures concrètes à prendre pour réduire les risques de catastrophe et favoriser le développement sans exclusive;
- d) Tenir des ateliers locaux pour présenter les résultats des études aux parties prenantes locales et en discuter avec elles;
- e) Mettre au point des modules de formation sur l'activité d) ci-dessus;
- f) Assurer la diffusion d'informations et le partage des connaissances par le biais des sites Web des institutions partenaires de la CESAP.

**AH. Renforcement, dans les pays ayant des besoins particuliers, des capacités à concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement économique et social pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement, d'autres institutions des Nations Unies et la Banque asiatique de développement (643 500 dollars)**

**Contexte général**

163. Malgré certains problèmes très graves, la région de l'Asie et du Pacifique dans son ensemble a atteint des taux élevés de croissance économique et de développement global au cours de la dernière décennie, mais continue de présenter de profonds déséquilibres sociaux, écologiques et économiques. Quelques pays ont de bonnes chances d'atteindre en 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement, mais beaucoup progressent trop lentement ou même régressent. Ces écarts ou déficits de développement sont les plus prononcés dans le cas des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, notamment ceux d'Asie centrale, et des petits États insulaires en développement. Ces pays, connus sous le nom de pays ayant des besoins particuliers, constituent les maillons les plus faibles de cette région qui aspire à un développement durable et sans exclusive. Leur faible capacité à atténuer les conséquences de ces déséquilibres les a rendus plus vulnérables et continue de compromettre leur développement économique et social. En particulier, les progrès de la lutte contre la pauvreté et la faim et de la réalisation des autres objectifs du Millénaire se sont considérablement ralentis.
164. Des études récentes effectuées par la Commission ont permis de définir une double stratégie visant à accélérer les progrès des pays ayant des besoins particuliers vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement<sup>4</sup>. Tout d'abord, promouvoir une croissance qui profite à tous, ce qui augmenterait le revenu par tête des ménages pauvres et permettrait de réduire plus vite la pauvreté (objectif qu'il est possible d'atteindre en assurant la transformation de leurs capacités de production, en créant des emplois, en stimulant la production agricole et en renforçant la protection sociale); et, ensuite, mobiliser des ressources nationales et régionales pour financer les investissements nécessaires à la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement, notamment grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé, à la réaffectation des dépenses publiques, à l'augmentation des recettes publiques et à des incitations fiscales favorisant les objectifs du Millénaire pour le développement.
165. La CESAP mettra en œuvre le projet en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement, d'autres institutions des Nations Unies et la Banque asiatique de développement. « Unis dans l'action » (ce qui veut dire exploiter efficacement les synergies entre les compétences et les expériences de diverses institutions des Nations Unies et la Banque asiatique de développement pour aider les pays ayant

---

<sup>4</sup> ESCAP (2010), *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2010: Sustaining Recovery and Dynamism for Inclusive Development*; ESCAP (2010), *Financing an Inclusive and Green Future: A Supportive Financial System and Green Growth for Achieving the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific* (étude thématique); et ESCAP/ADB/UNDP *Paths to 2015: MDG Priorities in Asia and the Pacific: Asia-Pacific MDG Report 2010/11*.

des besoins particuliers) sera l'idée-force de la stratégie de mise en œuvre du projet. Celui-ci fera également fond sur le Mécanisme de coordination régionale, qui est présidé par le Secrétaire exécutif de la Commission, pour coordonner le travail avec les bureaux régionaux d'autres institutions des Nations Unies.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer les capacités nationales des pays, notamment ceux ayant des besoins particuliers, à développer et mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques et sociaux afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td>27,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td>106,0</td> </tr> <tr> <td>Experts</td> <td>21,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td>58,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td>38,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td>17,5</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td>376,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>643,5</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	27,0	Consultants	106,0	Experts	21,0	Voyages	58,0	Services contractuels	38,0	Dépenses de fonctionnement	17,5	Ateliers	376,0	<b>Total</b>	<b>643,5</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	27,0																
Consultants	106,0																
Experts	21,0																
Voyages	58,0																
Services contractuels	38,0																
Dépenses de fonctionnement	17,5																
Ateliers	376,0																
<b>Total</b>	<b>643,5</b>																
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement :</b> Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 1 (Politique macroéconomique et développement sans exclusive); sous-programme 2 (Commerce et investissement); sous-programme 3 (Transports); sous-programme 4 (Environnement et développement); sous-programme 6 (Développement social); et sous-programme 8 (Activités sous-régionales de développement)</p>																	

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Amélioration, dans les pays ayant des besoins particuliers, des capacités des décideurs et autres acteurs à concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social précis et réalistes afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>a) i) Nombre accru, dans les pays ayant des besoins particuliers, de décideurs et autres acteurs indiquant avoir renforcé leur capacité à concevoir des mesures politiques visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p>ii) Nombre accru, dans les pays ayant des besoins particuliers, de décideurs initiés aux savoirs et aux compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement économique et social visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p>
<p>b) Augmentation, dans les pays ayant des besoins particuliers, de la capacité des principaux acteurs nationaux à élaborer, mettre en œuvre et renforcer des partenariats et à susciter un large appui en faveur de l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>b) Nombre accru, dans les pays ayant des besoins particuliers, d'acteurs importants au niveau national et infranational ayant acquis les savoirs et compétences nécessaires pour élaborer, mettre en œuvre et renforcer des partenariats en faveur de l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p>

### Activités principales

166. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Préparer et diffuser des produits du savoir en s'efforçant particulièrement de renforcer la capacité des décideurs et autres acteurs des pays ayant des besoins particuliers à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
  - b) Fournir des services d'expert et de conseil sur la conception et la mise en œuvre de politiques et mesures de développement économique et social réalistes visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
  - c) Organiser des ateliers et séminaires de formation sur la conception et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement économique et social conçues pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays ayant des besoins particuliers;
  - d) Faciliter la coopération internationale en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de renforcement de partenariats visant à organiser, lors de rencontres régionales et mondiales, des manifestations parallèles favorisant l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, comme des ateliers d'étude et de formation dans le cadre de la coopération Sud-Sud, des réunions de réseau sur le commerce en Asie centrale ou des tables rondes sur les partenariats entre les secteurs public et privé;
  - e) Faire effectuer une évaluation du projet par un consultant.

### **AI. Coopération interrégionale en vue de renforcer les capacités nationales de mesure des progrès dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,  
en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe,  
la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale  
et le Département des affaires économiques et sociales  
(686 400 dollars)**

### Contexte général

167. Les statistiques ventilées par sexe éclairent les décisions et programmes politiques, et sont essentielles à un suivi et à une évaluation efficaces des progrès et lacunes en matière d'égalité des sexes. Cependant, 15 ans après que les Déclaration et Programme d'action de Beijing ont clairement établi 12 domaines prioritaires et souligné l'importance de disposer de données mettant en regard la situation des femmes et celle des hommes, les besoins et la demande en statistiques ventilées par sexe continuent de croître et ne sont pas satisfaits.
168. Dans la région Asie-Pacifique, la Déclaration de Bangkok sur Beijing +15 de 2009 est venue rappeler avec force la nécessité d'intensifier l'appui aux activités de renforcement des capacités de production de statistiques ventilées par sexe. Les gouvernements ont souligné le besoin de fournir des données actualisées, fiables et ventilées par sexe et par groupe ethnique ainsi qu'en fonction d'autres critères pertinents, et d'élaborer des méthodologies de collecte et de traitement des données sources. De même, la onzième Conférence triennale des femmes du Pacifique en août 2010 a souligné que l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation des statistiques ventilées par sexe et de la recherche en matière de problématique hommes-femmes était un moyen d'assurer

la promotion de la femme et a approuvé l'élaboration d'un programme pluriannuel en faveur de l'institutionnalisation d'un cadre de statistiques ventilées par sexe.

169. La présente proposition de projet fait suite à des demandes claires et répétées de données et statistiques ventilées par sexe ainsi que d'indicateurs de l'égalité entre les hommes et les femmes plus nombreux et de meilleure qualité. Les sous-programmes respectifs des principaux partenaires d'exécution du projet, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Europe et le Département des affaires économiques et sociales, sont déjà étroitement liés entre eux et guidés par les recommandations de la Commission de statistique de l'ONU.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Améliorer la capacité des institutions nationales de certains pays ayant des besoins particuliers et possédant les systèmes statistiques les moins développés à utiliser données et statistiques pour surveiller, mesurer et analyser les progrès dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">9,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">91,0</td> </tr> <tr> <td>Experts</td> <td style="text-align: right;">48,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">55,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">259,0</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">10,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">214,4</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>686,4</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	9,0	Consultants	91,0	Experts	48,0	Voyages	55,0	Services contractuels	259,0	Dépenses de fonctionnement	10,0	Ateliers	214,4	<b>Total</b>	<b>686,4</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	9,0																
Consultants	91,0																
Experts	48,0																
Voyages	55,0																
Services contractuels	259,0																
Dépenses de fonctionnement	10,0																
Ateliers	214,4																
<b>Total</b>	<b>686,4</b>																
<p><b>Éléments correspondants du cadre stratégique pour la période 2012-2013 et des objectifs du Millénaire pour le développement :</b> Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 7 (Statistiques); développement économique en Europe, sous-programme 3 (Statistiques); développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits); objectifs 3 et 5 du Millénaire pour le développement</p>																	

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Les institutions nationales concernées sont guidées par un cadre cohérent d'indicateurs et de statistiques ventilés par sexe pour fournir, sélectionner et améliorer des mesures objectives et normalisées pour effectuer le suivi et l'évaluation des progrès dans la réalisation de l'égalité des sexes et des objectifs d'autonomisation des femmes</p>	<p>a) i) Nombre accru de pays ayant adhéré au cadre recommandé d'indicateurs et de statistiques ventilés par sexe ou l'ayant adopté</p> <p>ii) Nombre accru de pays ayant formulé un plan national d'action assorti d'échéances visant à l'amélioration des statistiques ventilées par sexe en se fondant sur le cadre recommandé</p>
<p>b) Les systèmes statistiques nationaux ont permis de produire des données et d'améliorer les estimations statistiques visant à pallier les lacunes et faiblesses actuelles des systèmes de données visant à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement liés à l'égalité entre les sexes</p>	<p>b) i) Nombre accru de pays améliorant leurs méthodes, données et estimations pour les domaines et indicateurs prioritaires en matière d'égalité des sexes</p> <p>ii) Nombre accru de pays préparant des rapports de suivi et d'évaluation sur les objectifs nationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire, en utilisant des données et indicateurs plus nombreux et de meilleure qualité</p>

- c) Les institutions nationales concernées ont renforcé leur capacité à utiliser, analyser, diffuser et communiquer les données et statistiques existantes mesurant les progrès dans la réalisation des objectifs nationaux de développement en matière d'égalité des sexes, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement
- c) i) Au moins 50 % des participants à des séances nationales de formation indiquent avoir amélioré (d'au moins 3 points sur une échelle allant de 1 à 10) leurs connaissances et compétences en matière d'utilisation et d'analyse des statistiques ventilées par sexe ainsi que de sensibilisation et de communication à leur sujet
- ii) Nombre accru de pays ayant élaboré et diffusé des rapports analytiques sur les questions relatives à l'égalité des sexes fondés sur des sources de données existantes telles que les recensements de la population et des logements, les enquêtes sur la main-d'œuvre et les données et statistiques de l'état civil
- 

### Activités principales

170. Les principales activités menées au titre du projet seront les suivantes :
- a) Créer un groupe consultatif technique de projet pour élaborer un ensemble de statistiques ventilées par sexe ainsi que des recommandations concernant sa production et son utilisation;
  - b) Organiser des consultations-ateliers au niveau régional pour valider cet ensemble de base, y compris la possibilité de l'appliquer au suivi et à l'évaluation des objectifs de développement nationaux et internationaux;
  - c) Concevoir et mettre en œuvre un processus de consultation des acteurs nationaux en vue de la formulation d'un plan d'action national d'amélioration de statistiques ventilées par sexe, assorti d'échéances;
  - d) Organiser un atelier interrégional pour faire le point sur les bonnes pratiques permettant de combler les lacunes observées dans les données lors de la production de statistiques ventilées par sexe à partir des instruments de collecte de données et des données pertinentes existant dans les pays;
  - e) Recueillir des données expérimentales sur les pays partenaires du projet permettant de combler les lacunes dans les données produites par les instruments conçus, adaptés et testés en commun (handicap, violence à l'encontre des femmes, utilisation de travail ou de temps non rémunérés) et préparer des études estimatives (mortalité maternelle);
  - f) Organiser des réunions interrégionales de groupes d'experts pour recommander des mécanismes visant à établir des communautés intellectuelles durables facilitant la compilation, la mise en commun et l'analyse de statistiques ventilées par sexe;
  - g) Mener des études et des ateliers consultatifs sur la législation, les mandats et structures institutionnels et les mécanismes nationaux afin de mieux pouvoir intégrer la question de l'égalité des sexes dans les politiques et processus de décision grâce à une utilisation adéquate des statistiques ventilées par sexe;
  - h) Établir, à partir des sources de données existantes, des rapports analytiques sur les questions sexospécifiques dans le cadre des plans nationaux de développement et des objectifs du Millénaire pour le développement;

- i) Organiser des réunions régionales de groupes d'experts appartenant aux instituts nationaux de formation en statistique pour élaborer un programme national de formation aux statistiques ventilées par sexe fondé sur les résultats des deux précédentes activités ainsi que sur les conclusions auxquelles sont parvenus le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique pour l'Europe, ainsi que sur d'autres outils et matériaux disponibles;
- j) Les instituts nationaux de formation à la statistique des pays partenaires du projet organisent des stages nationaux, axés sur un programme de formation normalisé, sur l'utilisation et l'analyse, des statistiques ventilées par sexe ainsi que sur la sensibilisation et la communication à leur sujet.

**AJ. Renforcement de la connectivité régionale : augmentation de la capacité des pays en développement asiatiques à développer leur commerce intrarégional par la mise en œuvre de systèmes sans papier de facilitation des échanges et des transports**

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique conjointement avec la Commission économique pour l'Europe et en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (854 000 dollars)**

**Contexte général**

- 171. La crise économique mondiale a gravement affecté les perspectives économiques des pays en développement d'Asie et du Pacifique et fait apparaître au grand jour la vulnérabilité de la région aux chocs extérieurs. Une intégration régionale plus poussée permettrait de soutenir la croissance et de réduire la pauvreté. Comme certaines des économies les plus dynamiques du monde se trouvent en Asie, le potentiel pour y promouvoir les échanges et les investissements intrarégionaux est énorme. Mais en réalité, dans beaucoup de pays en développement d'Asie et du Pacifique il n'y a pas de connectivité régionale. C'est pourquoi il y est plus facile et moins cher de commercer avec l'Europe et l'Amérique qu'avec d'autres pays de la région. De nombreux types d'obstacles non physiques et la paperasserie administrative entravent le mouvement des marchandises dans la région et limitent en particulier la possibilité pour les petites et moyennes entreprises et les producteurs agricoles de participer directement au commerce international.
- 172. Le coût occulte des lourdeurs administratives peut représenter 15 % de la valeur des marchandises exportées<sup>5</sup>. Dans de nombreux pays en développement, il faut au moins 50 % de temps de plus que dans les pays développés pour s'acquitter de toutes les procédures d'exportation et d'importation<sup>6</sup>. De ce fait, l'intérêt renouvelé pour le développement des échanges internes à la région est pour une grande part tributaire de l'efficacité avec laquelle seront réglées les questions de facilitation du commerce et des transports, en particulier grâce aux technologies de l'information et des communications.

---

<sup>5</sup> Voir BAD/CESAP, *Designing and Implementing Trade Facilitation in Asia and the Pacific*, (2009) pour une estimation des coûts commerciaux (tableau 1.1).

<sup>6</sup> D'après les indicateurs de la Banque mondiale, « Doing Business –Trading Across Border ». Voir aussi CESAP, *Rapport sur le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique* 2009, et *ibid.*, 2010.

173. Le projet vise à renforcer la capacité des gouvernements nationaux à mettre en œuvre des systèmes sans papier pour les échanges et les transports transfrontaliers et à soutenir la création aux niveaux national et régional de guichets uniques, tels que les définit la recommandation n° 33 du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques. Le projet doit être exécuté par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique conjointement avec la Commission économique pour l'Europe et en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT), qui met en commun des connaissances et des pratiques pour faciliter le renforcement des capacités en matière de commerce sans papier, sera élargi en un réseau pour le commerce et les transports sans papier<sup>7</sup>. Ses activités seront étendues aux domaines prioritaires identifiés pour faciliter le transfert de connaissances entre les pays et sous-régions en développement d'Asie qui ont de l'expérience et ceux dont les capacités ont besoin d'être renforcées.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la capacité des gouvernements nationaux à mettre en œuvre des systèmes sans papier pour le commerce et le transport transfrontaliers et soutenir la création de guichets uniques aux niveaux national et régional</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">45,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">150,0</td> </tr> <tr> <td>Experts</td> <td style="text-align: right;">70,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">104,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">60,0</td> </tr> <tr> <td>Frais de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">25,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">400,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>854,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	45,0	Consultants	150,0	Experts	70,0	Voyages	104,0	Services contractuels	60,0	Frais de fonctionnement	25,0	Ateliers	400,0	<b>Total</b>	<b>854,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	45,0																
Consultants	150,0																
Experts	70,0																
Voyages	104,0																
Services contractuels	60,0																
Frais de fonctionnement	25,0																
Ateliers	400,0																
<b>Total</b>	<b>854,0</b>																
<p><b>Liens avec le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et les objectifs du Millénaire pour le développement :</b> Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, sous-programme 2 (Commerce et investissement); sous-programme 3 (Transports); sous-programme 5 (Technologies de l'information et des communications et réduction des risques de catastrophe); développement économique en Europe, sous-programme 6 (Commerce); objectifs 1 et 8 du Millénaire pour le développement</p>																	

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Accroissement des connaissances et renforcement de la capacité des agents de l'État (aux niveaux de décision et d'exécution) et des autres parties prenantes (fournisseurs de services logistiques et informatiques) à élaborer et mettre en œuvre des systèmes sans papier compatibles adaptés à leurs besoins pour la facilitation des échanges et des transports intrarégionaux</p>	<p>a) i) Plus de 75 % des agents de l'État et fournisseurs de services indiquent qu'ils sont en mesure de promouvoir ou de mettre en œuvre plus efficacement des systèmes nationaux et régionaux sans papier pour la facilitation des échanges et des transports du fait d'avoir participé aux activités du projet.</p> <p>ii) Augmentation du nombre de nouvelles initiatives/mesures sans papier pour la facilitation des échanges et des transports mises en œuvre ou incluses dans les plans d'action nationaux/sous-régionaux des pays participant aux activités du projet</p>

<sup>7</sup> Ce réseau a été établi en 2009 par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Europe en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet financé au titre du Compte pour le développement (sixième tranche). Voir <http://www.unescap.org/tid/unnext/>.

- b) Constitution de communautés de connaissances et de pratiques pour faciliter l'échange continu de compétences et d'expériences en matière de mise en œuvre de systèmes sans papier pour la facilitation du commerce agricole et du transport de transit et la participation des petites et moyennes entreprises au commerce international
  - b) i) Augmentation du nombre de participants enregistrés dans les groupes en ligne d'UNNExT sur les systèmes sans papier pour la facilitation du commerce agricole, le transport de transit et les échanges des petites et moyennes entreprises, y compris les participants de pays en développement asiatiques dans les programmes spécialisés de formation de formateurs organisés dans le cadre du projet
  - ii) Augmentation du nombre d'experts d'UNNExT faisant état de la fourniture aux pays en développement de la région d'une assistance spécifique pour l'application de mesures de facilitation du commerce sans papier, en général, et du commerce agricole, du transport de transit et de la participation des petites et moyennes entreprises, en particulier
- 

### Activités principales

174. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Élaboration et publication de fiches techniques et de notes d'information pour tirer les enseignements et les bonnes pratiques de systèmes sans papier de facilitation des échanges et des transports; exécution d'études pour recenser les systèmes en usage de facilitation des échanges et des transports, évaluation de leurs résultats et identification des lacunes sur le plan des technologies de l'information et des communications;
- b) Organisation de deux forums régionaux pour l'échange de bonnes pratiques et d'initiatives en matière de systèmes sans papier de facilitation des échanges et des transports;
- c) Extension de l'UNNExT élargi à la région de l'Asie et du Pacifique et aux groupes consultatifs et groupes/communautés en ligne connexes dans les domaines prioritaires suivants : systèmes sans papier pour la facilitation du commerce agricole, le transport de transit et les activités commerciales des petites et moyennes entreprises;
- d) Élaboration d'une documentation didactique et de guides dans les trois domaines prioritaires et organisation d'ateliers sous-régionaux pour la formation de formateurs (Asie centrale et Asie du Sud/Sud-Est) en utilisant la documentation élaborée;
- e) Soutien à des ateliers nationaux dans les pays les moins avancés ou les pays en développement sans littoral d'Asie.

**AK. Renforcement des institutions et des capacités des parlements arabes et d'autres parties prenantes pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité**

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (510 000 dollars)**

**Contexte général**

175. Le projet met l'accent sur le volet sécurité, tel qu'il est défini dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. La résolution vise : a) à protéger les droits des femmes et des petites filles dans les situations de conflit; b) à prévoir dans les opérations de maintien de la paix une formation en matière de prise en compte des sexospécificités; c) à inclure les femmes dans les processus de consolidation de la paix, de règlement des conflits et de reconstruction après un conflit et d) à accroître la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions et dans les processus de paix.
176. Pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations au titre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, il est demandé aux États Membres d'élaborer des plans d'action pour faciliter la mise en œuvre de la résolution dans leur pays respectif et de rendre compte périodiquement à l'ONU des progrès réalisés à cet égard. À ce jour, seuls 19 États Membres ont élaboré et adopté des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution.
177. Le Centre de la femme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a mené périodiquement des activités de renforcement des capacités des États Membres pour les aider à élaborer leur plan d'action. Malheureusement, les efforts visant à aider les États Membres et les ministères nationaux chargés de la condition féminine à rédiger ces plans d'action ne donneront aucun résultat sans le soutien des autorités législatives. Il faut que les parlements participent au processus puisque, aussi bien, la formulation de plans d'action par les gouvernements nécessite parallèlement la modification de certaines lois discriminatoires pour protéger les femmes en temps de conflit, l'adoption de nouvelles lois pour appliquer le plan d'action, notamment des lois d'action positive en vue d'augmenter la présence des femmes aux postes de décision et dans les processus de paix, et l'approbation par les pouvoirs publics des incidences financières pour l'État une fois que le plan d'action a été adopté au niveau national.
178. Compte tenu de ce qui précède, le rôle des membres des parlements, qui ne se limite pas à l'adoption de lois mais inclut aussi la surveillance et le contrôle, est crucial pour une mise en œuvre efficace et complète de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le projet vise à renforcer à cet égard les capacités des parlements des pays suivants : Algérie, Iraq, Liban, Maroc, Soudan, Yémen et Palestine.
179. À l'achèvement du projet, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique et l'Union interparlementaire mobiliseront les parlements nationaux pour faciliter l'organisation d'ateliers portant sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité afin d'assurer que les participants, membres de parlements et fonctionnaires parlementaires, soient en mesure d'impartir les connaissances acquises à d'autres législateurs et fonctionnaires parlementaires et d'obtenir ainsi l'effet multiplicateur souhaité<sup>8</sup>. Conformément à

---

<sup>8</sup> Les fonctionnaires parlementaires, à savoir les secrétaires de commissions, sont toujours ciblés par les donateurs et inclus dans les projets de renforcement des capacités, car ils jouent un rôle important dans le maintien des connaissances acquises du fait que, contrairement aux législateurs, ils sont employés à long terme.

son mandat, l'Union interparlementaire, assurera le suivi et fournira des services d'experts selon les besoins. Le projet est un prolongement naturel des travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale relatifs à la formulation de plans d'action nationaux en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Il sera mis en œuvre en parallèle pour soutenir ces efforts dans les organes législatifs.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer la capacité des parlements arabes à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</p>	15,0
<p><b>Liens avec le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et les objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 6 (Promotion de la femme); objectif 3 du Millénaire pour le développement</p>	Consultants	87,9
	Experts	52,2
	Voyages	70,4
	Services contractuels	40,2
	Frais de fonctionnement	0,5
	Ateliers	243,8
	<b>Total</b>	<b>510,0</b>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Augmentation du nombre de projets de lois présentés aux parlements nationaux soutenant la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité	a) Augmentation du nombre de projets de lois présentés aux parlements nationaux soutenant la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
b) Réseau régional de connaissances, durable et dynamique entre membres des parlements sur les enseignements de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité	b) Augmentation du nombre de participants au réseau établi pour maintenir les connaissances acquises et faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les membres des parlements au sujet de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

### Activités principales

180. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Signature avec les parlements nationaux des sept pays arabes retenus d'un mémorandum d'accord et d'un protocole spécial dans lesquels ils s'engageront notamment à faciliter la dissémination des connaissances acquises sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et ses incidences juridiques en organisant périodiquement des ateliers à l'issue du projet;
- b) Organisation d'une réunion de groupe d'experts pour discuter des grandes lignes d'une étude régionale;
- c) Exécution d'une étude régionale examinant les lacunes des législations des sept pays arabes retenus;
- d) Organisation d'une réunion de groupe d'experts pour examiner les conclusions de l'étude régionale et discuter des grandes lignes de manuels de formation;
- e) Élaboration de manuels de formation;

- f) Organisation à l'intention des membres et fonctionnaires des parlements de chacun des pays arabes retenus de quatre ateliers de formation de formateurs couvrant chacun l'un des quatre grands thèmes de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sous l'angle de la protection, de la prévention et de la participation;
- g) Organisation d'un atelier virtuel d'évaluation, dans le cadre duquel les stagiaires feront part à leurs partenaires de leur expérience en matière de transfert de connaissances à l'issue du projet pour compléter l'évaluation du projet et de ses réalisations;
- h) Établissement d'un réseau électronique à l'intention des membres des parlements et des législateurs pour maintenir les connaissances acquises et servir de lieu d'échange de bonnes pratiques et d'expériences réussies de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

**AL. Programme de formation aux principes fondamentaux des technologies de l'information et des télécommunications à l'intention des dirigeants de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (509 000 dollars)**

**Contexte général**

181. Comme l'a exprimé le Sommet mondial sur la société de l'information, dans un monde de plus en plus numérique et interconnecté, les dirigeants et nombre d'autres agents de l'État jouent un rôle crucial dans la création et le maintien d'un environnement propice à l'utilisation des technologies de l'information et des communications au service du développement. Les décideurs établissent les priorités, trouvent et allouent les fonds, facilitent les alliances et les partenariats et promulguent des mesures visant à promouvoir le secteur des technologies de l'information et des communications et d'autres usages importants de ces technologies au service du développement. De même, les agents de l'État peuvent utiliser ces technologies pour créer et maintenir des systèmes informatisés qui accroissent l'efficacité des pouvoirs publics, facilitent l'accès de ces technologies à divers utilisateurs et fournissent d'importants services à la population. Il est par conséquent impératif que les initiatives concernant les technologies de l'information et des communications au service du développement soient mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie nationale de développement bien structurée s'inscrivant dans la perspective plus large de l'utilisation optimale de ces technologies pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
182. Le programme de formation des dirigeants politiques de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale aux principes fondamentaux des technologies de l'information et des communications s'appuie sur les enseignements et les réalisations de projets similaires lancés en 2008 par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement. Le Centre a fait un gros effort pour élaborer un programme de formation structuré complet, comprenant huit modules de base et deux éditions de sa série d'études de cas sur les technologies de l'information et des communications au service du développement, lesquels seront révisés et diffusés dans le cadre du projet. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale adaptera aux conditions locales et traduira certains

modules du Centre, en créera de nouveaux ainsi qu'une plate-forme en ligne et dispensera une formation et organisera des ateliers correspondant aux besoins de la région.

183. L'objectif est d'aider les gouvernements membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à réduire la pénurie de ressources humaines en matière de technologies de l'information et des communications, éliminer les obstacles à l'adoption de ces technologies et en promouvoir l'application pour accélérer le développement socioéconomique et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme servira à améliorer les capacités nationales en matière de technologies de l'information et des communications au service du développement et ouvrira la voie à la conception et l'élaboration de programmes de formation grâce à la participation des gens et à leur prise en main du processus, lesquelles peuvent conduire à l'optimisation des résultats et en assurer la durabilité.
184. Au cours de la mise en œuvre du projet, des partenariats de collaboration seront établis avec d'autres commissions régionales des Nations Unies, essentiellement la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, représentée par le Centre, et éventuellement la Commission économique pour l'Afrique.

<b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer l'application des technologies de l'information et des communications pour améliorer le développement socioéconomique de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	<b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)	
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	45,0
<b>Liens avec le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et les objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 4 (Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale); objectif 8 du Millénaire pour le développement	Consultants	116,0
	Experts	46,0
	Voyages	65,0
	Services contractuels	8,0
	Frais de fonctionnement	5,0
	Ateliers	224,0
	<b>Total</b>	<b>509,0</b>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Réduction de la pénurie de ressources humaines en matière de technologies de l'information et des communications dans le secteur public pour tirer pleinement parti des possibilités qu'elles offrent dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	a) i) Augmentation du nombre de formateurs qualifiés formés dans le cadre du programme dans les pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale  ii) Augmentation du nombre d'organismes publics adoptant le programme de formation pour accroître les capacités des dirigeants et agents de l'État dans le domaine des applications des technologies de l'information et des communications  iii) Augmentation du nombre de stages de formation sur différentes matières du programme à l'intention des dirigeants et agents de l'État

- |   |   |
|---|---|
| b) Accroissement de la capacité des dirigeants et agents de l'État des pays de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à planifier, gérer et financer des projets liés à l'emploi des technologies de l'information et des communications au service du développement | b) Augmentation du nombre de services fournis en ligne par les organismes publics de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale |
|---|---|
- 

### Activités principales

185. Les principales activités seront les suivantes :
- a) Réexamen des programmes de formation existant dans la région en matière de technologies de l'information et des communications au service du développement, comprenant une évaluation des besoins; analyse et réexamen des huit modules et des études de cas fournis par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement et définition de nouvelles matières d'enseignement potentielles pertinentes;
  - b) Adaptation aux conditions locales des modules du Centre qui seront retenus, élaboration de nouveaux modules et conception et publication de l'ensemble de la documentation pédagogique pour la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale;
  - c) Élaboration de la plate-forme de formation en ligne pour garantir un accès en ligne facile à toute la documentation pédagogique;
  - d) Organisation de trois ateliers de formation de formateurs portant sur différents modules;
  - e) Formation portant sur les modules du programme assurée par les partenaires nationaux identifiés;
  - f) Évaluation des programmes de formation nationaux; organisation d'un atelier régional pour faire connaître les conclusions de l'évaluation, examiner les besoins nouveaux et élaborer un cadre pour l'avenir du programme de formation aux principes fondamentaux des technologies de l'information et des communications à l'intention des dirigeants politiques.

### **AM. Renforcement de la capacité des pays arabes à s'adapter au changement climatique par l'application d'outils de gestion intégrée des ressources en eau**

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, conjointement avec le Bureau régional pour l'Asie occidentale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (517 000 dollars)**

### Contexte général

186. Pratiquement tous les pays de la région arabe souffrent d'une pénurie d'eau douce. On prévoit que celle-ci va s'aggraver du fait du changement climatique, car les modèles établis prédisent généralement une réduction considérable des ressources d'eau douce disponibles. L'aptitude à assurer une alimentation en eau douce suffisante sur les plans de la quantité et de la qualité aura des incidences importantes sur le développement de secteurs socioéconomiques essentiels. À moins que l'on ne s'y attaque rapidement et comme il convient, ces défis feront obstacle à la

réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la pauvreté, la santé et le respect de l'environnement ainsi que des objectifs de développement adoptés au niveau international pour assurer un développement durable.

187. Tenant compte de l'urgence, la Déclaration ministérielle arabe sur les changements climatiques, adoptée en 2007 par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, a demandé une évaluation des incidences de ces changements sur les ressources en eau. Cette demande a été officialisée en 2008 lors de la vingt-cinquième session ministérielle de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, qui a adopté une résolution donnant pour mandat à la Commission de faire une étude de vulnérabilité portant sur les effets du changement climatique sur le développement socioéconomique et mettant en particulier l'accent sur les ressources en eau douce. Le Sommet arabe pour le développement économique et social de 2009 a par la suite approuvé l'élaboration d'un projet visant à évaluer les effets du changement climatique sur les ressources en eau de la région arabe. Le projet a été approuvé par le Conseil ministériel arabe de l'eau et se trouve actuellement en cours d'exécution dans le cadre d'une collaboration interinstitutions.
188. Le projet dont il est question ici s'appuiera sur les conclusions de cette évaluation du changement climatique pour aider les dirigeants politiques et leurs conseillers à mieux comprendre les liens entre l'adaptation au changement climatique et le secteur de l'eau, en particulier la manière dont les outils de gestion intégrée des ressources en eau peuvent soutenir cette adaptation dans des secteurs clefs, à savoir l'agriculture, le développement économique, l'environnement, la santé et les établissements humains.
189. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Bureau régional pour l'Asie occidentale du Programme des Nations Unies pour l'environnement sont bien placés pour exécuter ce projet régional multidisciplinaire étant donné leur rôle particulier de soutien au Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe, qui fournit au Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement des services consultatifs sur le changement climatique et d'autres questions régionales. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement collaboreront avec d'autres partenaires actifs dans la région arabe, dont la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Association des services de distribution d'eau et d'assainissement des pays arabes (Arab Countries Water Utilities Association) et le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches.

<p><b>Objectif de l'Organisation</b> : Renforcer la capacité des gouvernements arabes à s'adapter au changement climatique grâce à l'application d'outils de gestion intégrée des ressources en eau dans les secteurs clefs qui seront affectés par les incidences du changement climatique sur les ressources en eau douce</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p>	
	<p>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</p>	18,0
<p><b>Liens avec le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et les objectifs du Millénaire pour le développement</b> : Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable); environnement, sous-programme 1 (Changements climatiques); sous-programme 3 (Gestion des écosystèmes); objectif 7 du Millénaire pour le développement</p>	Consultants	177,0
	Experts	23,8
	Voyages	24,7
	Services contractuels	31,5
	Frais de fonctionnement	0,8
	Ateliers	241,2
	<b>Total</b>	<b>517,0</b>

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension par les agents de l'État et les parties prenantes régionales des effets du changement climatique sur les ressources en eau en ce qui concerne des secteurs clefs, dont l'agriculture, l'économie, l'environnement, la santé et les établissements humains	a) Augmentation du nombre de pays bénéficiaires adoptant une politique générale reconnaissant l'importance de la gestion intégrée des ressources en eau pour l'adaptation au changement climatique
b) Capacité accrue des gouvernements arabes à intégrer les outils de gestion intégrée des ressources en eau dans les stratégies, politiques, plans et programmes relatifs aux secteurs clefs qui seront affectés par les incidences du changement climatique sur les ressources en eau	b) Augmentation du nombre de stratégies, mesures, plans et programmes d'adaptation au changement climatique incorporant des outils de gestion intégrée des ressources en eau dans les secteurs clefs qui seront affectés par les incidences du changement climatique sur les ressources en eau

### Activités principales

190. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Organisation d'une réunion de lancement au cours de laquelle les partenaires d'exécution définiront les mandats et les responsabilités concernant les cinq modules de formation, le manuel de formation ainsi que les ateliers de formation sur les outils de gestion intégrée des ressources en eau pour l'adaptation au changement climatique dans des secteurs clefs, ainsi que le dispositif de consultation avec les gouvernements;
- b) Organisation d'une réunion d'experts pour examiner les cinq projets de modules de formation et formuler des observations à leur sujet;
- c) Organisation de cinq ateliers de formation (3 au Liban et 2 en Jordanie), à raison d'un atelier pour chaque module de formation;
- d) Exécution d'une évaluation de chaque module de formation à la fin de chaque atelier et incorporation des observations dans les modules avant la mise au point définitive du manuel de formation;
- e) Achèvement, traduction et diffusion du manuel de formation sur les outils de gestion intégrée des ressources en eau. Le manuel sera lancé aux niveaux mondial, régional et national en coopération avec des partenaires lors d'événements pertinents liés à l'eau et au changement climatique.

**AN. Renforcement de la capacité des pays à utiliser les envois de fonds des travailleurs émigrés pour le financement du développement**

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale,  
en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique  
et le Département des affaires économiques et sociales  
(464 000 dollars)**

**Contexte général**

191. Au cours de la dernière décennie, les envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays en développement ont augmenté rapidement. La crise économique récente a entraîné un ralentissement de ces flux, mais ils sont restés bien plus stables que les autres flux de capitaux privés. Certains pays au long passé migratoire, tels qu'El Salvador et le Mexique, ont adopté des stratégies globales pour mettre ces envois de fonds au service du développement; ces stratégies visent à accroître les flux entrants passant par le système bancaire et à les diriger vers le financement de projets de développement. Ces initiatives, jointes à des incitations fiscales et institutionnelles, ont entraîné une augmentation des envois de fonds canalisés vers le financement du développement et contribué à créer des emplois, réduire l'analphabétisme, lutter contre la pauvreté et améliorer le bien-être de la population et, ce faisant, à faire avancer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces flux peuvent aussi compenser la baisse de l'investissement étranger direct actuellement enregistrée par de nombreux pays parmi les moins avancés.
192. Neuf États arabes exportateurs de main-d'œuvre, à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la République arabe syrienne, le Soudan, la Tunisie et le Yémen, reçoivent régulièrement des flux de fonds qui représentent une part importante de leur produit intérieur brut. Les envois de fonds des travailleurs émigrés constituent une source stable de capitaux externes et représentent une part importante des devises que détiennent des pays comme l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc et le Yémen. Malgré les montants importants de fonds ainsi reçus par les États arabes exportateurs de main-d'œuvre, trois défis majeurs subsistent : a) l'absence de stratégies et de politiques nationales pour canaliser ces fonds vers le développement; b) la faiblesse relative de l'infrastructure financière et institutionnelle pour soutenir ces envois de fonds; et c) l'insuffisance des données/renseignements sur les envois de fonds des travailleurs émigrés.
193. Le projet proposé viendra en complément des travaux récemment lancés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Égypte, au Maroc et en Tunisie en vue de mettre les migrations au service du développement. Il bénéficiera ainsi des projets en cours pour ce qui est des données, de l'expérience et des renseignements spécifiques aux pays et du soutien intellectuel, technique et logistique de l'OIM. Il constituera aussi une suite aux travaux analytiques sur les migrations internationales et le développement et sur la mobilité des travailleurs au Maghreb, menés en Afrique du Nord par le Bureau d'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique, ainsi qu'une suite aux réunions de groupes d'experts organisées récemment par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur le rôle des envois de fonds des travailleurs émigrés dans le financement du développement. En outre, le Département des affaires économiques et sociales a consacré ces dernières années beaucoup d'attention au suivi de ces envois de fonds et à l'analyse de leur impact.

<p><b>Objectif de l'Organisation :</b> Renforcer la capacité des fonctionnaires à formuler et adopter des stratégies, mesures et programmes pour améliorer l'impact des envois de fonds des travailleurs émigrés sur le financement du développement dans neuf États arabes exportateurs de main-d'œuvre</p>	<p><b>Aperçu du budget</b> (En milliers de dollars É.-U.)</p> <table border="1"> <tr> <td>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</td> <td style="text-align: right;">30,0</td> </tr> <tr> <td>Consultants</td> <td style="text-align: right;">160,0</td> </tr> <tr> <td>Voyages</td> <td style="text-align: right;">75,0</td> </tr> <tr> <td>Services contractuels</td> <td style="text-align: right;">10,0</td> </tr> <tr> <td>Frais de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">9,0</td> </tr> <tr> <td>Ateliers</td> <td style="text-align: right;">180,0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>464,0</b></td> </tr> </table>	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0	Consultants	160,0	Voyages	75,0	Services contractuels	10,0	Frais de fonctionnement	9,0	Ateliers	180,0	<b>Total</b>	<b>464,0</b>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0														
Consultants	160,0														
Voyages	75,0														
Services contractuels	10,0														
Frais de fonctionnement	9,0														
Ateliers	180,0														
<b>Total</b>	<b>464,0</b>														
<p><b>Liens avec le cadre stratégique pour la période 2012-2013 et les objectifs du Millénaire pour le développement :</b> Développement économique et social en Asie occidentale, sous-programme 3 (Développement économique et intégration); développement économique et social en Afrique, sous-programme 7 (Activités sous-régionales de développement, volet 1 : Activités sous-régionales pour l'Afrique du Nord); affaires économiques et sociales, sous-programme 10 (Financement du développement); objectif 8 du Millénaire pour le développement</p>															

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Meilleure compréhension de la part des dirigeants des neuf pays membres de l'impact positif des envois de fonds des travailleurs émigrés en tant que source supplémentaire de financement du développement et de soutien à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p>b) Amélioration de la capacité technique des neuf États Membres à élaborer des mesures et des initiatives pour canaliser une partie des envois de fonds des travailleurs émigrés vers l'investissement</p>	<p>a) Augmentation du nombre de pays ayant adopté des politiques et des stratégies reconnaissant l'importance des envois de fonds des travailleurs émigrés comme source additionnelle de financement du développement</p> <p>b) i) Augmentation du nombre de politiques, mesures et initiatives intégrant les envois de fonds des travailleurs émigrés aux ressources extérieures disponibles pour le financement du développement</p> <p>ii) Augmentation de la diversité des données disponibles sur les envois de fonds des travailleurs émigrés dans certains États Membres (où l'on manque de données sur ces envois)</p>

### Activités principales

194. Les principales activités du projet seront les suivantes :
- a) Exécution de six études nationales pour définir des mesures et programmes pratiques pour accroître l'impact des envois de fonds sur le financement du développement;
  - b) Organisation de deux séminaires sous-régionaux à l'intention de fonctionnaires de différents ministères et organismes (investissement, économie nationale, planification, coopération internationale et émigration) pour améliorer la capacité technique des États Membres à concevoir et mettre en œuvre des programmes permettant d'accroître l'impact sur le développement des envois de fonds des travailleurs émigrés;

- c) Organisation de cinq ateliers nationaux à l'intention des agents de l'État concernés ainsi que des établissements bancaires et autres établissements financiers pour améliorer leurs capacités techniques à élaborer des moyens d'accroître le taux de pénétration des opérations des établissements financiers dans les zones rurales et éloignées et d'améliorer l'infrastructure financière soutenant les envois de fonds;
- d) Organisation d'un atelier sous-régional à l'intention des agents de l'État concernés de la République arabe syrienne, du Soudan et du Yémen dans le but d'améliorer leurs capacités techniques à recueillir, gérer et diffuser des données sur les envois de fonds des travailleurs émigrés;
- e) Fourniture de services consultatifs pour renforcer les institutions nationales et régionales s'occupant des envois de fonds des travailleurs émigrés et des questions de financement du développement.

## Appendice

### Projets qu'il est proposé de financer au titre du Compte pour le développement au cours de l'exercice biennal 2012-2013

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
A. Renforcement des capacités pour la suppression des obstacles à l'utilisation de mesures de soutien international liées au commerce pour les pays les moins avancés (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Afrique, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale du commerce et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) . . . . .	670 000
B. Renforcement de la capacité du secteur public de certains des pays les moins avancés à fournir équitablement des services de qualité grâce au transfert et à l'adaptation de pratiques innovantes (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes et ONU-Habitat) . . . . .	640 300
C. Renforcement de la capacité nationale des pays affectés par des conflits à gérer la pénurie d'eau et les sécheresses (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la FAO, le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et le Département des opérations de maintien de la paix) . . . . .	570 000
D. Soutien à la mise au point de technologies à faible émission de carbone pour des économies vertes capables d'adaptation dans les petits États insulaires en développement (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique) . . . . .	650 000
E. Financement forestier lié au changement climatique : réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD Plus) et ses incidences sur le financement d'autres fonctions des forêts dans le monde (Département des affaires économiques et sociales) . . .	600 000
F. Encouragement de partenariats entre les secteurs privé et public pour le renforcement des capacités nationales à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques macroéconomiques axées sur le développement pour générer des emplois et la croissance et réduire la pauvreté (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales de l'ONU) . . . . .	400 000
G. Aider les pays en développement à mesurer leurs progrès vers la réalisation d'une économie verte (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement) . . . . .	800 000
H. Renforcement de la capacité des pays en développement à gérer l'information géospatiale pour améliorer l'élaboration de leurs politiques aux niveaux national, régional et international (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Département des opérations de maintien de la paix) . . . . .	400 000

**Titre XIII Compte pour le développement**

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
I. Soutien aux petits États insulaires en développement dans leurs efforts visant à se doter d'une économie capable d'adaptation (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) . . . . .	397 000
J. Accélération des progrès de certains pays d'Afrique de l'Ouest vers la réalisation des objectifs de développement adoptés sur le plan international, en particulier l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, grâce à une formation et à un renforcement des capacités liés au commerce (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). . . . .	577 000
K. Renforcement de la capacité des pays en développement à formuler et mettre en œuvre des politiques commerciales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour en accélérer la réalisation face aux multiples défis concomitants du développement (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). . . . .	694 000
L. Traiter les incidences du commerce et des accords commerciaux sur l'emploi dans les pays en développement (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) . . . . .	232 000
M. Renforcement de la capacité des ministères du commerce et de la planification de certains des pays les moins avancés à élaborer et mettre en œuvre des stratégies commerciales de nature à réduire la pauvreté (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) . . . . .	641 000
N. Renforcement des capacités nationales à promouvoir l'investissement étranger direct dans les secteurs verts et autres secteurs de croissance (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) . . . . .	461 000
O. Promotion de modèles d'affaires durables pour le développement : investir dans les pauvres, pour les pauvres et avec les pauvres (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) . . . . .	462 000
P. Renforcement des capacités de gestion macroéconomique favorable à la croissance pour une meilleure coopération régionale dans les domaines financiers et monétaires entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). . . . .	555 000
Q. Intégration des services écosystémiques dans les politiques et programmes sectoriels et macroéconomiques (Programme des Nations Unies pour l'environnement) . . . . .	542 000
R. Intégration de la durabilité environnementale dans les cadres d'aide pour le développement des Nations Unies et les processus communs de programmation par pays (Programme des Nations Unies pour l'environnement). . . . .	541 000
S. Élaboration d'un système d'examen pour une mise en œuvre efficace au niveau national des accords multilatéraux sur l'environnement (Programme des Nations Unies pour l'environnement) . . . . .	543 000
T. Renforcement de la capacité des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à traiter des questions foncières et de propriété concernant les personnes déplacées et les réfugiés, l'accent étant mis en particulier sur les droits foncières et le droit de propriété des femmes (ONU-Habitat, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique) . . . . .	452 000
U. Renforcement de la capacité des dirigeants d'Asie du Sud-Est à promouvoir des politiques et élaborer des plans pour l'amélioration du traitement des eaux usées et leur réutilisation dans les zones urbaines et périurbaines (ONU-Habitat et Commission économique pour l'Asie et le Pacifique) . . . . .	348 000
V. Intégration des questions de crime, corruption, drogue et terrorisme dans l'élaboration des plans et processus de développement nationaux (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime). . . . .	650 000

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
W. Renforcement de la capacité des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil d'Afrique à produire des indicateurs continus et fiables permettant de mesurer les progrès réalisés dans le cadre du programme de développement (Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique) . . . . .	682 000
X. Renforcement de la capacité des pays africains à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour parvenir à un développement durable et réduire la pauvreté (Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Département des affaires économiques et sociales). . . . .	703 000
Y. Renforcement des capacités des systèmes de gestion des risques et des catastrophes en Afrique au moyen des technologies de l'information et des communications (Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique) . . . . .	689 000
Z. Renforcement des capacités de l'Afrique à créer des chaînes de valeur agricoles régionales (Commission économique pour l'Afrique) . . . . .	499 000
AA. Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition à faciliter le franchissement légitime des frontières ainsi que la coopération et l'intégration régionales (Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) . . . . .	750 000
AB. Promotion des investissements en faveur de l'efficacité énergétique aux fins de l'atténuation des effets des changements climatiques et du développement durable (Commission économique pour l'Europe, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Département des affaires économiques et sociales) . . . . .	1 250 000
AC. Vers une convergence de la productivité : commerce, financement et technologie pour les petites entreprises (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation internationale du Travail et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) . . . . .	575 000
AD. Vers une économie à faible émission de carbone en Amérique latine : options politiques en matière d'efficacité énergétique et d'innovation (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) . . . . .	478 000
AE. L'heure de l'égalité : renforcement du cadre institutionnel des politiques sociales (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale). . . . .	661 000
AF. Renforcement des capacités de l'Amérique latine et de l'Asie à élaborer et améliorer des systèmes de formation de la main-d'œuvre et à protéger les travailleurs contre le chômage (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) . . . . .	754 500
AG. Renforcement des capacités en matière de technologies de l'information et des communications pour la réduction des risques de catastrophe et le développement : combler les lacunes en matière d'information, de connaissances et de politiques en Asie (Commission économique pour l'Asie et le Pacifique) . . . . .	600 600

**Titre XIII Compte pour le développement**

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
AH. Renforcement de la capacité des pays ayant des besoins spéciaux en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques de développement économique et social à accélérer leurs progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que la Banque asiatique de développement) . . . . .	643 500
AI. Coopération interrégionale pour renforcer les capacités nationales à mesurer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Département des affaires économiques et sociales) . . . . .	686 400
AJ. Renforcement de la connectivité régionale : augmentation de la capacité des pays en développement asiatiques à développer leur commerce intrarégional par la mise en œuvre de systèmes sans papier de facilitation des échanges et des transports (Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, conjointement avec la Commission économique pour l'Europe et en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) . . . . .	854 000
AK. Renforcement des institutions et des capacités des parlements arabes et d'autres parties prenantes pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique) . . . . .	510 000
AL. Programme de formation aux principes fondamentaux des technologies de l'information et des communications à l'intention des dirigeants des États de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique) . . . . .	509 000
AM. Renforcement de la capacité des États arabes à s'adapter au changement climatique par l'application d'outils de gestion intégrée des ressources en eau (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement) . . . . .	517 000
AN. Renforcement de la capacité des pays à utiliser les envois de fonds des travailleurs émigrés pour le financement du développement (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et le Département des affaires économiques et sociales) . . . . .	464 000